



**MRC de  
Bellechasse**

**PROJET DE PLAN DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ  
2023-2029**

Adopté le 20 octobre 2021

**STRATZER**

# TABLE DES MATIÈRES

Table des matières .....	i
Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures.....	vi
Équipe de réalisation.....	vii
<b>STRATZER</b> .....	vii
<b>MRC de Bellechasse</b> .....	vii
<b>Comité consultatif de la MRC</b> .....	vii
Liste des acronymes.....	viii
Avant-propos.....	ix
<b>1. Description du territoire d'application.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 Portrait géographique et démographique.....</b>	<b>1</b>
1.1.1 Particularités de la région de Chaudières-Appalaches et PGMR collaboratifs.....	1
1.1.2 Particularités de la MRC.....	2
<b>1.2 Profil socio-économique.....</b>	<b>7</b>
1.2.1 Répartition des ménages.....	7
1.2.2 Scolarité et revenus.....	8
1.2.3 Secteurs d'activités économiques .....	8
<b>2. Responsabilités en gestion des matières résiduelles.....</b>	<b>11</b>
<b>2.1 Compétence en gestion des matières résiduelles.....</b>	<b>11</b>
2.1.1 Responsabilités de la MRC et des municipalités .....	13
2.1.2 Ententes intermunicipales .....	15
<b>2.2 Réglementation de la MRC .....</b>	<b>15</b>
<b>3. Recensement des organismes, entreprises et installations œuvrant en GMR .....</b>	<b>16</b>
<b>3.1 Installations de la GMR desservant le territoire de la MRC.....</b>	<b>16</b>
3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables.....	16
3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques.....	16
3.1.3 Lieu d'enfouissement technique .....	17
3.1.4 Écocentres .....	17

3.1.5	Centres de tri de résidus de CRD .....	20
3.1.6	Installations de gestion des boues de stations d'épuration municipales .....	20
3.1.7	Autres installations.....	22
<b>3.2</b>	<b>Intervenants en gestion des matières résiduelles .....</b>	<b>23</b>
<b>4.</b>	<b>Gestion actuelle des matières résiduelles.....</b>	<b>25</b>
<b>4.1</b>	<b>Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation en place et autres programmes .....</b>	<b>25</b>
<b>4.2</b>	<b>Modes de collecte et des services offerts.....</b>	<b>25</b>
4.2.1	Gestion des matières recyclables.....	25
4.2.2	Gestion des déchets.....	26
4.2.3	Gestion des matières organiques.....	26
4.2.4	Gestion des boues.....	27
4.2.5	Gestion des encombrants.....	27
4.2.6	Autres programmes de gestion.....	28
<b>4.3</b>	<b>Synthèse des coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles en 2019.29</b>	
<b>5.</b>	<b>Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire.....</b>	<b>30</b>
<b>5.1</b>	<b>Bilan global de l'inventaire.....</b>	<b>30</b>
5.1.1	Portrait de 2019 .....	30
5.1.2	Comparaison avec le précédent PGMR .....	32
<b>5.2</b>	<b>Secteur résidentiel .....</b>	<b>36</b>
5.2.1	Résultats de l'inventaire .....	36
<b>5.3</b>	<b>Secteur ICI.....</b>	<b>40</b>
<b>5.4</b>	<b>Secteur CRD .....</b>	<b>43</b>
<b>5.5</b>	<b>Éléments méthodologiques et précisions .....</b>	<b>45</b>
<b>6.</b>	<b>Diagnostic territorial.....</b>	<b>47</b>
<b>6.1</b>	<b>Bilan du précédent PGMR.....</b>	<b>47</b>
<b>6.2</b>	<b>Orientations et objectifs nationaux .....</b>	<b>50</b>
<b>6.3</b>	<b>Problématiques et enjeux régionaux.....</b>	<b>51</b>
6.3.1	Constats de la démarche régionale .....	51
6.3.2	Constats sur le territoire de la MRC .....	52
6.3.3	Évaluation à long terme des besoins en élimination .....	54
6.3.4	Droit de regard.....	54

<b>6.4</b>	<b>Orientations et objectifs de la MRC.....</b>	<b>54</b>
6.4.1	Bilan des résultats de la MRC en 2013 et 2019 .....	54
6.4.2	Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC.....	55
<b>7.</b>	<b>Plan d'action 2023-2029 .....</b>	<b>57</b>
7.1	Plan d'action régional.....	57
7.2	Présentation des actions de la MRC .....	57
7.3	Gouvernance et échéancier de mise en œuvre .....	70
7.4	Cadre financier .....	71
7.4.1	Estimation des coûts.....	71
7.4.2	Estimation des revenus.....	71
7.5	Surveillance et suivi du PGMR .....	72
<b>ANNEXE 1—</b>	<b>SOURCES D'INFORMATION .....</b>	<b>73</b>
<b>ANNEXE 2—</b>	<b>PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC .....</b>	<b>76</b>
<b>ANNEXE 3—</b>	<b>POINTS DE DÉPÔT DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS .....</b>	<b>79</b>
<b>ANNEXE 4—</b>	<b>RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL).....</b>	<b>86</b>
<b>ANNEXE 5—</b>	<b>PLAN D'ACTION RÉGIONAL .....</b>	<b>95</b>
<b>ANNEXE 6—</b>	<b>PLAN D'ACTION DU PGMR DE LA MRC DE BELLECHASSE.....</b>	<b>99</b>
<b>ANNEXE 7—</b>	<b>SYNTHÈSE DES COÛTS DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION .....</b>	<b>108</b>
<b>ANNEXE 8:</b>	<b>REVENUS ANTICIPÉS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....</b>	<b>110</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action 2019-2024 à atteindre d'ici 2023 .....	ix
Tableau 2: Population et densité des municipalités .....	4
Tableau 3: Répartition de la population de la MRC de Bellechasse en 2019 .....	6
Tableau 4: Répartition des ménages de la MRC de Bellechasse en 2019 .....	7
Tableau 5 : Types d'exploitations agricoles en 2019.....	9
Tableau 6 : Principales entreprises sur le territoire .....	9
Tableau 7 : Partage des responsabilités en GMR .....	13
Tableau 8 : Ententes intermunicipales en GMR.....	15
Tableau 9 : Règlements de la MRC liés à la GMR .....	15
Tableau 10 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC .....	16
Tableau 11 : Centres de valorisation des matières organiques desservant la MRC .....	17
Tableau 12 : Lieux d'enfouissement technique de MRC.....	17
Tableau 13 : Écocentres sur le territoire .....	18
Tableau 14 : Centres de tri de résidus de CRD desservant la MRC.....	20
Tableau 15: Stations de traitement des eaux usées et vidanges de boues .....	21
Tableau 16 : Organismes de gestion de la REP .....	22
Tableau 17 : Organismes impliqués dans la GMR .....	23
Tableau 18 : Initiatives « Zéro déchet » des citoyens et des ICI .....	28
Tableau 19 : Synthèse des coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles (2019) .....	29
Tableau 20 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (sans boues).....	30
Tableau 21: Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse (2019) .....	31
Tableau 22 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019.....	33
Tableau 23 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an) .....	34
Tableau 24: Matériaux de recouvrement au LET d'Armagh .....	35
Tableau 25 : Taux de mise en valeur global de la MRC de Bellechasse par matière en 2013 et en 2019 ....	35
Tableau 26: Estimation des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2019 .....	37
Tableau 27 : Répartition des matières du secteur résidentiel : pneus et contenants consignés .....	38
Tableau 28 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI.....	41
Tableau 29 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD.....	44

Tableau 30 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées en 2019 .....	46
Tableau 31: Faits saillants du Plan d'action 2016-2020.....	47
Tableau 32 : Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles .....	52
Tableau 33 : Opportunités et menaces du système de gestion des matières résiduelles.....	53
Tableau 34 : Bilan des résultats de la MRC en 2013 et 2019 .....	54
Tableau 35 : Orientations et objectifs du Plan d'action.....	55
Tableau 36: Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale .....	58
Tableau 37 : Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires .....	59
Tableau 38 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR .....	70
Tableau 39 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles .....	71
Tableau 40 : Occupation du territoire de la MRC.....	76
Tableau 41 : Taille des ménages des municipalités de la MRC.....	76
Tableau 42 : Évolution démographique 2016-2041 .....	76
Tableau 43: Revenu annuel des ménages .....	78
Tableau 44 : Indicateurs économiques .....	78
Tableau 45: Points de dépôt pour la peinture usagée et ses contenants dans la MRC de Bellechasse .....	79
Tableau 46: Points de dépôt pour les piles dans la MRC de Bellechasse .....	80
Tableau 47: Points de dépôt pour les ampoules au mercure dans la MRC de Bellechasse .....	82
Tableau 48: Points de dépôt pour les produits électroniques dans la MRC de Bellechasse.....	83
Tableau 49: Points de dépôt pour les huiles, antigels, filtres et contenants dans la MRC de Bellechasse ....	84
Tableau 50: Points de dépôt pour les appareils électroménagers et de climatisation .....	85

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La MRC de Bellechasse dans la région Chaudière-Appalaches .....	2
Figure 2: Municipalités de la MRC de Bellechasse et leurs superficies .....	4
Figure 3: Territoire couvert par les services en GMR de la MRC de Bellechasse .....	12
Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles (sans boues).....	31
Figure 5 : Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées .....	32
Figure 6 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg par habitant) .....	33
Figure 7 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de 2013 à 2019 .....	34
Figure 8: Importance des matières dans les quantités générées.....	38
Figure 9 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération .....	39
Figure 10 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération .....	39
Figure 11 : Répartition des boues municipales.....	40
Figure 12: Répartition des matières générées par le secteur ICI .....	42
Figure 13 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées .....	42
Figure 14 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées .....	43
Figure 15 : Répartition des matières générées par le secteur CRD .....	44
Figure 16 : Taux de récupération des divers résidus CRD.....	45
Figure 17 : Tranches d'âge de la population .....	77
Figure 18: Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus.....	77
Figure 19 : Revenus annuels des ménages comparés au Québec.....	78

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### STRATZER

Sandra Messih, directrice des opérations

Marc Jetten, chargé de projet

Joao Amarante, chargé de projet

Alpha Oumou N. Diallo, coordonnatrice

Saad Houmine, professionnel

Félicia St-Pierre, professionnelle

### MRC de Bellechasse

Olivier Leroux, directeur, Service de gestion des matières résiduelles

David Loranger, directeur, Service de gestion des matières résiduelles (jusqu'en novembre 2021)

Mireille Rodrigue, chargée de projets, Service de gestion des matières résiduelles

Gaëlle Crête, chargée de projets, Service de gestion des matières résiduelles (jusqu'en juin 2021)

### Comité consultatif de la MRC

Clément Filion, préfet de la MRC maire de Saint-Nazaire-de-Dorchester

Sébastien Bourget, maire de Saint-Damien-de-Buckland

Martin J. Côté, maire de Saint-Lazare-de-Bellechasse

Robert Gagnon, conseiller municipal d'Armagh

François Lajoie, Organisme de bassin versant de la Côte-du-Sud

Malcolm Savard, Synergie Bellechasse-Etchemins

Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin

Sarah Jane Armstrong, agente de mise en œuvre des PDZA et PGMR, MRC des Etchemins



## LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
ACDC	Aide au compostage domestique et communautaire
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
CFER	Centre de formation en entreprise de récupération
CGMR	Comité de gestion des matières résiduelles
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRECA	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MO	Matière organique
n/a	Non applicable
n/d	Non disponible
OSBL	Organisme sans but lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PME	Petites et moyennes entreprises
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RCSM	Régime de compensation des coûts de services municipaux de collecte sélective
RDD	Résidus domestiques dangereux
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SAD	Schéma d'aménagement de de développement
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
t mh	Tonnes de matière humide
TRGMR	Table régionale en gestion des matières résiduelles

## AVANT-PROPOS

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit la mise à jour d'un PGMR avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Outre la conformité à cette exigence légale, la MRC de Bellechasse souhaite développer le PGMR comme outil de planification alors que d'importants enjeux en gestion des matières résiduelles se profilent à l'horizon : il s'agit, par exemple, de l'augmentation des redevances à l'élimination de même que celle des coûts de tri des matières recyclables. De plus, la mise en œuvre de la collecte et du traitement des matières organiques mobilisera beaucoup de ressources au cours des prochaines années.

Le PGMR, en tant qu'outil de planification de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC, doit viser l'atteinte des objectifs gouvernementaux sur le sujet, dont ceux du Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ce Plan d'action fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant, mais aussi un pourcentage minimal de recyclage des matières visées par la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de CRD, comme le montre le Tableau 1.

**Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action 2019-2024 à atteindre d'ici 2023**

Catégories	Matières résiduelles	Objectifs
<b>Matières recyclables</b>	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75%
<b>Matières organiques</b>	Résidus alimentaires, résidus verts, boues d'épuration, boues de fosses septiques, autres matières organiques	Recyclées à 60%
<b>Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)</b>	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés à 70%
<b>Quantité de matières résiduelles par habitant</b>	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg par habitant, par année

Par ailleurs, ce projet de PGMR a été réalisé en conformité avec les directives du « Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2 ». Ainsi, le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du Plan d'action du PGMR, d'adopter des mesures adaptées à la réalité d'une MRC et favorisant l'atteinte des cibles du Plan d'action gouvernemental et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. Dans la formulation des mesures du Plan d'action, la MRC tient ainsi compte de la réalité qui lui est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Le Guide énonce aussi les matières qui doivent obligatoirement être inventoriées lors de la révision du PGMR, celles qui en sont exclues de même que les matières dont la mise à jour est facultative. Pour ces dernières, il s'agit habituellement de matières générées par des industries qui ne relèvent pas de la gestion municipale. Ainsi, la mise à jour dépend de la disponibilité des données.

Enfin, le Guide souligne la nécessité de prendre en compte le contexte régional, par exemple, en identifiant, dans les MRC limitrophes, les installations de gestion des matières résiduelles desservant la population de la MRC concernée. À cet égard, six MRC de la région Chaudière-Appalaches ont pris les devants en établissant des mécanismes de collaboration durant la révision de leurs PGMR.

# 1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques géographiques, démographiques et économiques de la MRC de Bellechasse. Cela comprend entre autres les données concernant la population, les unités d'occupation et les principaux secteurs économiques.

## 1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

Le portrait donne d'abord un aperçu de l'approche proposée pour la mise à jour du PGMR. Il présente ensuite les traits distinctifs de la MRC de Bellechasse.

### 1.1.1 Particularités de la région de Chaudières-Appalaches et PGMR collaboratifs

La région Chaudière-Appalaches occupe une vaste superficie de plus de 16 000 km<sup>2</sup> entre le fleuve Saint-Laurent, à l'entrée de l'estuaire, et la frontière américaine. La rivière Chaudière et sa vallée en constituent le principal élément structurant de l'occupation humaine, car elles relient le plateau appalachien jusqu'au fleuve et au pôle économique des villes de Québec et de Lévis.

Les forêts couvrent la plus partie de la région : il s'agit de forêts mixtes composées en bonne partie d'érablières. La région Chaudière-Appalaches est soumise à un climat continental, avec des hivers rigoureux, mais des étés doux. Autant le climat que les sols fertiles favorisent l'agriculture dont les activités couvrent près de 20% du territoire. La région Chaudière-Appalaches compte dix MRC et 136 municipalités.

Six MRC de la région Chaudière-Appalaches<sup>1</sup> ont pris l'engagement de collaborer durant la révision de leurs PGMR respectifs. Cette collaboration prend la forme, entre autres, d'une structure et d'une méthodologie communes aux six PGMR révisés. Le projet de PGMR collaboratif permet d'harmoniser les modes de compilation des données et de présentation des résultats. De plus, cette initiative facilite la mise en œuvre d'actions communes sur des enjeux régionaux. Il s'agit, entre autres, de mesures touchant les secteurs agricoles et acéricoles ou encore des synergies industrielles.

Il importe de préciser, toutefois, que malgré la mise en commun de certains volets, le PGMR révisé de la MRC de Bellechasse tient compte des enjeux et des orientations qui lui sont spécifiques. En effet, le PGMR doit avant tout présenter, aux décideurs et à la population de la MRC, un portrait précis de la gestion des matières résiduelles et des services associées. En outre, cette planification donne l'occasion d'identifier les enjeux propres à la MRC et de proposer des mesures pour les traiter.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des MRC de Beauce-Sartigan, de Robert-Cliche, des Appalaches, de La Nouvelle-Beauce, de Bellechasse et de L'Islet.

### 1.1.2 Particularités de la MRC

La MRC de Bellechasse est entourée du fleuve Saint-Laurent au nord puis, dans le sens horaire, des MRC de Montmagny, des Etchemins, Robert-Cliche, de Nouvelle-Beauce et de la ville de Lévis. Des paysages de plaines et de coteaux couvrent la portion nord de la MRC, en faisant une zone propice à l'agriculture. Ainsi, les municipalités au nord de la MRC se démarquent par leurs populations plus importantes. En revanche, la portion sud montre surtout des zones forestières correspondant au piedmont, c'est-à-dire le plateau appalachien, et aux montagnes. Les périmètres urbains couvrent moins de 2% de la superficie du territoire.



Source : MRC de Bellechasse

Figure 1 : La MRC de Bellechasse dans la région Chaudière-Appalaches

L'exploitation des ressources naturelles se trouve au cœur de l'activité économique et de la vie sociales sur le territoire. En effet, comme l'indique le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC, l'agriculture et l'aménagement forestier constituent une bonne partie de la valeur foncière de la plupart des municipalités. Toutefois, les activités des commerces, des services et des industries représentent également une valeur foncière importante dans les municipalités plus peuplées, comme Saint-Anselme et Sainte-Claire. Le SAD révisé en 2015 aborde également des enjeux de gestion des matières résiduelles; on y prévoit l'élaboration d'un plan directeur pour la gestion intégrée des résidus organiques et des déchets domestiques. Au niveau des usages autorisés, les sites du lieu d'enfouissement d'Armagh et de l'aire de dépôt de matériaux secs de Saint-Gervais sont considérés comme des zones de contraintes. Dans un rayon de 200 mètres autour de ces sites, la MRC interdit l'implantation de résidences, de commerces, d'industrie et de prises d'eau potable.

Les activités de villégiature, comme le tourisme, la chasse, la pêche, la randonnée et le ski, ne sont pas en reste dans la MRC de Bellechasse. Il y a, bien sûr, le tourisme estival dans les municipalités de la plaine du Saint-Laurent, mais également les activités récréatives dans le parc régional du Massif du Sud : il s'agit d'une zone montagneuse affectée à la conservation en raison de ses écosystèmes typiques en altitude. Toutefois, comme ce sont des terres publiques chevauchant les MRC de Bellechasse et des Etchemins, le gouvernement du Québec y autorise, dans certains secteurs, les activités récréotouristiques, l'aménagement forestier ou l'acériculture.



Source : MRC de Bellechasse

**Figure 2: Municipalités de la MRC de Bellechasse et leurs superficies**

Comme le montre la Figure 2, les municipalités au sud de la MRC ont une plus grande superficie en raison de l'importance du couvert forestier.

### Organisation administrative du territoire

La MRC de Bellechasse compte 20 municipalités couvrant 1759 km<sup>2</sup>. Parmi celles-ci, sept comptent une population supérieure à 2000 habitants, Saint-Henri culminant avec 5808 résidents. En contrepartie, six municipalités dénombrent moins de 1000 habitants. Le caractère rural de la MRC ne fait aucun doute : sur l'ensemble du territoire, les périmètres d'urbanisation couvrent moins de 2% de la superficie.

Par ailleurs, le Tableau 2 montre des densités de population très variables entre municipalités, soit de 7 à 68 habitants par kilomètre carré.

**Tableau 2: Population et densité des municipalités**

MUNICIPALITÉ	DÉSIGNATION	POPULATION <sup>2</sup>		SUPERFICIE		DENSITÉ (hab./km <sup>2</sup> )
		2019	Proportion	(Km <sup>2</sup> )	Proportion	
Armagh	Municipalité	1 502	4,0%	170	9,6%	8,8
Beaumont	Municipalité	2 984	7,9%	44	2,5%	67,8
Honfleur	Municipalité	882	2,3%	50	2,8%	17,6
La Durantaye	Paroisse	781	2,1%	34	1,9%	23,0
Notre-Dame- Auxiliatrice-de- Buckland	Paroisse	757	2,0%	96	5,4%	7,9
Saint- Anselme	Municipalité	4 000	10,6%	75	4,2%	53,3
Saint-Charles	Municipalité	2 492	6,6%	95	5,4%	26,2
Saint-Damien	Paroisse	1 877	5,0%	82	4,6%	22,9
Saint-Gervais	Municipalité	2 197	5,8%	90	5,1%	24,4
Saint-Henri	Municipalité	5 705	15,2%	124	7,0%	46,0
Saint-Lazare	Municipalité	1 319	3,5%	86	4,8%	15,3
Saint-Léon-de- Standon	Paroisse	1 110	3,0%	137	7,7%	8,1
Saint- Malachie	Paroisse	1 527	4,1%	102	5,7%	15,0
Saint-Michel	Municipalité	1 804	4,8%	44	2,5%	41,0
Saint-Nazaire	Paroisse	355	0,9%	51	2,9%	7,0
Saint-Nérée	Municipalité	737	2,0%	76	4,3%	9,7
Saint- Philémon	Paroisse	709	1,9%	147	8,3%	4,8
Saint- Raphaël	Municipalité	2 345	6,2%	123	6,9%	19,1
Saint-Vallier	Municipalité	1 085	2,9%	60	3,4%	18,1
Sainte-Claire	Municipalité	3 484	9,3%	89	5,0%	39,1
<b>MRC de Bellechasse</b>		<b>37 652</b>	<b>100 %</b>	<b>1 775</b>	<b>100 %</b>	<b>21,4</b>

### Répartition de la population

Selon le décret de population du MAMH, La MRC de Bellechasse comptait 37 652 habitants en 2019, soit 3% de plus qu'en 2015. Les projections démographiques de l'ISQ montrent une croissance démographique qui se maintiendra, soit de 7% pour la période 2021-2041 (voir les tableaux à l'**ANNEXE 2** pour plus de précisions). Cette croissance n'est toutefois pas égale pour toutes les municipalités de Bellechasse : les

<sup>2</sup> Décret de population du MAMH, 2019

municipalités au nord de la MRC semblent bénéficier de l'étalement urbain de la région de Capitale-Nationale, tandis que les municipalités du piedmont sont en déclin démographique.

Pour les fins du calcul des quantités de matières résiduelles, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC prévoit que les unités d'occupation saisonnières soient comptabilisées à 50% d'une unité d'occupation permanente; ceci permet d'établir la population équivalente correspondant à l'occupation saisonnière. En effet, la génération de matières résiduelles des chalets est souvent limitée à la période estivale ou aux fins de semaines<sup>3</sup>. Le Tableau 3 montre ce calcul :

**Tableau 3: Répartition de la population de la MRC de Bellechasse en 2019**

MUNICIPALITÉ	POPULATION				DENSITÉ (hab./km <sup>2</sup> )
	Permanente	Saisonnrière	Saisonnrière équivalente	Équivalente	
Armagh	1 502	143	72	1 574	9,3
Beaumont	2 984	392	196	3 180	72,3
Honfleur	882	31	15	897	17,9
La Durantaye	782	44	22	804	23,6
Notre-Dame- Auxiliatrice	757	328	164	921	9,6
Saint-Anselme	4 000	20	10	4 010	53,5
Saint-Charles	2 492	163	81	2 573	27,1
Saint-Damien	1 877	277	139	2 016	24,6
Saint-Gervais	2 197	51	25	2 222	24,7
Saint-Henri	5 705	119	59	5 764	46,5
Saint-Lazare	1 319	24	12	1 331	15,5
Saint-Léon-de- Standon	1 110	147	74	1 184	8,6
Saint-Malachie	1 527	176	88	1 615	15,8
Saint-Michel	1 804	295	147	1 951	44,3
Saint-Nazaire	355	77	39	394	7,7
Saint-Nérée	737	196	98	835	11,0

<sup>3</sup> Il importe de préciser de ce mode de calcul n'a pas d'incidence sur les montants versés aux municipalités dans le cadre du programme de redistribution des redevances à l'élimination, ni ceux du régime de compensation des frais municipaux de collecte sélective.



MUNICIPALITÉ	POPULATION				DENSITÉ (hab./km <sup>2</sup> )
	Permanente	Saisonnaire	Saisonnaire équivalente	Équivalente	
Saint-Philémon	709	275	138	847	5,8
Saint-Raphaël	2 345	306	153	2 498	20,3
Saint-Vallier	1 085	81	41	1 126	18,8
Sainte-Claire	3 484	163	81	3 565	40,1
<b>MRC de Bellechasse</b>	<b>37 652</b>	<b>3307</b>	<b>1653</b>	<b>39 305</b>	<b>22,1</b>

## 1.2 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

Ce profil comprend un portrait des principaux types d'unités d'occupation dans la MRC. Certaines caractéristiques socioéconomiques de la population sont également présentées. De plus, on y trouve une description des principaux secteurs propulsant le développement économique de ce territoire.

### 1.2.1 Répartition des ménages

Comme l'illustre le Tableau 4, le type occupation est largement dominé par les maisons unifamiliales, qui représentent 79 % des logements, soit 2% de plus qu'en 2013. La proportion des multilogements n'a pas changé (6%). Pareillement, la proportion des résidences saisonnières a diminué légèrement, soit 10% de l'ensemble des logements. Enfin, d'autres types d'unités (condos, habitations en commun, etc.) font 5% de l'ensemble.

**Tableau 4: Répartition des ménages de la MRC de Bellechasse en 2019**

MUNICIPALITÉ	Unités d'occupation				
	Unifamiliales	Multi-logements	Résidences saisonnières	Autres	TOTAL
Armagh	576	40	65	34	715
Beaumont	969	42	178	50	1 239
Honfleur	243	12	14	8	277
La Durantaye	260	23	20	29	332
Notre-Dame-Auxiliatrice	353	9	149	39	550
Saint-Anselme	1 185	142	9	50	1 386
Saint-Charles	772	73	74	29	948
Saint-Damien	598	63	126	39	826

MUNICIPALITÉ	Unités d'occupation				
	Unifamiliales	Multi-logements	Résidences saisonnières	Autres	TOTAL
Saint-Gervais	610	54	23	17	704
Saint-Henri	1 650	175	54	104	1 983
Saint-Lazare	407	22	11	29	469
Saint-Léon-de- Standon	465	25	67	55	612
Saint-Malachie	600	25	80	56	761
Saint-Michel	657	47	134	22	860
Saint-Nazaire	128	2	35	10	175
Saint-Nérée	323	10	89	25	447
Saint-Philémon	344	20	125	45	534
Saint-Raphaël	899	53	139	61	1 152
Saint-Vallier	335	24	37	10	406
Sainte-Claire	1 128	100	74	71	1 373
<b>MRC de Bellechasse</b>	<b>12 502</b>	<b>961</b>	<b>1 503</b>	<b>783</b>	<b>15 749</b>

### 1.2.2 Scolarité et revenus

Le groupe des 15 ans et plus détenant au moins un diplôme d'études secondaires, ou l'équivalent, composent 76% de la population en 2016, soit une croissance de 2,5% depuis 2011 (voir l'**ANNEXE 3** pour plus de détails). Il s'agit toutefois d'une proportion plus faible que la moyenne québécoise, qui s'établit à 81% pour ce groupe. L'écart est plus important pour les 15 ans et plus détenant un diplôme universitaire, qui composent 13% de la population de la MRC de Bellechasse, mais 26% de la population québécoise.

Il est possible que la vitalité de l'industrie manufacturière et la disponibilité d'emplois non spécialisés, ait une incidence négative sur la scolarisation dans la MRC de Bellechasse. Au contraire, cette incidence semble favorable sur les niveaux de revenus. En effet, 22% des ménages de la MRC gagnaient plus de 100 000 \$ en 2016, contre 15% en 2011. Au Québec, c'est 18% des ménages dont le revenu dépassait 100 000 \$ en 2016. D'après Statistiques Canada, le revenu moyen dans la MRC s'établissait à 40 361 \$ en 2016, une progression de 16,7% en dix ans; il s'agit de l'augmentation la plus significative de toutes les MRC de la région Chaudière-Appalaches. Il faut toutefois noter que l'importance des emplois manufacturiers peut créer une vulnérabilité de la main-d'œuvre face à des changements conjoncturels ou structurels (ex.: crise du bois d'œuvre, automatisation des procédés, etc.).

### 1.2.3 Secteurs d'activités économiques

Dans une MRC rurale, les activités agricoles jouent un rôle important dans le développement économique et la vie sociale. Ce secteur se décline en plusieurs variantes, notamment l'acériculture et l'industrie agroalimentaire. Les autres secteurs économiques sont également présentés par la suite.

## Secteur agricole

D'après les données du MAPAQ, la MRC de Bellechasse compte 866 exploitations agricole qui ont généré, en 2019, 403 millions (\$) de revenus. Parmi ces entreprises, 10% emploient de la main-d'œuvre externe, les autres étant de entreprises familiales. La certification biologique a été octroyée à 5% de ces exploitations.

Environ 40% de ces exploitations combinent des productions animales et végétales. Les productions végétales les plus fréquentes sont l'acériculture (367 exploitations), la culture de céréales, d'oléagineux ou de légumineuses (297 exploitations) et l'aménagement forestier (171 exploitations). Du côté des productions animales, on compte 277 fermes laitières, 127 élevages de porcs et 111 de bovins de boucherie.

En gestion des matières résiduelles, le secteur agricole doit relever le défi de la récupération des plastiques propres à ce domaine (couvertures de serre, emballages de ballots de foin, sacs d'engrais, etc.). C'est pourquoi la MRC de Bellechasse a lancé un projet pilote de récupération des plastiques de balles rondes.

**Tableau 5 : Types d'exploitations agricoles en 2019**

Types d'exploitation	Nombre
Productions animales et végétales*	344
Productions végétales seulement	331
Productions animales seulement	191
<b>Total des exploitations agricoles</b>	<b>866</b>

\* Les productions végétales incluent l'acériculture et l'exploitation forestière

## Secteur acéricole

En raison de l'étendue des érablières sur le territoire, 42% des exploitants agricoles pratiquent également l'acériculture. Ces activités ont généré 14 M \$ de revenus en 2019. Les entreprises acéricoles produisent des tubulures d'érablières (matières plastiques et métaux). En 2019, un projet pilote de la MRC a permis de récupérer 25 tonnes de tubulures, soit 13% du gisement estimé. Ce taux progresse à chaque année.

## Autres secteurs d'activités

D'après Statistiques Canada, le secteur de la fabrication, ou manufacturier, constitue le plus important employeur de la MRC de Bellechasse, puisque 4550 personnes y travaillent. Le secteur des soins de santé et d'assistance sociale arrive ensuite, avec 2325 emplois. Le commerce de détail crée du travail pour 1895 personnes tandis que l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse occupent 1875 employés.

Le Tableau 6 montre les sept plus grands employeurs du territoire d'après Emploi Québec. Sans surprise, les entreprises liées au secteur agroalimentaire en constituent la majorité.

**Tableau 6 : Principales entreprises sur le territoire**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Exceldor Coopérative	Saint-Anselme	Transformation de la volaille	500 à 999

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
IPL Inc.	Saint-Damien-de-Buckland	Fabrication de produits plastiques	500 à 999
Olymel S.E.C.	Saint-Henri	Transformation de la viande	500 à 999
Allen Entrepreneur Général	Saint-Henri	Génie civil, du bâtiment, du forage et de la mécanique de procédés	200 à 499
Équipements Frontmatec Inc.	Saint-Anselme	Fabrication de machines pour l'industrie agroalimentaire	200 à 499
Kerry (Canada) Inc.	Sainte-Claire	Production de produits laitiers	200 à 499
T.M.S Système Inc.	Saint-Henri	Fabrication de structures de bâtiments préfabriqués	200 à 499

## 2. RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles bénéficie d'un cadre juridique qui fait en sorte que chaque acteur connaît son rôle. Il s'agit entre autres des responsabilités que les différents organismes municipaux doivent exercer, des ententes applicables et de la réglementation.

### 2.1 COMPÉTENCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les compétences ont trait au niveau de gouvernement municipal à qui incombe l'autorité de prendre des décisions en gestion des matières résiduelles. En vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles relève des municipalités locales, qui peuvent en confier l'exploitation à une personne, un organisme ou une entreprise<sup>4</sup>.

Comme en fait foi ce PGMR, les municipalités régionales, comme les MRC, ont la responsabilité de planifier la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale. De plus, une MRC peut déclarer sa compétence relativement à un volet de la gestion des matières résiduelles; dès lors, les municipalités locales visées y sont assujetties<sup>5</sup>.

Dans ce cadre, la MRC de Bellechasse a déclaré sa compétence pour les volets suivants de la GMR, pour l'ensemble des municipalités du territoire, en 2002. Il s'agit entre autres de la collecte et du transport des déchets et des matières recyclables ainsi que l'enfouissement des déchets et le traitement des matières recyclables. La compétence de la MRC inclut également la gestion, la vidange et le traitement des boues de fosses septiques. De leur côté, les municipalités maintiennent leur responsabilité concernant le traitement des eaux usées municipales, du moins pour celles opérant une station d'épuration.

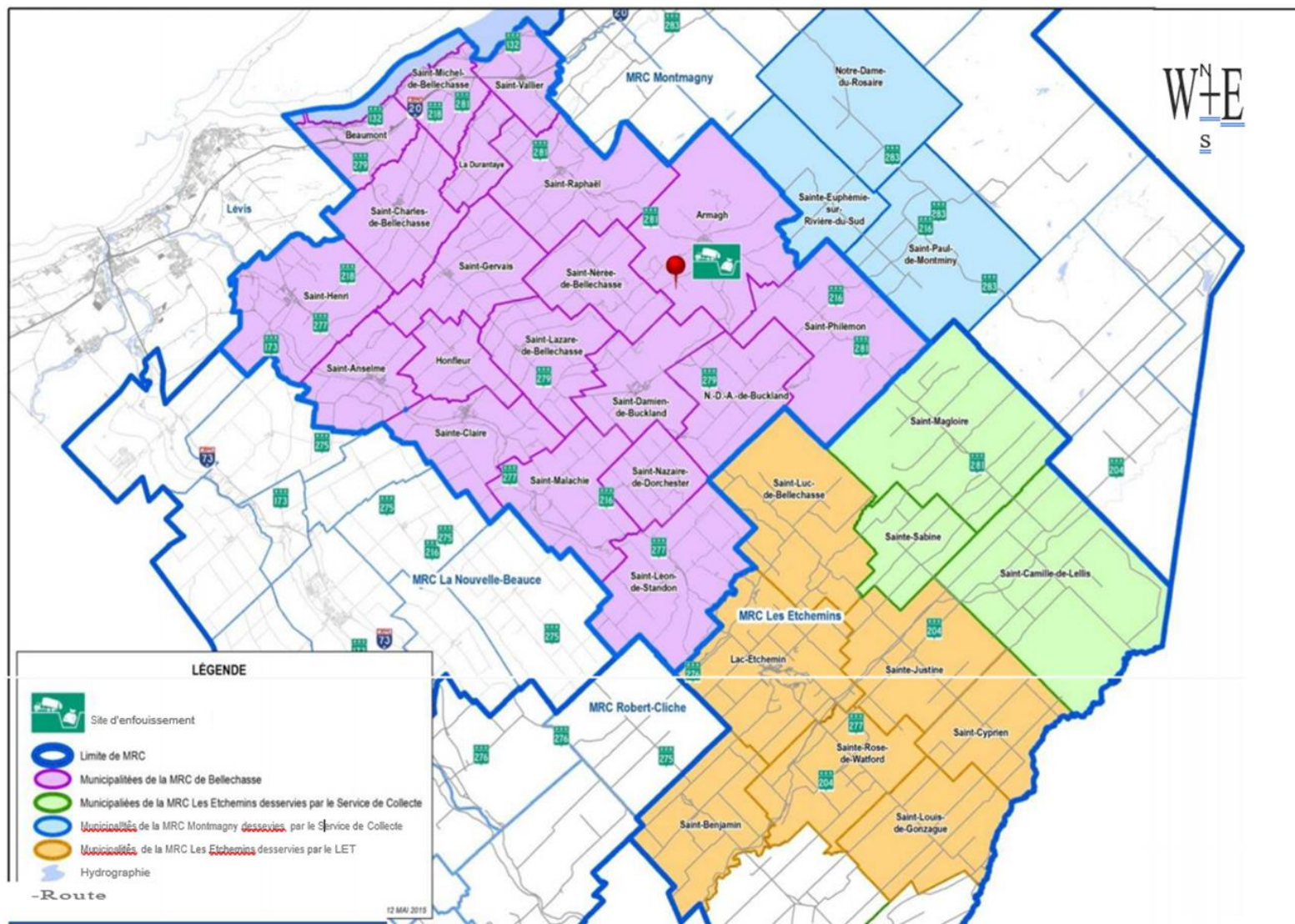
Outre les 20 municipalités du territoire, les services de collecte, de transport et de traitement de la MRC de Bellechasse s'étendent également à trois municipalités de la MRC des Etchemins (Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Camille de Lellis) ainsi qu'à trois autres de la MRC de Montmagny (Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Euphémie-de-Rivière-du-Sud et Saint-Paul-de-Montminy). De plus, sept municipalités de la MRC des Etchemins<sup>6</sup> ont recours aux services d'enfouissement seulement de la MRC Bellechasse, c'est-à-dire au lieu d'enfouissement situé à Armagh. La Figure 3 illustre l'étendue des services en GMR de la MRC :

---

<sup>4</sup> *Loi sur les compétences municipales*, art. 34.

<sup>5</sup> MAMH, 2010. Guide « La prise de décision en urbanisme » : la gestion des matières résiduelles.

<sup>6</sup> Il s'agit de Saint-Luc-de-Bellechasse, de Lac-Etchemins, de Sainte-Justine, de Saint-Cyprien, de Saint-Benjamin, de Sainte-Rose-de-Watford et de Saint-Louis-de-Gonzague.



Source : MRC de Bellechasse

Figure 3: Territoire couvert par les services en GMR de la MRC de Bellechasse



### 2.1.1 Responsabilités de la MRC et des municipalités

Le Tableau 7 ci-dessous montre comment la MRC et ses municipalités se partagent les responsabilités en gestion des matières résiduelles.

**Tableau 7 : Partage des responsabilités en GMR**

SERVICES	MRC	Armagh	Beaumont	Honfleur	La Durantaye	Notre-Dame	Saint-Anselme	Saint-Charles	Saint-Damien	Saint-Gervais	Saint-Henri	Saint-Lazare	Saint-Léon	Saint-Malachie	Saint-Michel	Saint-Nazaire	Saint-Nérée	Saint-Philémon	Saint-Raphaël	Saint-Vallier	Sainte-Claire	
Mesures d'ISÉ	X																					
<b>Collecte des déchets</b>																						
Planification	X																					
Collecte et transport	X																					
Élimination	X																					
<b>Collecte sélective des matières recyclables</b>																						
Planification	X																					
Collecte et transport	X																					
Tri et conditionnement	X																					
<b>Collecte des matières organiques (résidus alimentaires)</b>																						
Planification	X																					
Collecte et transport	X																					
Traitement	X																					
<b>Écocentres</b>																						
Planification	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gestion		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Collecte des résidus verts</b>																						
Planification	X																					
Collecte et transport	X																					
Traitement	X																					
<b>Boues de stations d'épuration</b>																						

Projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029 de la MRC de Bellechasse

SERVICES	MRC	Armagh	Beaumont	Honfleur	La Durantaye	Notre-Dame	Saint-Anselme	Saint-Charles	Saint-Damien	Saint-Gervais	Saint-Henri	Saint-Lazare	Saint-Léon	Saint-Malachie	Saint-Michel	Saint-Nazaire	Saint-Nérée	Saint-Phlémon	Saint-Raphaël	Saint-Vallier	Sainte-Claire	
Planification			X					X	X		X	X	X	X		X	X			X	X	
Vidanges			X					X	X		X	X	X	X		X	X			X	X	
Traitement			X					X	X		X	X	X	X		X	X			X	X	
	<b>Boues de fosses septiques</b>																					
Planification	X																					
Vidanges	X																					
Traitement	X																					



### 2.1.2 Ententes intermunicipales

La MRC et les municipalités peuvent conclure des ententes dans une foule de domaines, dont la gestion des matières résiduelles. Ces ententes ont trait notamment aux services de la GMR offerts par la MRC à ses municipalités locales ainsi qu'à des municipalités d'autres MRC.

**Tableau 8 : Ententes intermunicipales en GMR**

PARTIES À L'ENTENTE		OBJET	ENTRÉE EN VIGUEUR / ÉCHÉANCE
MRC de Bellechasse	Municipalités locales de Bellechasse, 3 municipalités de la MRC des Etchemins et 3 de la MRC de Montmagny	Entente de délégation concernant la collecte, le transport et l'enfouissement des déchets	1994 (en continu)
MRC de Bellechasse	7 municipalités de la MRC des Etchemins	Enfouissement des déchets au LET de la MRC à Armagh	2003 (en continu)

## 2.2 RÉGLEMENTATION DE LA MRC

La MRC de Bellechasse a adopté des règlements pour encadrer la collecte et l'élimination des déchets, la récupération des matières recyclables ainsi que la gestion des eaux usées.

**Tableau 9 : Règlements de la MRC liés à la GMR**

MUNICIPALITÉ	NUMÉRO	LIBELLÉ	ENTRÉE EN VIGUEUR	AMENDEMENTS
MRC	69-95	Règlement relatif à la cueillette et à l'enfouissement des déchets	1995	144-04 157-06
MRC	294-22	Règlement relatif à la récupération et à la collecte des matières recyclables	2022	
MRC	127-02	Règlement relatif à la mise en place d'un service de gestion des eaux usées	2002	
MRC	262-17	Règlement relatif à l'émission de permis et certificats pour le service de gestion des eaux usées	2017	

Pour les volets de la GMR non couvert par un règlement de la MRC ou des municipalités, les opérations se déroulent conformément à la réglementation provinciale, aux ententes intermunicipales ou aux directives applicables. Il s'agit, par exemple, du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), du Règlement sur les matières dangereuses et du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles.

Si les règlements fixent le cadre de la gestion des matières résiduelles, il convient à présent de se tourner vers les acteurs et les installations au cœur des activités d'élimination et de valorisation des matières.

## 3. RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR

Cette section présente l'ensemble des organismes et des installations composant la desserte en gestion des matières résiduelles pour la population de la MRC de Bellechasse.

### 3.1 INSTALLATIONS DE LA GMR DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MRC

La MRC de Bellechasse dispose d'un grand nombre d'installations de gestion des matières résiduelles sur son territoire, comme les écocentres, une plateforme de compostage et un lieu d'enfouissement. Pour le tri des matières recyclables et celui des résidus de CRD, il faut toutefois se tourner vers des installations à l'extérieur du territoire.

#### 3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables

Comme il n'y a pas de centre de tri sur le territoire, les matières recyclables sont acheminées aux installations de la Société VIA à Lévis. Il y a aussi un centre de tri à Thetford Mines, soit à environ 85 km de la MRC de Bellechasse.

**Tableau 10 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC**

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Lévis (hors-MRC)	Société VIA	50 100	51 000	3924	Papier, carton, plastique, verre, métal
Thetford Mines (hors-MRC)	Récupération Frontenac	30 000	35 000	0	Papier, carton, plastique, verre, métal

#### 3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques

Un important centre de compostage privé se trouve sur le territoire de la MRC. Le Tableau 11 en présente les caractéristiques. De plus, la MRC prévoit se doter, au cours des prochaines années, d'une installation de tri robotisé des déchets et des matières organiques. Les équipements de cette installation seront en mesure d'identifier les sacs de matières organiques déposés par les citoyens dans le bac à déchets et collectés par les camions. Dès lors, les matières organiques triées seront acheminées vers la plateforme de compostage que prévoit construire la MRC de La Nouvelle-Beauce.

**Tableau 11 : Centres de valorisation des matières organiques desservant la MRC**

LOCALISATION	TYPE & PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC en 2019 (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Saint-Henri	Compostage ouvert / Englobe	300 000	0	Résidus verts et alimentaires, boues
Armagh ( <i>projet 2023/2024</i> )	Tri robotisé / MRC de Bellechasse	8 000	n/a	Résidus alimentaires Résidus verts
Frampton ( <i>projet 2023/2024</i> )	Plateforme de compostage / MRC de La Nouvelle-Beauce	16 000	n/a	Résidus alimentaires Résidus verts

### 3.1.3 Lieu d'enfouissement technique

La MRC a son propre lieu d'enfouissement qui accueille les déchets de ses municipalités et de plusieurs municipalités des MRC voisines, comme l'indique la Figure 37. Le LET d'Armagh accepte également les matières des ICI et des entrepreneurs en construction.

**Tableau 12 : Lieux d'enfouissement technique de MRC**

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE	CAPACITÉ MAXIMALE	DURÉE DE VIE	DATE DE FERMETURE
Armagh	MRC de Bellechasse	25 000 tonnes	1 113 000 m <sup>3</sup>	26 ans	2047

### 3.1.4 Écocentres

Chaque municipalité de la MRC a son écocentre auquel les citoyens peuvent accéder sans frais, au moins deux jours par semaine, durant la saison estivale. Certains écocentres acceptent également les résidus verts. Les plus grands écocentres offrent davantage de services, comme la récupération des encombrants (matériaux secs).

Les citoyens ont accès aux services d'écocentre de leur municipalité et à l'écocentre régional seulement. Dans le cadre d'une mesure du plan d'action de PGMR, un élargissement de l'accès des citoyens à d'autres écocentres municipaux sera examiné.

<sup>7</sup> Il s'agit des municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Saint-Paul-de-Montminy, Saint-Magloire, Sainte-Sabine, Saint-Camille-de-Lellis, Saint-Luc-de-Bellechasse, Lac-Etchemin, Sainte-Justine, Saint-Cyprien, Sainte-Rose-de-Watford, Saint-Benjamin et Saint-Louis-de-Gonzague.

**Tableau 13 : Écocentres sur le territoire**

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	PÉRIODE D'OUVERTURE	ADMISSIBILITÉ	MATIÈRES ACCEPTÉES	TYPES (MOBILE, PERMANENT, ETC .)
Armagh	MRC	Avril à novembre Samedi et mardi	Citoyens, ICI, entrepreneurs en construction	Produits REP, RDD, textiles, matelas, matières recyclables, résidus de CRD, encombrants, résidus verts	Permanent
Armagh	Municipalité d'Armagh	Avril à octobre Samedi et mardi	Citoyens	Produits REP, bois et métal de CRD	Saisonnier
Beaumont	Municipalité de Beaumont	Avril à novembre Samedi et mercredi	Citoyens	Produits REP, matières recyclables, bois et métal de CRD, résidus verts	Saisonnier
Honfleur	Municipalité de Honfleur	Mai à novembre Samedi et mercredi	Citoyens	Produits REP, RDD, bois et métal de CRD	Saisonnier
La Durantaye	Municipalité de La Durantaye	Mai à octobre Mercredi et un samedi sur deux	Citoyens, ICI, entrepreneurs en construction	Piles, produits électroniques, bonbonnes de propane, bois de CRD	Saisonnier
Notre-Dame-de- l'Auxiliatrice-de- Buckland	Municipalité de Notre- Dame-Auxiliatrice-de- Buckland	Avril à novembre Samedi et mercredi	Citoyens	Produits REP, RDD, matières recyclables, bonbonnes de propane	Saisonnier
Saint-Anselme	Municipalité de Saint- Anselme	Avril à novembre Samedi et mercredi	Citoyens	Produits REP, RDD, textiles, matières recyclables, bois et métal de CRD, branches	Saisonnier
Saint-Charles	Municipalité de Saint- Charles-de-Bellechasse	Avril à novembre Samedi et mercredi	Citoyens	Produits REP, RDD, bois et métal de CRD, matières recyclables, résidus verts	Saisonnier
Saint-Damien- de-Buckland	Municipalité de Saint- Damien-de-Buckland	Mai à octobre Samedi	Citoyens	Produits REP, textiles, matières recyclables, bois et métal de CRD, résidus verts	Saisonnier
Saint-Gervais	Municipalité de Saint- Gervais	Mai à novembre Samedi	Citoyens	Produits REP, RDD, matières recyclables, bois et métal de CRD, résidus verts	Saisonnier
Saint-Henri	Municipalité de Saint-Henri	Avril à novembre Mardi, jeudi et samedi	Citoyens	Produits REP, RDD, matières recyclables, bois et métal de CRD, résidus verts	Saisonnier

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	PÉRIODE D'OUVERTURE	ADMISSIBILITÉ	MATIÈRES ACCEPTÉES	TYPES (MOBILE, PERMANENT, ETC .)
Saint-Lazare-de-Bellechasse	Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse	Mercredi et samedi Avril à novembre	Citoyens, ICI, entrepreneurs en construction	RDD, matières recyclables, bois et métal de CRD, résidus verts	Saisonnier
Saint-Léon-de-Standon (déchetterie)	Municipalité de Saint-Léon-de-Standon	Vendredi et samedi Mai à octobre Mai à octobre	Citoyens	Métaux, résidus de CRD, encombrants	Saisonnier
Saint-Malachie	Municipalité de Saint-Malachie	Samedi Mai à novembre	Citoyens, ICI, entrepreneurs en construction	Produits REP, RDD, matières recyclables, bois et métal de CRD, résidus verts	Saisonnier
Saint-Michel	Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	Mercredi et samedi Mai à novembre	Citoyens	Produits REP, RDD, matières recyclables, bois et métal de CRD, résidus verts	Saisonnier
Saint-Nazaire-de-Dorchester	Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester	Deux samedis par mois Mai à octobre	Citoyens, ICI, entrepreneurs en construction	Produits REP, textiles, matières recyclables, bois et métal de CRD	Saisonnier
Saint-Nérée	Municipalité de Saint-Nérée	Samedi Mai à octobre	Citoyens	Produits REP, RDD, matières recyclables, bois et métal de CRD, rognures de gazon et feuilles mortes	Saisonnier
Saint-Philémon	Municipalité de Saint-Philémon	Mercredi et samedi Avril à octobre	Citoyens	Produits REP, bonbonnes de propane, matières recyclables, bois et métal de CRD	Saisonnier
Saint-Raphaël	Municipalité de Saint-Raphaël	Samedi Avril à octobre	Citoyens	Produits REP, RDD, matières recyclables, bois et métal de CRD, résidus verts	Saisonnier
Saint-Vallier	Municipalité de Saint-Vallier	Mercredi et samedi Mai à novembre 3 <sup>e</sup> samedi du mois de décembre à avril	Citoyens	Produits REP, textiles, matières recyclables, bois et métal de CRD, branches et feuilles mortes	Saisonnier
Sainte-Claire	Municipalité de Sainte-Claire	Mercredi et samedi Avril à novembre	Citoyens	RDD, textiles, matières recyclables, bois et métal de CRD, résidus verts	Saisonnier

### 3.1.5 Centres de tri de résidus de CRD

Les résidents et les ICI de la MRC doivent se tourner vers des centres de tri de résidus CRD à l'extérieur du territoire, comme celui de Récupération Dalji (Saint-Isidore), ou ceux des Services Sanitaires Denis Fortier (Thetford Mines et Saint-Georges-de-Beauce). Il y a également plusieurs centres de tri CRD à Québec.

**Tableau 14 : Centres de tri de résidus de CRD desservant la MRC**

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)
Saint-Isidore (hors-MRC)	Location Dalji	45 000	100 000	4 500
Thetford Mines (hors-MRC)	Services sanitaires Denis Fortier	16 785	n/d	n/d
Saint-Georges-de- Beauce (hors-MRC)	Services sanitaires Denis Fortier	15 250	n/d	n/d
Québec (hors-MRC)	Matrec	n/d	n/d	n/d
Québec (hors-MRC)	Villéco	n/d	n/d	n/d

### 3.1.6 Installations de gestion des boues de stations d'épuration municipales

Dans la MRC, 19 municipalités possèdent une station d'épuration des eaux usées. De son côté, la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse utilise un dégrilleur seulement pour filtrer ses eaux usées. À l'exception d'Armagh qui dispose d'une station à boues activées, ce sont des étangs aérés qui assurent le traitement des eaux usées. L'entreprise Olymel de Saint-Henri-de-Lévis opère également des étangs aérés pour traiter ses résidus organiques liquides.

La vidange des étangs est généralement effectuée tous les cinq à quinze ans. Le MRC de Bellechasse crée un incitatif à la valorisation des boues en ne les intégrant pas dans les contrats d'élimination. En 2019, trois municipalités ont procédé à des vidanges d'étangs aérés. Les boues de Saint-Charles-de-Bellechasse (1104 m<sup>3</sup>) et de Saint-Vallier (548 m<sup>3</sup>) sont valorisées en épandage agricole, tandis que celles de Saint-Nazaire ont été éliminées en raison de leur faible quantité (130 m<sup>3</sup>). L'entreprise Olymel a également procédé à la vidange de 4862 m<sup>3</sup> de boues de ses étangs aérés; celles-ci ont été entièrement valorisées.

Il faut noter que plusieurs municipalités n'ont pas fournies les informations concernant la vidange ou le traitement de leurs boues de stations d'épuration.

**Tableau 15: Stations de traitement des eaux usées et vidanges de boues**

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	VIDANGES DE 2013 À 2018	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2019	VIDANGES PRÉVUES APRÈS 2019	DESTINATION
Armagh	Boues activées	n/d	n/d	n/d	n/a
Beaumont	Étangs aérés	n/d	n/d	n/d	n/a
Buckland	Étangs aérés	n/d	n/a	n/d	n/a
Honfleur	Étangs aérés	2013	n/a	2024	Stockage en vue de l'épandage agricole
La Durantaye	Étangs aérés	n/d	n/d	n/d	n/a
Saint-Anselme	Étangs aérés	n/d	n/d	n/d	n/a
Saint-Charles de Bellechasse	Étangs aérés	n/d	1104 m <sup>3</sup>	2021	Épandage agricole
Saint-Henri (municipal)	Étangs aérés	n/d	n/a	2021	Épandage agricole
Saint-Henri (Olymel)	Étangs aérés	En continu	4862 m <sup>3</sup>	En continu	Épandage agricole
Saint-Damien-de-Buckland	Étangs aérés	n/d	n/a	n/d	n/a
Sainte-Claire	Étangs aérés	n/d	n/a	n/d	n/a
Saint-Gervais	Étangs aérés	n/d	n/d	n/d	n/a
Saint-Lazare	Étangs aérés	n/d	n/a	n/d	n/a
Saint-Léon-de-Stanton	Étangs aérés	n/d	n/d	n/d	n/a
Saint-Malachie	Étangs aérés	n/d	n/d	n/d	n/a
Saint-Michel-de-Bellechasse	Dégrilleur	n/a	n/a	n/a	Enfouissement (résidus de dégrillage)

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	VIDANGES DE 2013 À 2018	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2019	VIDANGES PRÉVUES APRÈS 2019	DESTINATION
Saint-Nazaire	Étangs aérés	n/d	130 m <sup>3</sup>	2020	Enfouissement
Saint-Nérée	Étangs aérés	n/d	n/a	2021	Épandage agricole
Saint-Philémon	Étangs aérés	n/d	n/d	n/d	n/a
Saint-Raphaël	Étangs aérés	n/d	n/d	n/d	n/a
Saint-Vallier	Étangs aérés	n/d	548 m <sup>3</sup>	2022	Épandage agricole

### 3.1.7 Autres installations

Les organismes de gestion des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) ont mis en place des points de dépôt en différents endroits de la MRC. Ainsi, les produits électroniques, les piles, les lampes au mercure, les peintures et les huiles usées peuvent être récupérés. Des écocentres et plusieurs quincailleries, entre autres, assurent un service de récupération de la plupart de ces produits. L'**ANNEXE 3** présente la liste des points de dépôt, tandis que le Tableau 16 décrit les organismes de gestion des produits de la REP.

**Tableau 16 : Organismes de gestion de la REP**

ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
<b>Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)</b>	Ordinateurs, imprimantes, écrans, téléphones, téléviseurs, etc.	arpe.ca
<b>Appel à recycler</b>	Piles et batteries	appelarecycler.ca
<b>éco-peinture</b>	Peintures, teintures, contenants, aérosols	ecopeinture.ca
<b>RecycFluo</b>	Lampes contenant du mercure : ampoules fluorescentes, fluocompactes, tubes fluorescents	www.recycfluo.ca/fr



ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
<b>Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)</b>	Huiles, contenants et filtres d'huiles, antigels, aérosols	<a href="http://soghu.com/fr">soghu.com/fr</a>
<b>GoRecycle</b>	Appareils électroménagers et de climatisation	<a href="http://www.gorecycle.com/">www.gorecycle.com/</a>

### 3.2 INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Outre la MRC, plusieurs organismes jouent un rôle important dans la gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement d'organismes sans but lucratif (OSBL) dévoués à la récupération d'une ou de plusieurs matières. Des entreprises ont également joué un rôle important à cet égard.

**Tableau 17 : Organismes impliqués dans la GMR**

ORGANISMES	DESCRIPTION
<b>La Ressourcerie</b>	C'est un OSBL œuvrant au réemploi et à la récupération des meubles, électroménagers, vêtements et objets divers. Outre ses deux points de vente d'articles usagés à prix abordable dans la MRC, cet organisme effectue également la collecte des matières (meubles, etc.) sur demande. De plus, la Ressourcerie collabore à la sensibilisation pour favoriser la récupération des RDD. Enfin, cet OSBL est engagé la réinsertion sociale de ses employés.
<b>Société VIA</b>	Cette entreprise d'économie sociale gère plusieurs centres de tri, dont ceux de Québec, de Lévis et de Rivière-du-Loup. Outre le traitement de plus de 100 000 tonnes de matières recyclables par année, l'entreprise a pour mission de favoriser la réinsertion sociale de personnes ayant une limitation fonctionnelle.
<b>Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)</b>	Cet OSBL a été créé en 1991 afin de favoriser la concertation et le partage d'expertise entre les différents acteurs en environnement. Le CRECA agit notamment comme interlocuteur régional auprès du MELCC. En gestion des matières résiduelles, le CRECA s'implique, entre autres, dans l'élaboration de mesures de sensibilisation.
<b>CFER de Bellechasse</b>	Le Centre de formation en entreprise et récupération, en collaboration avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, engage des élèves ayant quitté le parcours régulier à travailler au réemploi et au recyclage de produits électroniques. Du même coup, ces élèves développent des habiletés qui faciliteront leur accession au marché de l'emploi.

ORGANISMES	DESCRIPTION
<b>AgriRÉCUP</b>	L'industrie des produits agricoles a créé cet OSBL, à l'échelle du Canada, afin de favoriser la concertation entre les acteurs impliqués dans la récupération des matières d'exploitations agricoles (producteurs, détaillants et agriculteurs). AgriRécup travaille en collaboration avec l'ensemble des MRC de la région Chaudière-Appalaches, notamment pour la récupération des plastiques agricoles.
<b>Groupe Aptas</b>	Cet OSBL, basé à Sainte-Marie-de-Beauce, emploie principalement des personnes aux prises avec des limitations fonctionnelles. Le Groupe est spécialisé dans la collecte du carton auprès des principales entreprises.
<b>Environek</b>	Il s'agit d'une division du Groupe Aptas chargée, entre autres, de la récupération des tubulures d'érablières.
<b>Frigos Pleins</b>	Cet organisme effectue la récupération de nourriture afin de venir en aide aux personnes démunies. En 2019, il a permis de détourner 45 tonnes d'aliments de l'élimination. « Frigos Pleins » fait également de la réinsertion socioprofessionnelle et de la sensibilisation aux saines pratiques alimentaires.
<b>Moisson Beauce</b>	Cet OSBL intervient auprès de diverses entreprises, comme les marchés d'alimentation, afin de récupérer des aliments comestibles qui auraient autrement été jetés. Des personnes défavorisées peuvent alors bénéficier de cet apport d'aliments. En 2019, Moisson Beauce a ainsi récupéré 35 tonnes d'aliments dans la MRC de Bellechasse.
<b>Marchés d'alimentation</b>	Des supermarchés collaborent avec Moisson Beauce pour rendre disponibles des aliments comestibles approchant la date de péremption.
<b>Location Dalji</b>	Cette entreprise située tout près de la MRC de Bellechasse joue un rôle important dans la récupération et le recyclage des résidus de CRD des secteurs résidentiels et des ICI. L'entreprise fait également de la location de conteneurs.

## 4. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles a pour but, d'abord, de maintenir des milieux de vie sains pour la population. De plus, il s'agit d'un ensemble d'activités visant à soutenir les citoyens dans les bonnes pratiques, comme le tri à la source.

### 4.1 MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION EN PLACE ET AUTRES PROGRAMMES

Comme la MRC dispose des compétences en gestion des matières résiduelles, il lui revient de mener les activités de sensibilisation de la population et des ICI. La sensibilisation aux pratiques d'application de la hiérarchie des 3RV se déroule en continu, entre autres, par les réseaux sociaux, le site Internet et les médias imprimés. De plus, la MRC de Bellechasse poursuit les activités de sensibilisation à l'herbicyclage et au feuillicyclage; des ateliers gratuits sur le compostage domestique sont également offerts durant l'été. Ces ateliers ont lieu dans les écoles aussi. Pour sensibiliser la clientèle scolaire, la MRC organise, en plus, des visites du lieu d'enfouissement.

La MRC a également tenu une « Loterie Zéro Déchet » en 2017 : cet événement visait un public moins habitué aux bonnes pratiques de la saine GMR et permettait de récompenser des citoyens qui ont amélioré leur performance en adoptant l'une de ces pratiques. La MRC vise à bonifier et répéter cette expérience à l'avenir.

Du côté des ICI, la MRC fait connaître les bons coups d'entreprises et d'institutions dans la réduction des quantités éliminées, notamment par le biais de sa page Facebook et du calendrier de collectes. La MRC vise également à diffuser l'information concernant les services de la GMR auprès des ICI, notamment la récupération des encombrants et des textiles pour la Ressourcerie Bellechasse.

### 4.2 MODES DE COLLECTE ET DES SERVICES OFFERTS

Les modes de collectes et d'apport volontaire tendent à s'élargir à de nouvelles matières. Si la collecte des matières recyclables et des déchets est établie partout, le réseau des écocentres permet de récupérer un grand nombre de matières par apport volontaire.

De façon générale, les ICI participent aux collectes municipales, soit en bacs ou en conteneurs. Quelques ICI, des industries, ont toutefois leur propre système de gestion des matières résiduelles.

#### 4.2.1 Gestion des matières recyclables

Le Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC effectue, aux deux semaines, la collecte des bacs bleus de matières recyclables pour les résidences et les ICI. De plus, les édifices multilogements sont desservis aux deux semaines. Pour les ICI en conteneurs, cette collecte a lieu chaque semaine. Des collectes spéciales se déroulent également pour les événements spéciaux ainsi qu'après le temps des Fêtes ou la période des déménagements. Enfin, le dépôt de matières recyclables dans le bac à ordures est interdit par le règlement de la MRC NO 294-22 relatif à la récupération et à la collecte de matières recyclables.

Jusqu'à tout récemment, les plastiques agricoles pouvaient être déposés dans les bacs bleus. Comme ce n'est plus possible, la MRC a mis en place, en collaboration avec l'organisme agriRÉCUP, l'UPA et la Société

VIA, un projet pilote auprès d'un groupe d'agriculteurs. Dans le cadre de ce projet pilote, la MRC assure une collecte mensuelle des plastiques agricoles. Quant aux tubulures d'érablières, il est possible de les apporter à l'écocentre de Saint-Malachie pour que l'organisme Environek en fasse la récupération.

Afin d'optimiser le transport des matières recyclables, la MRC de Bellechasse prévoit, dans le cadre de son plan d'infrastructure, la construction d'un centre de transfert des matières recyclables sur le site du LET d'Armagh. Le futur centre de transfert permettrait de réduire les transports vers le centre de tri de Lévis, et du même coup le kilométrage des camions, en raison de la capacité plus grande des chargements en camions semi-remorque.

#### 4.2.2 Gestion des déchets

La MRC fait la collecte des déchets, en régie interne, aux deux semaines; de plus, durant le temps des Fêtes, quatre collectes spéciales de déchets sont effectuées. La MRC effectue, entre autres, la collecte en conteneurs des ICI et des multilogements.

La sensibilisation au tri à la source est de mise, puisque la MRC a un objectif « Zéro déchet » pour l'année 2035. Ainsi, les citoyens sont invités à détourner le plus de matières résiduelles possibles vers de filières de valorisation, notamment les matières recyclables et les matières organiques. Le dépôt de résidus verts dans le bac à déchets, par exemple, est interdit.

Dans le cadre de son plan d'infrastructures, la MRC de Bellechasse souhaite améliorer la gestion de l'espace dans son LET en faisant l'acquisition d'une presse à déchets. Les déchets ainsi pressés, tout en optimisant l'espace disponible dans le LET, émettrait également moins d'odeurs.

#### 4.2.3 Gestion des matières organiques

Les matières organiques constituent près de la moitié des résidus générés par les citoyens et les ICI. Il s'agit, entre autres, des résidus alimentaires, des résidus verts (retailles de gazon, feuilles mortes, etc.), de fibres souillées (essuie-tout, papier de toilette, etc.) ainsi que des branches d'arbres.

#### Résidus alimentaires

La MRC poursuit les efforts pour étendre les pratiques de compostage domestique. En effet, 220 compostières domestiques ont été distribuées en 2019. De plus, la MRC offre, chaque année, des ateliers de compostage. Du côté des ICI, deux projets pilotes de compostage collectif ont été lancés.

En parallèle, la MRC planifie la collecte de porte en porte des matières organiques, en particulier les résidus alimentaires. En effet, les ménages seront invités à mettre leurs résidus alimentaires dans un sac de polyéthylène étanche et à le déposer dans le bac à déchets. Après la collecte et le transport, une installation de tri robotisé, adjacente au LET d'Armagh, permettra d'identifier les sacs de résidus alimentaires et d'en retirer les résidus alimentaires. Par la suite, ces derniers seront transportés en vrac à la future plateforme de compostage de la MRC de La Nouvelle-Beauce, à Frampton. Les sacs de polyéthylène seront recyclés tandis les déchets seront enfouis au LET d'Armagh.

## Résidus verts

La MRC fait la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage. Pour les citoyens ne désirant pas recycler leurs résidus verts sur place, certains écocentres les acceptent (voir le Tableau 13). De faibles quantités de résidus verts pourront être ajoutés aux sacs de résidus alimentaires mis dans le bac à déchets en vue de la collecte de porte en porte. Dès lors, leur traitement sera comparable, d'abord au centre de tri robotisé d'Armagh, puis à la plateforme de compostage de Frampton.

## Branches et arbres de Noël

Les branches et les sapins de Noël peuvent être apportés à la plupart des écocentres. Ces derniers font des ententes avec des entrepreneurs locaux qui en assurent le déchiquetage et le compostage.

### 4.2.4 Gestion des boues

Les boues municipales peuvent être des boues de station d'épuration des eaux usées ou des boues de fosses septiques. Dans la MRC de Bellechasse, les municipalités ont la compétence pour la gestion des boues de stations d'épuration tandis que la MRC assure la gestion, la vidange et le traitement des boues de fosses septiques.

## Boues de stations d'épuration

Pour le traitement des eaux usées des résidences du périmètre d'urbanisation, 11 des 20 municipalités disposent d'une station à étangs aérés. Une autre, Saint-Michel-de-Bellechasse, utilise un dégrilleur seulement. Pour les huit municipalités restantes, autant les résidences en milieu urbain qu'en milieu rural doivent être raccordées à une installation septique.

En 2019, quatre municipalités ont procédé à la vidange de leurs étangs aérés. Presque toutes les boues sont valorisées en épandage agricole.

## Boues de fosses septiques

La MRC a octroyé un mandat à Les Entreprises Claude Boutin pour la vidange des fosses septiques sur son territoire en 2021. Comme la vidange des fosses de résidences permanentes est obligatoire aux deux ans, l'entreprise retenue couvre, en gros, les fosses de la moitié des municipalités chaque année.

Depuis 2016, l'ensemble des boues de fosses septiques vidangées ont été valorisées grâce à l'épandage sur des terres agricoles.

### 4.2.5 Gestion des encombrants

L'OSBL Ressourcerie Bellechasse assure deux collectes d'encombrants par année par le secteur résidentiel. Les encombrants doivent être en bon état afin que la Ressourcerie puisse les revendre à prix modique.

## 4.2.6 Autres programmes de gestion

### RDD et produits visés par une REP

Les résidus domestiques dangereux sont acceptés dans la plupart des écocentres des municipalités. Pour les produits de la REP (peintures, piles, etc.), l'**ANNEXE 3** présente la liste des points de dépôt et leurs adresses.

### Textiles

La Ressourcerie Bellechasse effectue des collectes ponctuelles de textiles auprès de résidences et des ICI, en plus d'avoir un point de dépôt dans 19 municipalités de la MRC. Les textiles en bon état, en particulier les vêtements, sont revendus à prix modique pour aider les personnes démunies.

### Réduction à la source

Autant la MRC que divers organismes se sont démarqués par la réalisation projets de réduction des quantités de matières générées. La MRC a collaboré, entre autres, avec des écoles et les industries.

**Tableau 18 : Initiatives « Zéro déchet » des citoyens et des ICI**

Acteurs	Durée	Description de l'initiative	Réduction estimée des quantités éliminées
MRC	En continu	Diffusion d'un guide des événements «Zéro déchet»	2 t
MRC	2019	«Zéro déchet électronique» : grande récolte de « Serpuariens » (produits électroniques) dans les écoles	2,6 t
MRC	2019	Projets pilotes de compostage collectif	--
MRC/ Écoles primaires de la MRC	2019	Concours de récolte des « Serpuariens » dans les écoles primaires	2700 t
MRC Bellechasse/ MRC Etchemins	2020	Mise en place d'un service conseil en symbiose industrielle pour les entreprises de la région	--
Ressourcerie Bellechasse	En continu	Cueillette à domicile et réemploi des encombrants en bon état	--
École du Tremplin/ Environnement Jeunesse/ Appel à recycler	2017-2018	Concours de recyclage de piles dans les écoles du Québec	6 t

### 4.3 SYNTHÈSE DES COÛTS DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2019

Le Tableau 19 indique les coûts assumés par la MRC de Bellechasse, et ses municipalités après-coup, pour la gestion des déchets et des matières recyclables. Les données fournies par la MRC indiquent un coût par habitant de collecte, de transport et de tri des matières recyclables, légèrement supérieur à la moyenne québécoise.

Quant aux déchets, qui constituent un tonnage beaucoup plus significatif, leur coût de collecte, de transport et d'élimination, par habitant, est trois fois supérieur à celui des matières recyclables. Les coûts par habitant de collecte, de transport et d'élimination des déchets, pour la MRC de Bellechasse, sont plus élevés que la moyenne des six MRC évaluées dans le cadre du projet de PGMR collaboratifs. Le grand nombre d'ICI dans la MRC, dont la plus grande partie sont intégrés aux collectes municipales, constituent l'explication la plus plausible pour expliquer cet écart.

**Tableau 19 : Synthèse des coûts de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles (2019)**

Secteur résidentiel	Coût global (\$)	Tonnes	Coût/tonne (\$)	Coût/u.o. (\$)	Coût/habitant (\$)
Collecte et transport des matières recyclables	831 661 \$	3955	210 \$	51 \$	22 \$
Tri des matières recyclables	276 850 \$	3955	70 \$	17 \$	7 \$
<b>Sous-total : Recyclables</b>	<b>1 108 511 \$</b>	<b>3 955 t</b>	<b>280 \$</b>	<b>69 \$</b>	<b>29 \$</b>
Collecte et transport des déchets	1 788 541 \$	18 796	95 \$	111 \$	48 \$
Élimination des déchets	2 111 731 \$	18 796	112 \$	131 \$	56 \$
<b>Sous-total : Déchets</b>	<b>3 900 272 \$</b>	<b>18 796 t</b>	<b>208 \$</b>	<b>241 \$</b>	<b>104 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 008 783 \$</b>	<b>22 751 t</b>	<b>220 \$</b>	<b>310 \$</b>	<b>133 \$</b>

## 5. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

La mise à jour d'un PGMR implique forcément de revisiter les quantités générées pour chaque type de matière, de même que leur destination (recyclage ou élimination). Bien que cette section en présente un aperçu, il est possible de consulter l'inventaire détaillé à l'**ANNEXE 4**

Les données réelles, lorsque disponibles, ainsi que l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC ont été utilisés pour réaliser cet inventaire. L'année de référence choisie est 2019. Les explications méthodologiques et les sources utilisées sont résumées à la section 5.5 et au Tableau 30.

### 5.1 BILAN GLOBAL DE L'INVENTAIRE

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD.

#### 5.1.1 Portrait de 2019

Le Tableau 20 et la Figure 4 montrent l'importance du secteur des ICI dans la génération de matières résiduelles sur le territoire de la MRC. En effet, ces résidus représentent 68 % du tonnage généré et 74 % du tonnage récupéré.

**Tableau 20 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (sans boues)**

SECTEUR	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR	TAUX D'ÉLIMINATION (kg/pers/an)
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE		
Résidentiel	6 483 t	8 246 t	14 729 t	44,0 %	219
ICI	67 607 t	11 727 t	79 334 t	85,2 %	311
CRD	17 079 t	4 874 t	21 953 t	77,8 %	129
<b>TOTAL</b>	<b>91 169 t</b>	<b>24 847 t</b>	<b>116 016 t</b>	<b>78,6 %</b>	<b>660</b>

La Figure 4 illustre le poids relatif de chacun des trois secteurs de la gestion des matières résiduelles. En somme, le secteur résidentiel, sur lequel les municipalités et la MRC ont le plus d'emprise, représente 13 % du tonnage des matières générées.:



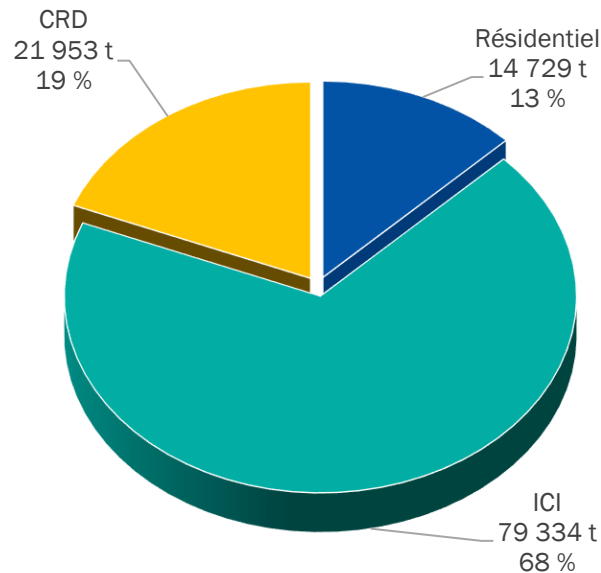


Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles (sans boues)

Le Tableau 21 précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Cela donne un taux de récupération global de 79 % en 2019, grâce en bonne partie à la récupération des matières organiques des industries de transformation agroalimentaires. Par ailleurs, bien qu'une faible quantité de résidus domestiques dangereux (RDD) soit récupérée par les écocentres, cette quantité n'est pas connue.

Tableau 21: Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse (2019)

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Papier et Carton	4 717 t	3 491 t	8 207 t	57,5 %
Métal	434 t	553 t	987 t	44,0 %
Plastique	549 t	2 305 t	2 854 t	19,2 %
Verre	553 t	633 t	1 186 t	46,6 %
<b>TOTAL recyclables</b>	<b>6 252 t</b>	<b>6 982 t</b>	<b>13 234 t</b>	<b>47,2 %</b>
Industries de transformation agroalimentaire	63 496 t	784 t	64 280 t	98,8 %
Résidus verts	464 t	1 899 t	2 364 t	19,6 %
Résidus alimentaires	261 t	4 426 t	4 687 t	5,6 %
Autres résidus organiques	0 t	2 258 t	2 258 t	0,0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>64 221 t</b>	<b>9 367 t</b>	<b>73 588 t</b>	<b>87,3 %</b>
Agrégats	13 712 t	846 t	14 559 t	94,2 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	3 367 t	4 027 t	7 394 t	45,5 %

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
<b>TOTAL résidus CRD</b>	<b>17 079 t</b>	<b>4 874 t</b>	<b>21 953 t</b>	<b>77,8 %</b>
RDD	n/d	138 t	138 t	0,0 %
Encombrants	819 t	180 t	999 t	81,9 %
Autres résidus	2 798 t	3 306 t	6 104 t	45,8 %
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>91 169 t</b>	<b>24 847 t</b>	<b>116 016 t</b>	<b>78,6 %</b>
Boues municipales	1 250 t mh	26 t mh	1 276 t mh	98,0 %
<b>TOTAL (avec boues)</b>	<b>92 420 t</b>	<b>24 873 t</b>	<b>117 292 t</b>	<b>78,8 %</b>

La Figure 5 illustre la performance de la MRC en récupération pour les principales catégories de matières.

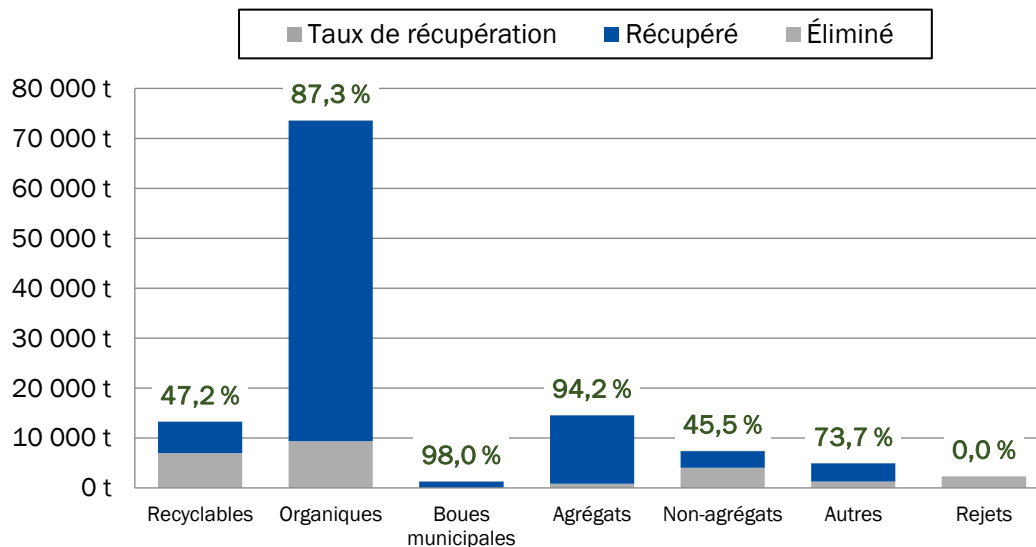


Figure 5 : Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées

### 5.1.2 Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour la MRC de Bellechasse, on note des changements importants entre 2013 et 2019:

- D'après l'Outil d'inventaire, une augmentation importante des quantités générées, soit 117 300 tonnes, comparé à 66 600 tonnes en 2013. Cette augmentation de 76% est essentiellement attribuable aux quantités des matières organiques générées par les industries de transformation agroalimentaire; ces matières n'étaient pas entièrement prises en compte en 2013.
- Les quantités générées au niveau résidentiel ont diminué de 32 %, principalement à cause des quantités de boues valorisées.

- Les quantités générées dans les ICI ont subi une augmentation de plus de 200 %, passant de 26 100 à plus de 53 200 tonnes, d’après l’Outil d’inventaire; encore une fois, cette hausse serait principalement due à l’apport des industries agroalimentaires.
- Les quantités de déchets de CRD ont augmenté de presque un tiers, passant de 16 900 à 22 000 tonnes. Cela peut être expliqué par la variation dans la valeur des permis de bâtir.

### Génération des matières résiduelles

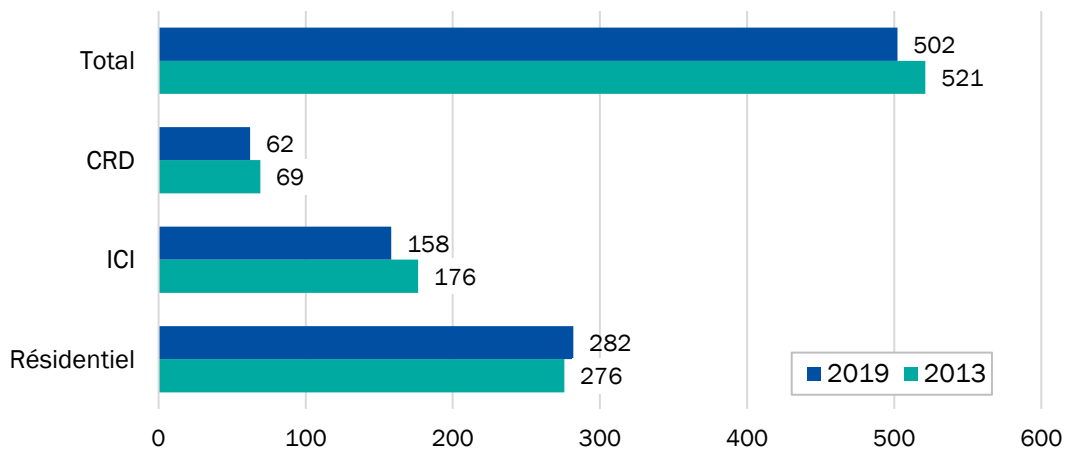
Le Tableau 22 illustre les écarts entre les quantités générées pour les années 2013 et 2019 :

**Tableau 22 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019**

Secteur	Résidentiel (avec les boues)	ICI	CRD	Total
2013	23 599	26 081	16 884	66 564
2019	16 005	79 334	21 953	117 292
Écart (t)	-7 594	53 253	5 069	50 728
Écart (%)	-32 %	204 %	30 %	76 %

### Élimination des matières résiduelles

Les données d’élimination du MELCC permettent d’établir que les quantités éliminées par le secteur résidentiel, par habitant, ont légèrement augmenté. En revanche, les quantités éliminées par le secteur des ICI ont diminué de 18 kg par habitant (voir Figure 6). Le secteur des résidus de CRD, de son côté, affiche une légère baisse de l’élimination, ce qui donne 19 kg éliminés en moins par habitant entre 2013 et 2019; il s’agit d’une baisse de 4% des quantités éliminées.



**Figure 6 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg par habitant)**

La Figure 7 et le Tableau 23 permettent de suivre l'évolution des quantités éliminées indiquées au ministère, depuis 2013, tout en comparant, pour les résidus de CRD, avec la valeur des permis de construction et de rénovation. Ainsi, on note une variation très importante des valeurs des permis de bâtir entre 2017 et 2019, mais une quantité éliminée constante lors de ces trois années. En outre, il est possible d'observer la réduction des matières éliminées par le secteur des ICI pendant les trois dernières années. Au contraire, les quantités éliminées par le secteur résidentiel, depuis 2013, s'avèrent remarquablement constantes.

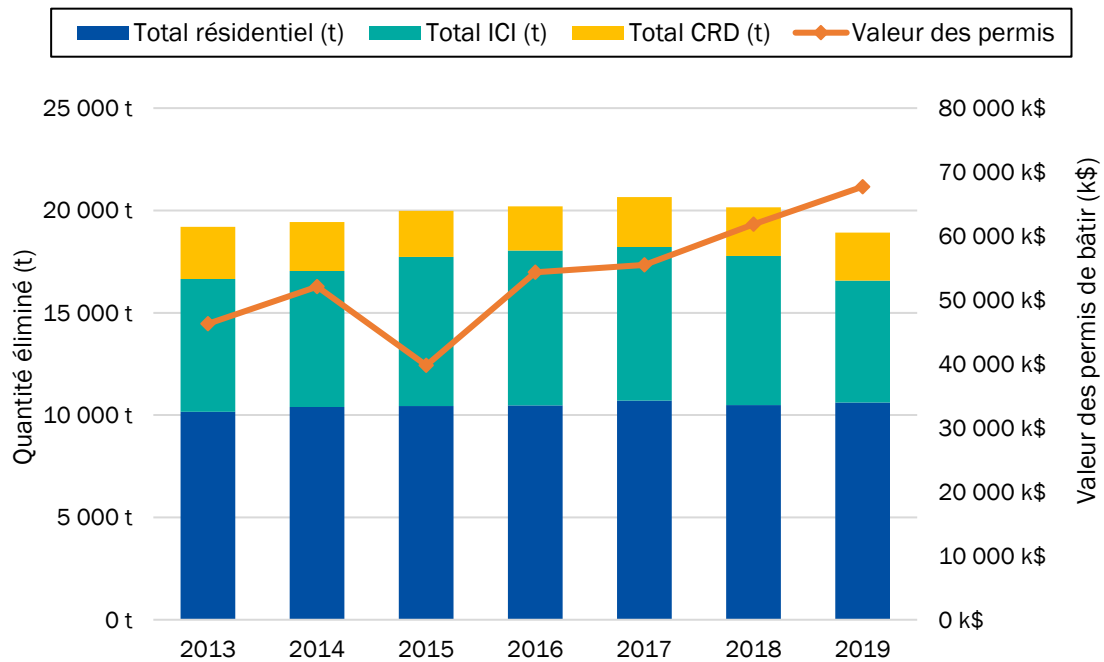


Figure 7 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de 2013 à 2019

Source : MELCC et ISQ

Tableau 23 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)

Année	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2019	281,87	158,13	62,23	502,23
2018	277,88	192,85	62,99	533,72
2017	284,14	199,23	65,02	548,39
2016	283,41	204,45	58,19	546,05
2015	282,95	197,80	60,97	541,72
2014	282,77	180,57	64,97	528,31
2013	275,76	176,33	69,11	521,20

La section suivante aborde la contrepartie de l'élimination, c'est-à-dire la récupération, qui a diminué pour les matières recyclables, mais a augmenté pour les matières organiques.

### Matériaux de recouvrement utilisés au lieu d'enfouissement

Des matériaux de recouvrement journaliers et finaux sont utilisés au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Armagh afin de contrôler les diverses nuisances, tel que les odeurs. Ces matériaux sont constitués de sols propres ou contaminés, mais aussi de résidus de CRD et d'autres matières. La MRC vise à réduire la quantité de matériaux de recouvrement, comme le bois ou le métal, qui pourraient être acheminés vers une filière de valorisation (voir la mesure à cet effet dans le plan d'action au Tableau 37). Le présente les types et les quantités de matériaux de recouvrement utilisés.

**Tableau 24: Matériaux de recouvrement au LET d'Armagh**

Types de matériaux	Quantité (tonnes)						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sols propres	14 959	13 190	10 631	6 656	6 385	3 045	5 030
Sols contaminés	1 303	2 488	4 419	3 004	2 541	2 178	2 453
Résidus de CRD	--	--	--	--	18	1 180	1 179
Sable et pierre d'étangs aérés	--	--	--	--	--	4 823	
Alternatif - Moulage	--	--	--	--	--	--	32
<b>TOTAL</b>	<b>16 262</b>	<b>15 678</b>	<b>15 049</b>	<b>9 661</b>	<b>8 945</b>	<b>11 227</b>	<b>8 693</b>

Source : Rapports annuels du LET d'Armagh

### Récupération des matières résiduelles

Le Tableau 25 compare les performances en récupération de la MRC de Bellechasse entre 2013, 2019 et les cibles gouvernementales de récupération. La performance de la MRC semble avoir diminué et demeure bien en-deçà de la cible de récupération de 75 %. Du côté des matières organiques, le taux de récupération a cru de façon significative en raison de la contribution du secteur agroalimentaire. En outre, le taux de recyclage des résidus de CRD atteint déjà la cible de 2023, surtout grâce à la performance en récupération des agrégats. Toutefois, la performance des résidus demeure bien en-deçà des cibles gouvernementales.

**Tableau 25 : Taux de mise en valeur global de la MRC de Bellechasse par matière en 2013 et en 2019**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2013	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2019
Papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	59 %	75 %	47 %

MATIÈRE RÉSIDUELLE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2013	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2019
Matière organique (incluant les boues agroalimentaires)	<b>60 %</b>	56 %	<b>60 %</b>	87 %
Boues municipales	-	25 %	<b>60 %</b>	98 %
Résidus de CRD	<b>70 %</b>	78 %	<b>70 %</b>	78 %
<i>Béton, brique, asphalte</i>	<b>80 %</b>	94 %	<b>70%</b>	94 %
<i>Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD</i>	<b>70 %</b>	46 %	<b>70%</b>	46 %

En gros, un effort significatif sera requis pour atteindre la cible gouvernementale concernant les matières recyclables. Dans le cas des matières organiques, le taux global dépasse la cible du ministère. Toutefois, des efforts accrus doivent être faits pour le secteur résidentiel dont le taux de récupération, à 11%, demeure loin de l'objectif. La mise en œuvre prochaine de la collecte de porte à porte des matières organiques, d'ici 2023, devrait améliorer ces résultats.

Il faut noter que les données concernant les matières des ICI et les résidus de CRD reposent sur les estimations de l'Outil d'inventaire; il est donc possible que leurs performances réelles soit légèrement différente.

## 5.2 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel relève de la gestion de la MRC et de ses municipalités. Ainsi, les données de collecte fournies par la MRC permettent de déterminer de façon précise les quantités générées, récupérées et éliminées. Les données des écocentres ont également été comptabilisées. Pour certaines matières plus difficiles à évaluer, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC a été utilisé ainsi que les résultats de la caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel d'une MRC de la région Chaudière-Appalaches. Le taux de rejet du centre de tri a également été retenu.

### 5.2.1 Résultats de l'inventaire

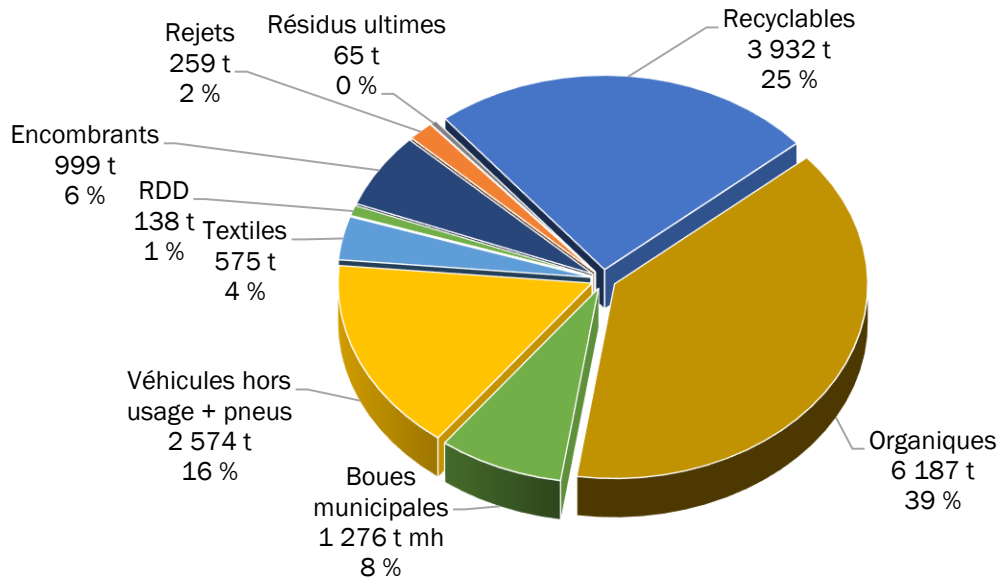
Le Tableau 26 présente la composition des matières du secteur résidentiel. De façon globale, les ménages de la MRC de Bellechasse ont valorisé 44 % de leurs matières en 2019. Ce taux de récupération monte à 48% lorsqu'on comptabilise les boues municipales.

La donnée concernant la quantité de RDD récupérés par les écocentres n'est pas disponible. Par ailleurs, il faut noter que les quantités de boues municipales de stations d'épuration ou de fosses septiques sont établies en tonnes de matière humide (t mh) à 20% de siccité.

**Tableau 26: Estimation des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2019**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉE (T)	ÉLIMINÉE (T)	GÉNÉRÉE (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	1 504 t	569 t	2 073 t	72,6 %
Métal (incluant consigne)	94 t	153 t	247 t	37,9 %
Plastique (incluant consigne)	236 t	746 t	982 t	24,1 %
Verre (incluant consigne)	394 t	235 t	630 t	62,7 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>2 229 t</b>	<b>1 703 t</b>	<b>3 932 t</b>	<b>56,7 %</b>
Résidus verts	464 t	1 568 t	2 032 t	22,9 %
Résidus alimentaires	226 t	2 152 t	2 377 t	9,5 %
Autres résidus organiques	0 t	1 778 t	1 778 t	0,0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>690 t</b>	<b>5 497 t</b>	<b>6 187 t</b>	<b>11,2 %</b>
Véhicules hors d'usage + pneus	2 574 t	0 t	2 574 t	100,0 %
Textiles	172 t	403 t	575 t	29,9 %
Rejets centre de tri	0 t	248 t	248 t	0,0 %
Rejets centre de compostage	0 t	12 t	12 t	0,0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	n/d	138 t	138 t	0,0 %
Encombrants métalliques	819 t	85 t	904 t	90,6 %
Encombrants non-métalliques et autres	0 t	96 t	96 t	0,0 %
Résidus ultimes	0 t	0 t	0 t	S.O.
Balayures de rue	0 t	65 t	65 t	0,0 %
<b>SOUS-TOTAL (sans boues)</b>	<b>6 483 t</b>	<b>8 246 t</b>	<b>14 729 t</b>	<b>44,0 %</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	273 t mh	26 t mh	299 t mh	91,3 %
Boues de fosses septiques (BFS)	977 t mh	0 t mh	977 t mh	100,0 %
<b>TOTAL boues</b>	<b>1 250 t mh</b>	<b>26 t mh</b>	<b>1 276 t mh</b>	<b>98,0 %</b>
<b>GRAND-TOTAL (avec boues)</b>	<b>7 734 t</b>	<b>8 272 t</b>	<b>16 005 t</b>	<b>48,3 %</b>

La Figure 8, ci-dessous, montre les catégories de matières générées les plus significatives pour le secteur résidentiel, comme les matières organiques et les matières recyclables.



**Figure 8: Importance des matières dans les quantités générées**

De plus, le Tableau 27 illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour deux matières qui requièrent une gestion spéciale. Leur mise à jour est facultative dans le PGMR, car elles ne relèvent pas de la gestion municipale : ce sont les pneus usés et les contenants consignés. Afin de permettre une comparaison avec les données de 2013, les pneus ont été inclus dans les quantités globales de l’inventaire.

**Tableau 27 : Répartition des matières du secteur résidentiel : pneus et contenants consignés**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉE (T)	ÉLIMINÉE (T)	GÉNÉRÉE (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
<b>Pneus</b>	<b>812 t</b>	<b>0 t</b>	<b>812 t</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Contenants consignés</b>	<b>191 t</b>	<b>106 t</b>	<b>297 t</b>	<b>64,2 %</b>
Aluminium	79 t	33 t	113 t	70,5 %
Plastique	20 t	10 t	30 t	65,4 %
Verre	92 t	63 t	154 t	59,4 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la Figure 9 montre des taux de récupération enviables pour le papier, le carton et le verre. Toutefois, le taux global de récupération des matières recyclables, par le secteur résidentiel, demeure inférieur à la cible du plan d’action gouvernemental établie à 75 % d’ici 2023.



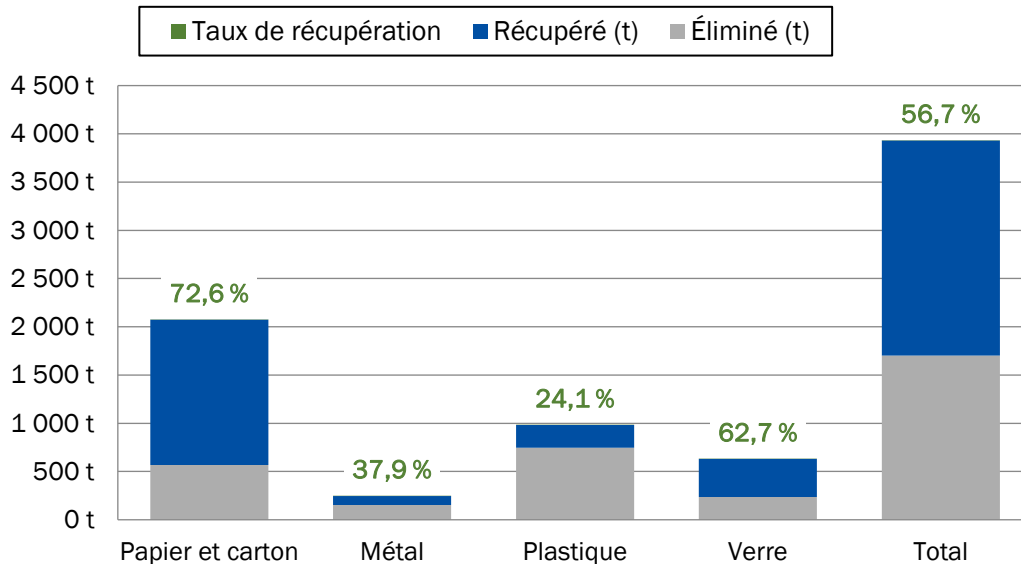


Figure 9 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération

Les taux de récupération des différentes matières organiques reflètent les matières récupérées par l'apport volontaire et le compostage domestique. Il est à noter que, à défaut d'avoir les données concernant les quantités de résidus verts récupérées en 2019, celles de l'année 2013 ont été utilisées par défaut. La performance décevante de l'année 2019, reflétée par la Figure 10, ne pourra que s'améliorer avec la mise en place prévue de la collecte des matières organiques.

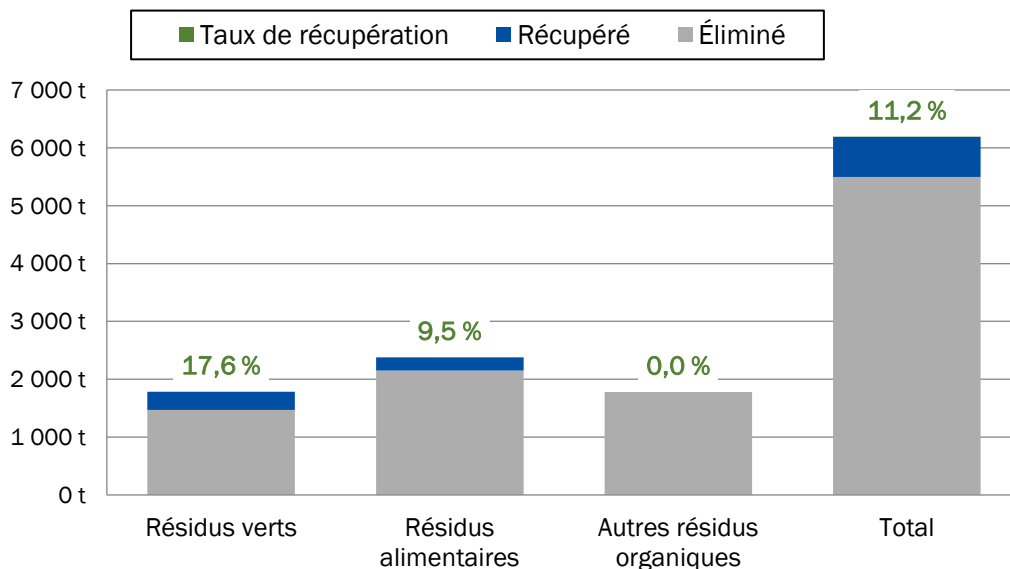
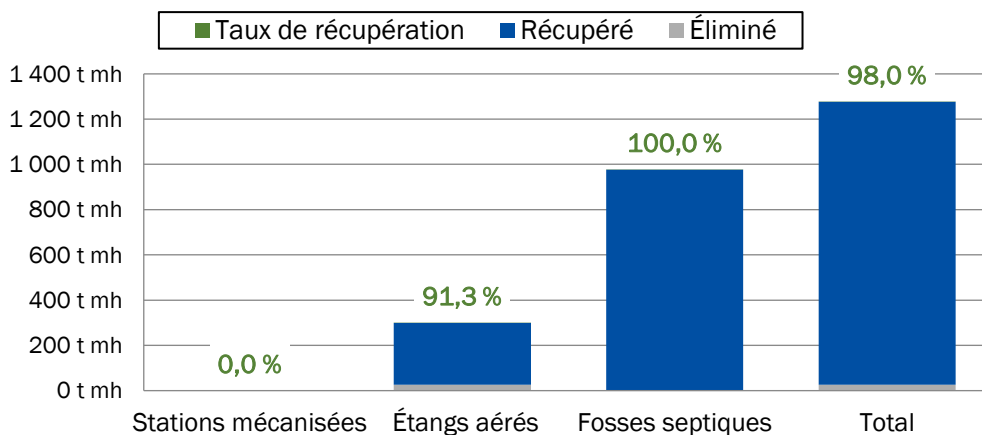


Figure 10 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération

En ce qui concerne les boues de stations d'épuration et celles des fosses septiques, leur recyclage est bien établi. Pour les fins de cet inventaire, les boues sont mesurées en tonnes de matière humide (t mh) à 20% de siccité.

Pour ce qui est des stations à étangs aérés, les données des années antérieures ne sont pas suffisamment complètes et homogènes, notamment concernant le nombre d'étangs vidangés, pour établir une moyenne annuelle de la quantité de boues. Ainsi, seule la quantité de boues vidangées en 2019 a été considérée pour l'inventaire.

Comme l'illustre la Figure 11, la quasi-totalité des 299 t mh de boues de stations d'épurations sont valorisées en épandage agricole ou par compostage. C'est également le cas pour la totalité des 977 t mh de boues de fosses septiques.



**Figure 11 : Répartition des boues municipales**

Pour l'ensemble des matières, la performance du secteur résidentiel a légèrement progressé au cours des dernières années (43 % en 2013 contre 44 % en 2019, en excluant les boues municipales). La mise en place prévue d'un système de collecte et de valorisation des matières organiques, à l'échelle de la MRC, devrait améliorer le taux de valorisation au cours des prochaines années.

### 5.3 SECTEUR ICI

Les matières générées par le secteur des ICI constituent 68 % de l'ensemble. Il s'agit donc d'un secteur très important, mais sur lequel la MRC et les municipalités ont souvent peu d'emprise. En effet, bien qu'une bonne partie des ICI soient intégrés aux collectes municipales, les grandes industries recourent habituellement à des contrats privés pour leurs collectes. Il s'agit donc d'un amalgame d'ICI assimilables au secteur résidentiel<sup>8</sup> et d'ICI non desservies par les collectes municipales.

Comme il n'y a pas de données précises concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. L'Outil est fondé sur le bilan de la GMR des principaux secteurs d'activités au Québec. Ces résultats sont alors ajustés en fonction de l'importance des différents

<sup>8</sup> Il s'agit des ICI dont les matières résiduelles sont similaires en composition et en quantité à celles du secteur résidentiel.

secteurs, en nombre d'employés, dans la MRC. De plus, les données réelles de certaines matières sont prises en compte. Ainsi, les 35 tonnes d'aliments récupérés par Moisson Beauce ont été incluses dans les données.

Pour estimer les quantités de plastiques agricoles générées, en excluant les tubulures d'érablières, l'UPA a développé un mode de calcul<sup>9</sup>. En gros, chaque production laitière ou de bovins de boucherie génère annuellement une tonne de plastiques. Cela donnerait, pour les exploitations agricoles de la MRC de Bellechasse, 388 tonnes de plastiques générées par an; de cette quantité, une faible proportion a été récupérée à partir d'un point de dépôt de la MRC des Appalaches. Du côté des entreprises acéricoles, les 25 tonnes de tubulures d'érablières recueillies par Environek sont incluses dans les plastiques agricoles.

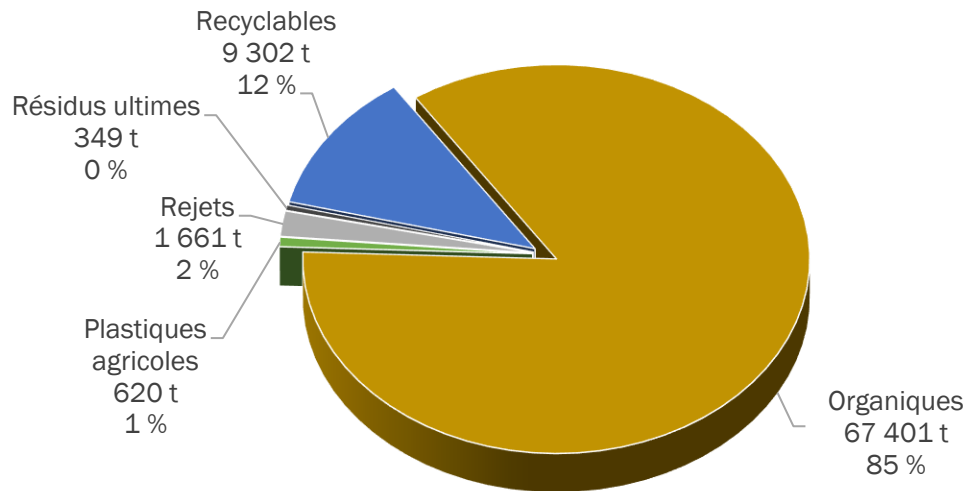
Le Tableau 28 présente, dans le détail, les quantités estimées pour chaque type de matières. La liste des matières est incomplète du fait que, dans les grands ICI, certains résidus industriels sont éliminés ou récupérés directement; il est donc impossible de les comptabiliser.

**Tableau 28 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉE (T)	ÉLIMINÉE (T)	GÉNÉRÉE (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	3 213 t	2 922 t	6 135 t	52,4 %
Métal	340 t	400 t	740 t	46,0 %
Plastique	313 t	1 559 t	1 872 t	16,7 %
Verre	158 t	398 t	556 t	28,5 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>4 024 t</b>	<b>5 279 t</b>	<b>9 302 t</b>	<b>43,3 %</b>
Industries de transformation agroalimentaire	63 496 t	784 t	64 280 t	98,8 %
Résidus verts	0 t	332 t	332 t	0,0 %
Résidus alimentaires	35 t	2 274 t	2 309 t	1,5 %
Autres résidus organiques	0 t	480 t	480 t	0,0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>63 531 t</b>	<b>3 870 t</b>	<b>67 401 t</b>	<b>94,3 %</b>
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	447 t	447 t	0,0 %
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	1 t	1 t	0,0 %
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 212 t	1 212 t	0,0 %
Plastiques agricoles	52 t	568 t	620 t	8,4 %
Résidus ultimes	0 t	349 t	349 t	0,0 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>67 607 t</b>	<b>11 727 t</b>	<b>79 334 t</b>	<b>85,2 %</b>

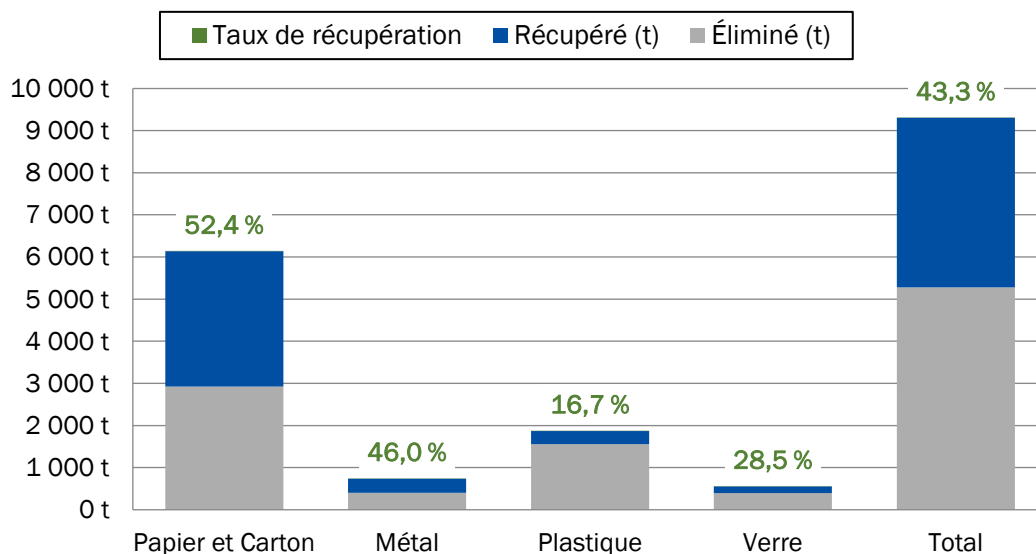
La Figure 12 montre la proportion respective des différentes catégories de matières dans l'ensemble des quantités générées par les ICI. À cet égard, les matières organiques dominent à 85 %.

<sup>9</sup> Vachon, K. (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan.



**Figure 12: Répartition des matières générées par le secteur ICI**

Les estimations de l’Outil d’inventaire indiquent que le rendement des ICI dans la récupération des matières de la collecte sélective accuse un retard par rapport à celui du secteur résidentiel. La Figure 13 illustre cette situation. En raison de l’importance des ICI dans la génération des matières, ces résultats tirent la performance globale de la MRC, en collecte sélective, vers le bas.



**Figure 13 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées**

Sur le plan de la gestion des matières organiques, l’Outil d’inventaire attribue une performance exemplaire à l’industrie agroalimentaire. Pour les autres ICI, toutefois, le taux de récupération des résidus alimentaires est

plus faible que celui du secteur résidentiel, c'est-à-dire en deçà de 2 %. Ces matières sont les aliments comestibles récupérés par Moisson Beauce.

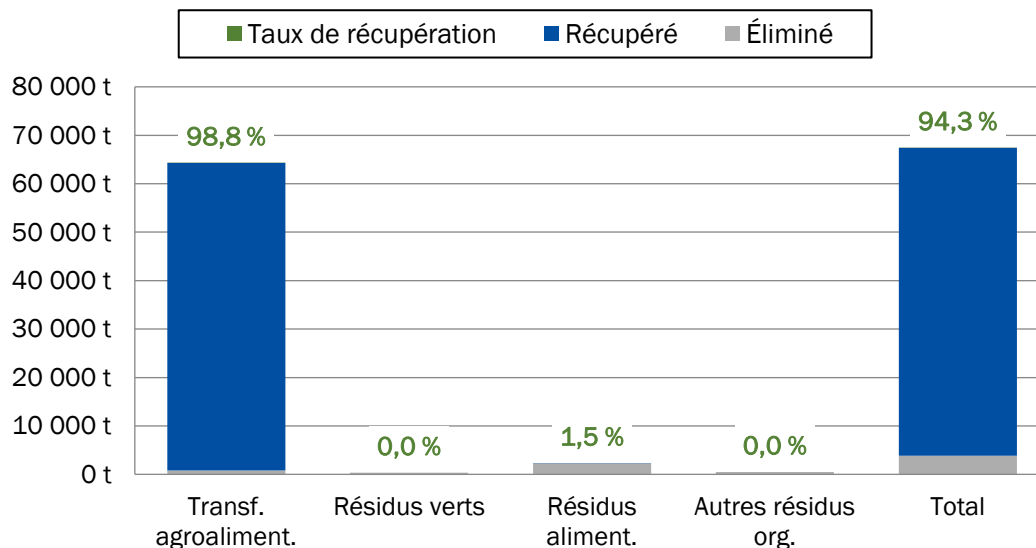


Figure 14 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées

Avec un taux global de récupération de 94,3%, grâce à la mise en valeur des matières organiques du secteur agroalimentaire, les ICI ont apparemment une performance enviable en GMR. Or, lorsque l'on retire les matières organiques du secteur agroalimentaire du calcul, les résultats des ICI n'atteignent pas les cibles gouvernementales de récupération (exemple : les matières de la collecte sélective récupérées à 43%). Les initiatives prévues pour les ICI laissent toutefois entrevoir des performances améliorées.

## 5.4 SECTEUR CRD

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) comprend l'ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers routiers. Les résidus de CRD sont composés d'une part d'agrégats, notamment la brique, le béton et l'asphalte. D'autres part, l'ensemble des autres résidus de CRD, comme le bois, le gypse et les bardeaux d'asphalte, composent les non-agrégats.

Les estimations des quantités reposent entièrement sur l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, car peu de données réelles sont disponibles.

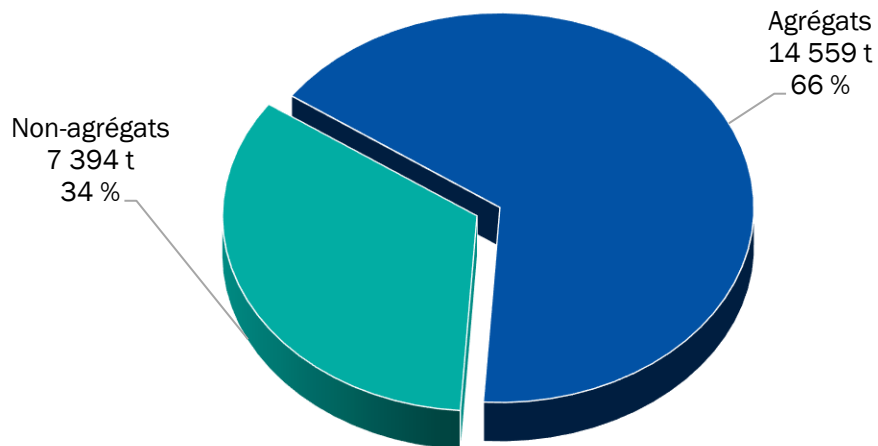
Par exemple, les écocentres desservant la MRC ont recueilli des résidus de CRD en 2019, mais cela ne comprend pas les résidus, notamment ceux des ICI, qui transitent par les centres de tri de résidus de CRD hors-MRC.

Le Tableau 29 montre les estimations de résidus de CRD récupérés, éliminés et générés par la MRC de Bellechasse.

**Tableau 29 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉE (T)	ÉLIMINÉE (T)	GÉNÉRÉE (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
<b>Agrégats</b>	<b>13 712 t</b>	<b>846 t</b>	<b>14 559 t</b>	<b>94,2 %</b>
<b>Non-agrégats</b>	<b>3 367 t</b>	<b>4 027 t</b>	<b>7 394 t</b>	<b>45,5 %</b>
Bois de construction	3 250 t	1 801 t	5 051 t	64,3 %
Gypse	31 t	824 t	855 t	3,6 %
Bardeaux d'asphalte	84 t	691 t	775 t	10,8 %
Autres	2 t	711 t	713 t	0,2 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>17 079 t</b>	<b>4 874 t</b>	<b>21 953 t</b>	<b>77,8 %</b>

La Figure 15 illustre l'importance des agrégats dans le tonnage de résidus de CRD. En effet, la brique, le béton et l'asphalte comptent pour près des deux tiers des résidus de CRD générés. Leur incidence est majeure sur les taux de récupération, car il s'agit de matières facilement recyclables.



**Figure 15 : Répartition des matières générées par le secteur CRD**

La Figure 16 démontre le contraste entre les taux de recyclage des agrégats et celui des autres résidus de CRD. D'après l'Outil d'inventaire, la récupération du gypse et des bardeaux d'asphalte, par exemple, ne dépasse guère 10 % du gisement.

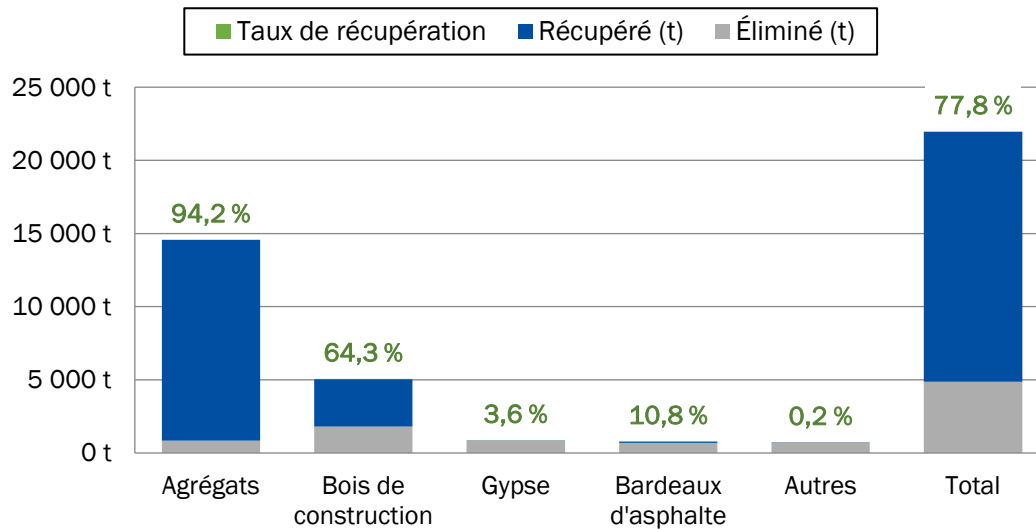


Figure 16 : Taux de récupération des divers résidus CRD

Les quantités de résidus de CRD éliminées, selon l’Outil d’inventaire, ne concordent pas avec les données d’élimination du MELCC. En effet, l’Outil affiche un peu moins de 4 900 tonnes de résidus de CRD éliminés, alors que les données du MELCC montre 2 350 tonnes de résidus éliminés. L’un de défis à relever, dans le cadre du plan d’action de ce PGMR, consistera à développer une meilleure connaissance du secteur des résidus de CRD et de la destination finale des matières.

## 5.5 ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET PRÉCISIONS

Autant que possible, la mise à jour de l’inventaire est fondée sur les quantités de matières résiduelles fournies par les municipalités, la MRC, les écocentres, les centres de tri et d’autres organismes œuvrant en récupération, comme Moisson Beauce. Du côté de l’élimination, il est possible de recourir aux données des lieux d’enfouissement ainsi qu’à celles du MELCC.

C’est ainsi que l’inventaire du secteur résidentiel est essentiellement fondé sur les données réelles de collectes. Par ailleurs, la MRC de L’Islet, qui se trouve dans la région Chaudière-Appalaches, a autorisé l’utilisation des données d’une caractérisation récente de ses matières résiduelles du secteur résidentiel; ces données ont permis de compléter certaines informations manquantes.

Pour les secteurs des ICI et des résidus de CRD, toutefois, il est plus difficile d’obtenir des données réelles. C’est pourquoi l’Outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé. Cet Outil repose sur les données de caractérisation obtenues par RECYC-QUÉBEC. Il s’agit entre autres de l’Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017, du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec et d’études nord-américaines. Ainsi, il est possible de pondérer les résultats de l’Outil en fonction de l’importance des différents secteurs économiques dans une MRC. L’Outil suppose, toutefois, que la génération et la récupération des matières résiduelles de l’industrie textile d’une MRC, par exemple, sera comparable à celle de l’ensemble du Québec. Afin de valider cette hypothèse, des enquêtes spécifiques ont

été menées auprès de grands générateurs de matières sur le territoire. Cependant, aucune réponse n'a été obtenu des ICI consultés pour l'instant.

Le Tableau 30 indique les principales sources d'information utilisées pour la mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles.

**Tableau 30 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées en 2019**

SECTEUR	SOURCES
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets, matières recyclables et collectes spéciales)</li> <li>• Données des écocentres (partiellement accessibles)</li> <li>• Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</li> <li>• Étude de caractérisation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, 2020</li> <li>• Sommaire du rôle d'évaluation foncière (pour alimenter l'Outil)</li> <li>• Société VIA, Lévis: taux de rejets du centre de tri pour 2019</li> <li>• Données des municipalités sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées</li> <li>• Rapports annuels du LET d'Armagh</li> <li>• MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> <li>• RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique - Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, 2020.</li> </ul>
ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</li> <li>• Étude de caractérisation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, 2020</li> <li>• Statistique Canada. Emploi selon l'industrie</li> <li>• Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013</li> <li>• UPA, Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan, 2018.</li> <li>• Emploi Québec – Répertoire d'entreprises</li> <li>• RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec</li> <li>• Société VIA, Lévis: taux de rejets du centre de tri pour 2019</li> <li>• MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> </ul>
CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</li> <li>• Institut de la statistique Québec - Profils statistiques par région et MRC géographiques.</li> <li>• MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> </ul>



## 6. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Dans ce chapitre sont présentés, les problématiques et les enjeux de la région Chaudières-Appalaches ainsi que les orientations régionales qui en découlent. Les six MRC participant au projet de PGMR régional se sont concertées afin de trouver de solutions communes tout en tenant compte des réalités de chaque MRC.

Pour la MRC de Bellechasse, un bilan du précédent PGMR est présenté, de même qu'un diagnostic territorial, des orientations et les mesures du plan d'action.

### 6.1 BILAN DU PRÉCÉDENT PGMR

Les mesures du PGMR devaient couvrir la période 2016-2020. Afin d'informer la population, la MRC de Bellechasse présente chaque année un bilan de la réalisation des mesures inscrites au PGMR. Le plus récent bilan annuel de l'année 2020 démontre que la quasi-totalité des mesures (50 mesures sur 54) sont entièrement réalisées ou en voies de l'être. Parmi celles-ci, neuf mesures sont complétées, 27 mesures sont réalisées en continu et 14 mesures sont en cours de réalisation. En parallèle, trois mesures ont été retardées par souci de cohérence et une autre reste à évaluer.

Les mesures réalisées ou en voies de l'être couvrent les matières recyclables, les matières organiques, les résidus de CRD et les résidus ultimes. Ces mesures sont de nature administrative (règlementation, ententes intermunicipales, les directives et les politiques) et d'ISÉ, s'adressant aussi bien au secteur résidentiel qu'aux ICI.

Les quatre mesures retardées ou mises en attente seront proposées dans le cadre du plan d'action du PGMR 2023-2029, si celles-ci demeurent toujours pertinentes pour la MRC de Bellechasse.

**Tableau 31: Faits saillants du Plan d'action 2016-2020**

AXES D'INTERVENTION	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
<b>Services, administration, ISÉ</b>	1. Maintenir le service de collecte et de transport des matières résiduelles en régie interne	En continu
	2. Maintenir les opérations d'enfouissement des matières résiduelles en régie interne.	En continu
	3. Évaluer l'adoption d'une politique d'achat basée sur les 3RV et la diffuser	En cours
	4. Effectuer une étude pour une tarification des services d'enfouissement basée sur le tonnage enfoui plutôt que sur la population municipale	En cours
	6. Publiciser l'interdiction d'enfourir du papier et du carton. Diffuser l'information sur les ressources et programmes disponibles pour récupérer cette matière (site Web, journaux locaux)	En continu
	7. Maintenir le système de quotes-parts du service de collecte basé sur les UBE d'ordures par municipalité et diffuser l'information en ce sens	En continu

AXES D'INTERVENTION	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
	10. Procéder à une veille pour la meilleure façon de faire une caractérisation des matières traitées par la MRC par type de générateur (domestique, ICI, CRD) et de dresser un portrait des pratiques de la GMR pour ceux-ci	En cours
	51. Compléter annuellement un rapport statistique des coûts pour les différents services et les comparer avec les moyennes provinciales et celles de l'entreprise privée	En cours
	52. Produire et diffuser un bilan annuel de gestion des matières résiduelles	En continu
	53. Produire et diffuser un rapport de suivi annuel sur l'évolution de la mise en œuvre du PGMR et de la rétroaction en lien avec les objectifs.	En continu
	54. Se tenir à l'affût de toutes nouvelles technologies permettant d'optimiser les opérations	En continu
<b>ICI, ISÉ</b>	8. Maintenir l'obligation faite à tout ICI de posséder un contenant servant à la disposition de leurs matières recyclables (papier d'emballage, verre, plastique, métaux)	En cours
	13. Maintenir à jour le recensement des organismes œuvrant en GMR et le diffuser via le site Web	En continu
	16. Organiser des journées d'information sur les programmes et les ressources disponibles à l'intention des ICI	En cours
	17. Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI et événements publics à l'égard de la gestion des matières résiduelles	En continu
	18. Évaluer l'implantation de la collecte des plastiques agricoles pour les agriculteurs du territoire versus l'ajout à la collecte sélective	Complétée
	19. Informer les ICI des obligations et objectifs de la politique, des outils et programmes disponibles et des économies potentielles	En continu
	20. Évaluer la meilleure stratégie pour mettre en place un projet pilote pour la récupération de tubulures d'érablières	Complétée
<b>Matières organiques, boues municipales et des fosses septiques, ISÉ, administration</b>	9. Acquérir les connaissances supplémentaires pour la gestion des boues municipales	En continu
	21. Effectuer une analyse globale afin de déterminer le meilleur scénario de collecte et de traitement de la matière organique (résidus verts et alimentaires) pour le secteur municipal et ICI afin de l'implanter dans les meilleurs délais	En cours
	22. Poursuivre la distribution de compostières domestiques en incluant une formation et un suivi auprès des utilisateurs. Viser spécifiquement les écoles et les garderies du territoire afin de sensibiliser les jeunes et leur famille	En continu
	23. Valider si la distribution des compostières domestiques ou collectives peut être financée par le programme d'aide aux compostières domestiques et collectives	Complétée

AXES D'INTERVENTION	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
	24. Maintenir et diffuser le règlement sur l'interdiction d'enfouir les résidus verts et s'assurer que les écocentres municipaux ont les outils pour gérer ces matières	En cours
	25. Informer la population sur l'enjeu de la gestion de la matière organique afin de la préparer à tout changement en lien avec la gestion de cette matière	En continu
	26. Évaluer la possibilité de faire une tournée ponctuelle des écocentres pour déchiqueter les branches d'arbres et les sapins de Noël	Complétée
	27. Encourager l'herbicyclage et le compostage domestique	En continu
	28. Maintenir le programme de récupération alimentaire avec l'organisme les Frigos Pleins	En continu
	29. Évaluer la façon de valoriser les boues municipales	En cours
	30. Continuer la déshydratation (terratubes) des boues municipales sur place avant de les acheminer à un lieu de valorisation ou d'élimination, selon leur qualité	En continu
	31. Maintenir en vigueur le Règlement sur la vidange obligatoire des boues de fosses septiques en conformité avec le règlement provincial	En continu
	32. Poursuivre la mise en œuvre de la vidange systématique des boues de fosses septiques (avec ou sans mesurage)	En continu
	33. Maintenir le service régional d'inspection pour les installations septiques et le service d'analyse des sols pour l'émission des permis de ces installations	En continu
	34. Évaluer la meilleure façon de valoriser les boues de fosses septiques	Complétée
<b>CRD, administration</b>	35. Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction, de rénovation ou d'amélioration des infrastructures municipales	Complétée
	36. Évaluer la possibilité de bonifier certains écocentres municipaux pour les rendre accessibles aux entrepreneurs	Complétée
	37. Évaluer la possibilité d'implanter un écocentre au LET accessible à la population et aux entrepreneurs	Complétée
	38. Évaluer la stratégie visant l'implantation d'un centre de tri centralisé des matériaux secs	En cours
	39. Adopter un règlement sur l'interdiction d'enfouir le bois	En attente
	40. Instaurer une obligation ou un incitatif de récupération lors de l'émission des permis de construction et de démolition	À évaluer
	41. Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD. Diffuser l'information auprès des entrepreneurs et des municipalités	En continu
<b>REP</b>	42. Mettre à jour les informations pour les produits visés par la REP (informations sur le site web, articles, personnel municipal dans les écocentres, etc.)	En continu
	43. Maintenir les points de collectes pour les produits visés par la REP dans tous les écocentres municipaux	En continu
	50. Favoriser la collecte des produits électroniques	En cours

AXES D'INTERVENTION	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
<b>Domestique, réemploi, textile, RDD, ISÉ, administration</b>	11. Réduire la fréquence de collecte des ordures à 26 collectes par année (tout au plus), ce qui équivaut à éliminer les collectes supplémentaires d'ordures en été	Complétée
	12. Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basées sur les 3RV : médias locaux, programme de compostage domestique dans les écoles, etc.	En continu
	14. Organiser une loterie zéro déchet	Complétée
	44. Continuer d'assumer les coûts de disposition et de traitement pour les produits visés par la REP, notamment les RDD	En continu
	45. Continuer à soutenir financièrement Ressourcerie Bellechasse à chaque année en fonction des coûts de fonctionnement de l'entreprise et des services rendus.	En continu
	46. Évaluer l'optimisation de la collecte par Ressourcerie Bellechasse en mettant en place des points de « transit » dans les écocentres municipaux, pour certaines matières, afin d'augmenter les quantités ramassées et diminuer l'attente du service sur appel	En cours
	47. Encourager Ressourcerie Bellechasse à maintenir la collecte porte-à-porte des encombrants et la collecte des textiles	En continu
	48. Maintenir les points de dépôt des conteneurs de textiles Ressourcerie Bellechasse dans toutes les municipalités	En continu
	49. Informer les ICI qu'ils peuvent disposer de leurs textiles et de leurs encombrants auprès de Ressourcerie Bellechasse	En cours

## 6.2 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS NATIONAUX

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son nouveau plan d'action quinquennal 2019-2024. L'objectif fondamental de la politique est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Pour ce faire, la politique prévoit de :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par la contribution à l'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan d'action 2019-2024. La cible temporelle pour l'atteinte des objectifs est l'année 2023 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60% des matières organiques

- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition

**De plus, les PGMR doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) publiée en 2020 :**

- **Instaurer la gestion de la matière organique (MO) sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;**
- **Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025;**
- **Recycler ou valoriser 70% des MO en 2030.**

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation de la MRC

## 6.3 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX RÉGIONAUX

Certains enjeux en gestion des matières résiduelles doivent être pris en considération avant d'élaborer les mesures du plan d'action. Il s'agit autant des enjeux à l'échelle régionale que ceux de la MRC de Bellechasse.

### 6.3.1 Constats de la démarche régionale

Les rencontres des responsables des PGMR des six MRC de Chaudière-Appalaches engagées dans le PGMR collaboratif ont permis d'identifier un certain nombre d'enjeux à l'échelle régionale. Outre le fait que ces enjeux soient communs à la plupart des MRC, des pistes de solutions devaient être envisageables à l'échelle régionale.

C'est ainsi que les dix enjeux suivants ont été identifiés :

1. Gestion des matières organiques : l'enjeu de la valorisation des résidus alimentaires interpelle l'ensemble des MRC, en particulier la desserte des milieux ruraux par le compostage communautaire et domestique;
2. Manque de connaissances concernant la gestion des matières résiduelles du secteur des ICI : la difficulté à obtenir des données réelles concernant la performance en GMR des ICI touche l'ensemble du territoire, de même que le manque de méthodologie commune pour l'acquisition de connaissances;
3. Optimisation des collectes : les collectes sont souvent gérées à l'échelle de chaque municipalité. Des regroupements ciblés de services permettraient de réduire les coûts et les impacts environnementaux;
4. Gestion des encombrants : il y a des disparités dans les modes de gestion des encombrants entre municipalités et MRC, que ce soient les collectes avec les déchets, les collectes dédiées ou les points d'apport volontaire;
5. Performance en réemploi : le réemploi dépend d'un ensemble d'initiatives locales, menées par des OSBL concernant des matières comme les encombrants, les résidus de CRD et les textiles. Une mise en commun des ressources pourrait améliorer la performance en réemploi de ces matières;
6. Desserte des écocentres : il y a peu d'uniformité dans les services offerts par les divers écocentres (matières acceptées, pratiques de récupération, clientèle);
7. Réglementation: il y a des écarts importants dans le contenu et l'application des règlements des MRC et des municipalités en gestion des matières résiduelles;

8. Initiatives « Zéro déchet » : un partage des ressources et des idées permettrait d'étendre les initiatives « Zéro déchet » à davantage de MRC et de développer une vision régionale;
9. Évaluation des besoins en élimination : la connaissance des capacités régionales en élimination est partielle. Tout en maintenant la réduction continue des quantités éliminées, il pourrait y avoir un gain environnemental à privilégier des solutions locales d'élimination;
10. Plateforme régionale de concertation et de partage : le maintien des instances régionales de concertation en GMR sera important pour favoriser le partager d'expertise en la mise en commun des ressources.

### 6.3.2 Constats sur le territoire de la MRC

Le bilan des mesures du précédent PGMR permet d'établir un état des lieux des avancées en gestion des matières résiduelles mais aussi des éléments à bonifier dans la MRC de Bellechasse. Cette étape contribue à relever les constats qui vont orienter l'élaboration du plan d'action.

#### Analyse FFOM

Le portrait réalisé de la MRC de Bellechasse a permis de mettre en évidence, d'une part, les forces et les faiblesses, et d'autre part, les opportunités et les menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles. Cet exercice essentiel constitue un préalable à l'élaboration des actions prioritaires à mettre en œuvre et des enjeux relatifs à chaque mesure du plan d'action. Le Tableau 32 résume pour la MRC de Bellechasse et ses municipalités, les forces sur lesquelles elles peuvent compter et les faiblesses dont il faudra atténuer les impacts.

**Tableau 32 : Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité des installations d'enfouissement dans la MRC (LET) encore valable pour environ 26 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stagnation ou baisse du taux de récupération des matières recyclables du secteur résidentiel et des ICI</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalités bien desservies en écocentres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination importante des résidus de CRD non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service gratuit de collecte à domicile et de récupération des encombrants par la Ressourcerie Bellechasse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de collecte de porte en porte des résidus alimentaires sur le territoire de la MRC en 2019</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif zéro déchet d'ici 2035</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence sur le territoire d'un centre de traitement des matières organiques</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne gestion des matières organiques du secteur agroalimentaire : deux gros joueurs (Olymel et Exceldor)</li> </ul>	

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des résidus alimentaires en voie d'implantation</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques de compostage domestique bien établies aussi bien pour les citoyens que pour les ICI (projets pilotes de compostage collectif)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation de 100% des boues municipales</li> </ul>	

Le Tableau 33 présente une synthèse des aspects extérieurs qui peuvent influencer sur les mesures visant à bonifier le système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse.

**Tableau 33 : Opportunités et menaces du système de gestion des matières résiduelles**

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets régionaux d'économie circulaire : synergie Bellechasse-Etchemins et Chaudière-Appalaches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des redevances à l'élimination, à la tonne, perçues par le MELCC</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet pilote de récupération des plastiques agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de lieux de traitement des résidus de CRD dans la MRC</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• REP des appareils de réfrigération/congélation/climatisation et électroménagers</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de valorisation de la matière organique (MELCC) : incitatifs à la performance</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides financières pour les programmes de valorisation des matières organiques : PTMOBC et ACDC</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modernisation de la collecte sélective et élargissement de la consigne (2025)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme de financement de RECYC-QUÉBEC pour l'optimisation des écocentres</li> </ul>	

### 6.3.3 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le secteur résidentiel de la MRC de Bellechasse a généré un peu plus de 8000 tonnes de déchets en 2019. En ajoutant les rejets des secteurs des ICI et des résidus de CRD, cette quantité monte à 19 000 tonnes. Or, le lieu d'enfouissement appartenant à la MRC, à Armagh, a une capacité annuelle de 25 000 tonnes, et ce, jusqu'en 2047. Ainsi, la MRC de Bellechasse dispose d'une marge de manœuvre dans la gestion de son LET. C'est pourquoi des ententes avec des municipalités voisines des MRC des Etchemins et de Montmagny assurent l'enfouissement des déchets de ces dernières au LET d'Armagh.

La mise en place d'un mode de collecte et de traitement des matières organiques, au cours de prochaines années, devrait permettre de réduire les quantités éliminées par la MRC de Bellechasse et de certaines municipalités des MRC de Montmagny et des Etchemins, ce qui réduirait davantage la pression sur le lieu d'enfouissement. En fait, la réduction des quantités éliminées permettrait d'allonger la durée de vie du LET ou, si la MRC de Bellechasse le souhaite, l'admission de nouveaux clients à ce lieu d'enfouissement.

### 6.3.4 Droit de regard

Le droit de regard permet à une MRC de limiter l'élimination de matières résiduelles de l'extérieur de son territoire. Il peut s'agir d'une interdiction complète ou d'une limite annuelle fixée en quantité (ex. : 40 000 tonnes/an). Le droit de regard s'applique aux nouveaux lieux d'élimination ou aux agrandissements projetés des lieux d'élimination actuels. Ainsi, l'adoption d'une limite à la quantité de matières résiduelles de l'extérieur du territoire, dans le présent PGMR, n'aurait aucune incidence sur les activités du lieu d'enfouissement déjà autorisé à Armagh.

Aucun droit de regard ne s'applique présentement au territoire d'application du PGMR de la MRC de Bellechasse. Comme la MRC est propriétaire du lieu d'enfouissement, cela lui permet de contrôler les quantités admises de déchets, notamment celles provenant de l'extérieur du territoire d'application du PGMR. Dans ce contexte, l'exercice du droit de regard n'est pas nécessaire.

## 6.4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA MRC

Cette section présente les principales orientations en GMR pour la MRC de Bellechasse. Les objectifs spécifiques à chaque orientation sont également détaillés.

### 6.4.1 Bilan des résultats de la MRC en 2013 et 2019

Le Tableau 34 présente le bilan des résultats atteints par la MRC en 2013 et 2019 et les cibles visées d'ici 2023 en regard des cibles définies dans le Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. Pour les fins de la comparaison avec l'objectif de kilogrammes de déchets éliminés par habitant, les données d'élimination du MELCC ont été utilisées. Les autres données relèvent des collectes municipales et de l'Outil d'inventaire.

**Tableau 34 : Bilan des résultats de la MRC en 2013 et 2019**

MATIÈRES RÉSIDUELLES	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2013	OBJECTIFS 2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2019	OBJECTIFS 2023
Élimination Kg/habitant/an	521 kg	700 kg	502 kg	525 kg



MATIÈRES RÉSIDUELLES	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2013	OBJECTIFS 2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2019	OBJECTIFS 2023
Recyclables	59%	70%	47%	75%
Organiques (incluant les boues agroalimentaires, excluant les boues municipales)	56%	60%	87%	60%
CRD	78%	70%	78%	70%
CRD (sans agrégats)	46%	70%	46%	70%

La MRC doit consacrer davantage d'efforts afin d'atteindre les cibles gouvernementales de récupération, principalement pour les matières recyclables et les résidus de CRD (sans agrégats). La bonne gestion des matières organiques du secteur industriel (transformation agroalimentaire) contribue grandement à la performance de récupération observée pour les matières organiques (87% en 2019). Cependant, il reste à déployer des mesures pour la récupération des matières organiques du secteur résidentiel et des petits ICI. Malgré ces lacunes, la performance de la MRC en termes de kilogrammes de matières éliminées par habitant est déjà meilleure que l'objectif gouvernemental fixé pour 2023 (525 kg/hab). On peut donc supposer que le niveau de génération des matières, au départ, est assez bas, ce qui en facilite la gestion subséquente.

#### 6.4.2 Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC

Les orientations et les objectifs proposés ont été identifiés en tenant compte des résultats du diagnostic territorial de la MRC de Bellechasse. Ils visent à consolider les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilités identifiés.

**Tableau 35 : Orientations et objectifs du Plan d'action**

ORIENTATIONS (2023-2029)	OBJECTIFS (2023-2029)
1- Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV	Réduire les quantités annuelles de matières générées par habitant de 5% et les quantités éliminées par habitant de 10%, d'ici 2026, en renforçant les mesures de réduction à la source et de réemploi  Récupérer 75% des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2028  Établir une gestion après-sinistre et faire le suivi de l'application du PGMR
2- Maintenir les programmes existants et implanter le scénario retenu de gestion des matières	Desservir 100% du secteur résidentiel et les ICI assimilables par la collecte des matières organiques

ORIENTATIONS (2023-2029)	OBJECTIFS (2023-2029)
organiques pour le secteur résidentiel et les ICI assimilables (tri robotisé)	d'ici 2025 et recycler 60% des MO du secteur résidentiel d'ici 2028
3- Améliorer la performance en GMR dans les ICI (recyclables, MO, élimination)	Accompagner les ICI dans leur gestion des matières résiduelles
4- Améliorer le niveau de connaissance des résidus de CRD générés sur le territoire et en faire une saine gestion	Recycler 70% des résidus de CRD non-agrégats d'ici 2028
5- Optimiser les infrastructures de la GMR existantes sur le territoire de la MRC	<p>Améliorer l'accessibilité et les services des écocentres existants</p> <p>Réduire de 10% la quantité annuelle de matériaux alternatifs de recouvrement utilisés au LET d'Armagh entre 2021 et 2026</p>

## 7. PLAN D'ACTION 2023-2029

Cette section présente les différentes actions proposées afin de mettre en œuvre les orientations et les objectifs retenus.

### 7.1 PLAN D'ACTION RÉGIONAL

Les responsables des six MRC engagées dans le projet de PGMR collaboratif ont tenu des rencontres afin de cibler des enjeux communs et développer un plan d'action à déployer à l'échelle régionale. Dans certains cas, les actions proposées rejoignent celles mises de l'avant dans le plan d'action de la MRC. Le plan d'action régional aborde, entre autres, la gestion des matières organiques, l'acquisition de connaissances concernant la GMR des ICI, l'optimisation des collectes et la stratégie de gestion des encombrants. Il s'agit d'un outil important pour assurer la cohérence régionale des interventions des MRC concernées. Les détails du plan d'action régional peuvent être consultés à l'**ANNEXE 5**. Ce dernier fait partie intégrante du PGMR de la MRC.

### 7.2 PRÉSENTATION DES ACTIONS DE LA MRC

Le plan d'action de la MRC présente les mesures ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. Ils visent l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec. Certaines cibles peuvent être réalisées conformément à l'échéance prévue par le Plan d'action. Pour d'autres, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Par exemple, l'atteinte de la cible de récupération de 75% des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2023, soit une augmentation de 28 % par rapport à la performance estimée en 2019, exigerait de récupérer plus de 3 600 tonnes additionnelles de matières recyclables. Comme le PGMR doit tenir compte de la réalité de la MRC, l'échéance pour la réalisation de certaines cibles est adaptée en fonction de la situation en 2019 et du potentiel d'amélioration avec la mise en œuvre des mesures du PGMR, comme le montre le Tableau 36.

Afin de comparer la situation de la MRC de Bellechasse à la cible du Plan d'action 2019-2024 concernant la quantité éliminée par habitant, les données d'élimination du MELCC ont été utilisées. Celles-ci permettent de faire un suivi annuel de la performance des municipalités et de la MRC pour les secteurs résidentiel, des ICI et des résidus de CRD. Pour les cibles de recyclage du Plan d'action 2019-2024, la comparaison est basée sur les données des collectes municipales et celles de l'Outil d'inventaire.

Pour ce qui est des cibles de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), la MRC prévoit desservir 100% du secteur résidentiel et les ICI assimilables d'ici 2025. De plus, 70% des matières organiques seront récupérées en 2030.

**Tableau 36: Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	TAUX DE MISE EN VALEUR DE LA MRC (2019)	OBJECTIFS 2023	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ATTEINTE DES CIBLES
Élimination Kg/habitant/an	502 kg	525 kg	2023
Recyclables	47%	75%	2028
Organiques (incluant les boues agroalimentaire, excluant les boues municipales)	87%	60%	2028
CRD	78%	70%	2023
CRD (sans agrégats)	46%	70%	2028

Le Tableau 37 présente, de façon plus précise, l'organisme responsable de la mise en œuvre de chaque mesure, la période d'application et le coût estimé. Les coûts incluent, notamment, ceux relatifs aux ressources humaines et matérielles. Il importe de préciser que les coûts ont été estimés en fonction des informations disponibles au moment de la révision du PGMR; ainsi, certains coûts pourraient être mis à jour si des informations plus précises émergent.

Les détails de chaque mesure, incluant le secteur d'intervention, le type de mesure et les indicateurs de performance, se trouvent dans le tableau de l'**ANNEXE 6**.

Les revenus de la MRC associés à la gestion des matières résiduelles sont détaillés à la section 7.4.2 ainsi qu'à l'**ANNEXE 8**. Il s'agit entre autres de la redistribution de la redevance à l'élimination, du remboursement des coûts associés à la collecte sélective et du financement du PTMOBC. Outre ce dernier, qui est bien sûr attribué à l'implantation du tri robotisé des matières organiques (Mesure 19), les revenus anticipés ne peuvent pas être attribués à une mesure spécifique, mais contribuent plutôt à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du PGMR.

**Tableau 37 : Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◇) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>Orientation 1 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV</b>									
<b>Réduire les quantités annuelles de matières générées par habitant de 5% et les quantités éliminées par habitant de 10%, d'ici 2026, en renforçant les mesures de réduction à la source et de réemploi</b>									
<b>A- Renforcer les mesures de réduction à la source</b>	1. Poursuivre les actions en lien avec la vision « zéro déchet » de la MRC (ex.: loterie et événements zéro déchet)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventionner l'achat de couches lavables et produits d'hygiène durables (municipalités)</li> <li>Poursuivre la sensibilisation sur le « Zéro déchet » (MRC et municipalités)</li> <li>Maintenir les événements « Zéro déchet »: loterie, grandes récoltes, cueillette à domicile (MRC et municipalités)</li> </ul>	◇	●		2023	7	301 000 \$	43 000 \$
	2. Adopter une politique d'approvisionnement responsable pour la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les types de services et de produits assujettis pour lesquels des alternatives écologiques sont possibles</li> <li>Élaborer les dispositions de la politique d'approvisionnement responsable</li> <li>Assurer la formation des employés concernés et le suivi de l'application de la politique</li> </ul>	●	◇		2024	6	19 600 \$	3 300 \$
	3. Intégrer les critères de développement durable dans les devis d'appels d'offres publics pour certains projets (ex. déneigement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger une disposition concernant les critères d'approvisionnement écoresponsable pour les devis d'achats publics</li> <li>Diffuser la disposition de développement durable auprès des municipalités</li> </ul>	●	◇		2024	6	94 000 \$	15 700 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◇) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioriser des produits recyclés ou qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement</li> </ul>							
	4. Implanter la tarification incitative des déchets pour le secteur résidentiel et les ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le mode de tarification (volume du bac, nombre de levées, etc.)</li> <li>• Mettre en place les équipements et les systèmes de suivi des données (ex.: puces RFID)</li> <li>• Lancer une campagne de sensibilisation concernant le fonctionnement de la tarification incitative et les pratiques permettant de réduire les coûts</li> <li>• Effectuer un suivi de la performance</li> </ul>	◇	●		2025	5	140 000 \$	28 000 \$
	5. Favoriser la tenue d'événements écoresponsables sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger ou adapter un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables et le diffuser auprès des municipalités (MRC)</li> <li>• Offrir un service d'accompagnement aux organisateurs d'évènements sur le territoire (municipalités)</li> <li>• Mettre à disposition les ressources (guide, îlots de récupération, vaisselles réutilisables) (MRC et municipalités)</li> </ul>	◇	●		2023	7	11 600 \$	1 700 \$
<b>B- Poursuivre les initiatives de réemploi sur le territoire</b>	6. Maintenir et promouvoir les services de réemploi offerts par la Ressourcerie Bellechasse et d'autres organismes dans toutes les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire ou mettre à jour la liste des services offerts par les ressourceries</li> <li>• Diffuser l'information via les réseaux sociaux ainsi que les sites web des municipalités et MRC</li> </ul>	◇	●	●	2023	7	7 700 \$	1 100 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON SABLE (◇) ET COLLABO- RATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	7. Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation dans les écocentres et les ressourceries (petits appareils électroménagers, petits moteurs, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implanter des « Réparothons » ou des cafés-réparation</li> <li>• Soutenir les organismes et les événements de réemploi</li> <li>• Diffuser l'information via les réseaux sociaux ainsi que les sites web des municipalités et de la MRC</li> </ul>	◇	●	●	2023	7	350 000 \$	50 000 \$
<b>Récupérer 75% des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2028</b>									
<b>C- Améliorer le taux de récupération des matières recyclables</b>	8. Déployer des activités d'ISÉ pour améliorer la qualité et la quantité des matières déposées dans le bac bleu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implanter la patrouille verte (période estivale)</li> <li>• Produire des fiches claires et précises sur les matières acceptées dans le bac bleu</li> <li>• Organiser des campagnes de sensibilisation (kiosques et divers événements publics)</li> </ul>	◇	●		2023	7	317 800 \$	45 400 \$
	9. Mettre à jour et diffuser le règlement interdisant l'enfouissement des matières recyclables (+ nouvelles matières visées) et s'assurer de son application par les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour le règlement en GMR (MRC)</li> <li>• Assurer le suivi de la mise en œuvre du règlement (agents de la patrouille verte) (municipalités)</li> <li>• Caractériser les contenants des différentes voies de collecte (MRC)</li> <li>• Procéder à une sensibilisation suivant le résultat de cette caractérisation (MRC et municipalités)</li> </ul>	◇	●		2023	3	103 000 \$	34 300 \$
<b>Établir une gestion après-sinistre et faire le suivi de l'application du PGMR</b>									

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON SABLE (◇) ET COLLABO- RATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>D- Établir une stratégie de gestion des débris après sinistre</b>	10. Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un bilan historique des sinistres de la MRC</li> <li>Identifier des types de matières résiduelles pouvant être générées</li> </ul>	◇		●	2023	1	10 000 \$	10 000 \$
	11. Produire un plan de gestion des débris après sinistre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger le plan de gestion des débris après sinistre</li> </ul>	◇		●	2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	12. Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir le mode de gestion pour chaque catégorie de matières</li> </ul>	◇		●	2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	13. Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger un guide ou une brochure informative</li> <li>Diffuser le guide auprès des personnes ressources</li> <li>Offrir une formation aux ressources en GMR</li> </ul>	◇	●	●	2025	3	10 000 \$	3 333 \$
<b>E- Réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR</b>	14. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publier à chaque année le bilan tiré du rapport de suivi du PGMR sur les sites web de la MRC et des municipalités</li> </ul>	◇	●		2023	7	2 800 \$	400 \$
	15. Prévoir des rencontres périodiques des responsables de la GMR des municipalités pour discuter de la mise en œuvre des mesures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un calendrier de rencontre</li> </ul>	◇	●		2023	7	16 800 \$	2 400 \$
	16. Participer aux rencontres périodiques de la TRGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informer les membres de la TRGMR de l'avancement de notre PGMR et/ou de bons coups et des défis qui en découlent</li> </ul>	◇			2023	7	10 500 \$	1 500 \$
<b>Sous total - Orientation 1</b>								<b>1 404 800 \$</b>	<b>250 100 \$</b>



OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON SABLE (◇) ET COLLABO- RATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>Orientation 2 : Maintenir les programmes existants et implanter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités</b>									
<b>Desservir 100% du secteur résidentiel et les ICI assimilables par la collecte des matières organiques (MO) d'ici 2025 et recycler 60% des MO du secteur résidentiel d'ici 2028</b>									
<b>A- Renforcer les programmes existants de recyclage des matières organiques de façon à réduire de 5% la quantité de MO éliminées</b>	17. Poursuivre la récupération d'aliments comestibles par des organismes communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les activités des organismes en récupération d'aliments</li> <li>Favoriser la mise en place des frigos solidaires/communautaires sur le territoire</li> <li>Diffuser l'information via les réseaux sociaux, sites web des municipalités, etc.</li> </ul>	◇	●	●	2023	7	10 500 \$	1 500 \$
<b>B-Mettre en place la collecte de porte-en-porte des résidus alimentaires en sacs dans toutes les municipalités</b>	18. Identifier les modalités de la collecte en sacs des matières organiques (MO), à même le bac à déchet, du secteur résidentiel et des ICI assimilables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un projet pilote dans le secteur résidentiel pour la collecte en sacs des MO</li> </ul>	◇	●		2023	1	200 000 \$	200 000 \$
	19. Implanter la collecte des MO en sacs, à même le bac à déchets, sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distribuer le matériel de collecte des MO (sacs, bacs de cuisine) aux citoyens et aux ICI assimilables</li> <li>Établir et harmoniser les collectes des déchets/résidus alimentaires dans les municipalités concernées (calendriers)</li> </ul>	◇	●		2023	2	500 000 \$	250 000 \$
	20. Implanter le tri robotisé des matières organiques et le traitement par compostage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place les infrastructures et les équipements requis</li> <li>Effectuer des essais pour assurer l'efficacité du tri</li> <li>Assurer le transport des MO triées vers la plateforme de compostage de la MRC de La Nouvelle-Beauce</li> </ul>	◇	●		2023	2	1 500 000 \$	750 000 \$
<b>C- Déployer des mesures d'ISÉ pour</b>	21. Déployer un plan de communication pour expliquer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Monter un plan de communication et le diffuser</li> </ul>	◇	●		2023	7	150 000 \$	21 429 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON SABLE (◇) ET COLLABO- RATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>accompagner les citoyens et les ICI</b>	aux citoyens leur rôle dans la collecte des matières organiques intégrée à celle des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire et diffuser les outils d'ISÉ spécifique à la gestion des MO</li> </ul>							
	22. Mettre en œuvre des mécanismes de suivi et de contrôle (patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Embaucher et former les agents de la patrouille verte</li> </ul>	◇	●		2024	6	Les coûts sont inclus dans la mise en œuvre de la mesure 7	- \$
<b>D- Maintenir les programmes existants de valorisation des résidus verts (rognures de gazon, retailles de cèdres, feuilles mortes, etc.)</b>	23. Poursuivre la formation et la sensibilisation à l'herbicyclage et au feuillicyclage, puis l'apport volontaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les citoyens à la gestion sur place des résidus verts (herbicyclage, feuillicyclage)</li> <li>Diffuser l'information sur l'apport volontaire</li> <li>Mesurer ou estimer les quantités de résidus verts récupérés aux écocentres</li> </ul>	◇	●		2023	7	30 100 \$	4 300 \$
	24. Maintenir le programme de subvention à l'achat de compostières domestiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventionner les compostières domestiques</li> </ul>	◇	●		2023	7	140 000 \$	20 000 \$
<b>E- Recycler 100% des boues municipales</b>	25. Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesurer et planifier la vidange des boues d'étangs aérés (municipalités)</li> <li>Planifier et mettre en œuvre un calendrier de vidange des fosses septiques selon les municipalités et les secteurs (MRC)</li> <li>Planifier la vidange avec une entreprise spécialisée assurant le recyclage des boues (MRC et municipalités)</li> </ul>	●	◇	●	2023	7	700 000 \$	100 000 \$
<b>Sous total - Orientation 2</b>								<b>3 230 600 \$</b>	<b>1 347 200 \$</b>

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON SABLE (◇) ET COLLABO- RATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI</b>									
<b>Accompagner les ICI dans leur gestion des matières résiduelles</b>									
<b>A- Renforcer le programme d'ISÉ destiné aux ICI</b>	26. Promouvoir le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE +	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscrire les édifices et bâtiments municipaux au programme ICI on recycle +</li> <li>Offrir de l'accompagnement et des outils aux municipalités et aux ICI pour qu'ils adoptent de saines pratiques</li> </ul>	◇	●		2025	3	60 000 \$	20 000 \$
	27. Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à l'affiche ou en vitrine des sites internet, les ICI qui se démarquent en GMR</li> <li>Publiciser les bonnes pratiques</li> </ul>	◇	●		2023	7	7 000 \$	1 000 \$
	28. Publiciser le projet d'économie circulaire « Synergie Bellechasse-Etchemins » de même que les maillages entre entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inviter les ICI à participer aux événements de réseautage/maillage</li> <li>Mettre à l'affiche ou en vitrine les cas de succès sur le territoire ou ailleurs au Québec</li> </ul>	◇	●		2023	7	355 200 \$	50 700 \$
<b>B- Accroître la récupération des matières recyclables du secteur ICI</b>	29. Favoriser l'approvisionnement de contenants (bacs et/ou conteneurs) de pour la collecte des matières recyclables des ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les ICI dépourvus de contenant pour les matières recyclables</li> <li>Fournir de tels contenants aux ICI (gratuitement ou non) ou les sensibiliser aux économies possibles grâce à l'achat en groupe</li> <li>Examiner les opportunités d'achat de groupe de bacs/conteneurs</li> <li>Faciliter la transaction entre les ICI concernées et le détaillant de</li> </ul>	◇			2023	2	10 000 \$	5 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON SABLE (◇) ET COLLABO- RATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
		bacs/conteneurs sélectionné, le cas échéant							
	30. Promouvoir la tarification incitative des ICI sur l'ensemble du territoire après l'implantation de conteneurs de matières recyclables pour tous les ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour le système de tarification incitative applicable à l'ensemble de la MRC</li> <li>Faire connaître la tarification incitative et accompagner les municipalités et les ICI</li> </ul>	◇	●		2023	7	131 200 \$	18 800 \$
	31. Augmenter la récupération des plastiques agricoles en collaboration avec l'organisme agriRÉCUP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planter ou améliorer les lieux de dépôt des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières en partenariat avec agriRÉCUP</li> </ul>	◇	●		2023	7	7 000 \$	1 000 \$
C- Évaluer la desserte des ICI dans la gestion des MO (autres que ceux de l'agroalimentaire)	32. Réaliser un projet pilote concernant les modalités applicables aux ICI intégrés à la collecte municipale des déchets/matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les ICI prioritaires pour participer au projet pilote</li> <li>Réaliser le projet pilote pour la collecte en sacs des MO du secteur ICI</li> <li>Identifier des sources de financement possible</li> </ul>	◇	●		2024	2	120 000 \$	60 000 \$
	33. Ajuster le service de collecte offert aux ICI en conteneurs pour améliorer la performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon les résultats, élargir le projet pilote aux ICI desservis en conteneurs</li> <li>Distribuer le matériel de collecte des MO (sacs, bacs de cuisine) aux ICI</li> <li>Mettre en place les infrastructures requises</li> <li>Harmoniser les calendriers de collecte, si nécessaire</li> </ul>	◇	●		2025	3	300 000 \$	100 000 \$
D- Encadrer la gestion des matières résiduelles des ICI ayant leurs propres systèmes	34. Développer une méthodologie de suivi des matières des ICI gérées en contrats privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cibler une méthode pour recueillir les informations des matières gérées sous contrats privés (sondage annuel, bordereaux d'expédition, caractérisation, etc.)</li> </ul>	◇	●		2024	6	10 000 \$	1 700 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON SABLE (◇) ET COLLABO- RATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
d'élimination et de récupération		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer un formulaire/registre de suivi de données</li> </ul>							
	35. Prévoir une caractérisation des matières à l'entrée au LET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mandater une firme pour effectuer la caractérisation</li> </ul>	◇	●		2025	1	35 000 \$	35 000 \$
<b>Sous total - Orientation 3</b>								<b>1 035 400 \$</b>	<b>293 200 \$</b>
<b>Orientation 4 : Améliorer le niveau de connaissances des résidus de CRD générés sur le territoire et en faire une saine gestion</b>									
<b>Recycler 70% des résidus de CRD non-agrégats</b>									
A-Acquérir des connaissances sur le flux de résidus CRD	36. Brosser un portrait des résidus de CRD traités par la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une caractérisation des résidus de CRD à l'entrée des centres de tri de résidus de CRD</li> <li>Analyser les données en collaboration avec le projet d'économie circulaire</li> </ul>	◇	●		2024	1	35 000 \$	35 000 \$
	37. Mettre en place, en collaboration avec les chantiers de construction, un suivi des données sur les résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cibler une méthode pour recueillir les informations des résidus de CRD (sondage, entrevues, etc.)</li> <li>Développer un formulaire et un registre de suivi de données</li> </ul>	◇	●	●	2025	4	21 500 \$	5 400 \$
	38. Mettre en commun les informations obtenues et documenter les débouchés potentiels pour les résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une recherche documentaire sur les débouchés des CRD et les intervenants de ce secteur</li> <li>Partager les informations avec les acteurs en économie circulaire</li> </ul>	◇		●	2025	4	37 800 \$	9 500 \$
B- Inciter les acteurs à adopter des pratiques saines de gestion des résidus de CRD	39. Poursuivre la diffusion du guide de gestion des résidus de CRD élaboré par la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonifier le guide et le transmettre aux municipalités et aux personnes ressources (MRC)</li> <li>Diffuser le guide lors de l'émission de permis de bâtir (municipalités)</li> </ul>	◇	●		2023	7	3 500 \$	500 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON SABLE (◇) ET COLLABO- RATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	40. Lors de l'émission de permis de construction, envisager l'implantation d'un dépôt remboursable sur présentation d'une preuve de récupération des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étudier la possibilité d'instaurer un dépôt remboursable lors de l'émission de permis</li> <li>Si l'étude est concluante, évaluer le montant du dépôt et le taux de récupération exigé selon la nature et l'envergure des travaux</li> </ul>	●	◇		2025	4	9 000 \$	2 300 \$
	41. Interdire le dépôt de résidus de CRD dans le bac ou les conteneurs à ordures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un règlement interdisant la disposition de résidus CRD dans le bac ou le conteneur à ordures (MRC)</li> <li>Assurer l'application du règlement en impliquant les patrouilles vertes (MRC)</li> </ul>	◇	●		2025	4	20 000 \$	5 000 \$
<b>Sous total - Orientation 4</b>								<b>126 800 \$</b>	<b>57 700 \$</b>

Orientation 5 : Optimiser les infrastructures de la GMR existantes sur le territoire de la MRC									
Améliorer l'offre de services et l'accessibilité aux installations									
<b>A- Optimiser les infrastructures de la GMR sur le territoire</b>	42. Finaliser le développement du plan d'infrastructures en GMR: presse à déchets, centre de tri des matières organiques, centre de transfert des matières recyclables, centre de tri des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à niveau les installations en GMR</li> <li>Faire l'acquisition des équipements nécessaires</li> <li>Acquérir un camion électrique pour les collectes de matières résiduelles</li> <li>Optimiser le centre de tri de résidus de CRD de la MRC</li> </ul>	◇			2025	1	373 000 \$	373 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPON SABLE (◇) ET COLLABO- RATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	43. Améliorer l'accessibilité et les services des écocentres	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner les horaires et les services offerts par les écocentres municipaux (MRC et municipalités)</li> <li>Arrimer l'offre des écocentres de façon complémentaire (municipalités)</li> <li>Faciliter l'accès des citoyens aux écocentres d'autres municipalités en fonction des matières acceptées (municipalités)</li> <li>Élargir l'accès des écocentres aux ICI (municipalités)</li> </ul>	◇	●		2023	7	105 000 \$	15 000 \$
Réduire de 10% la quantité annuelle de matériaux alternatifs de recouvrement utilisés au LET d'Armagh entre 2021 et 2026									
B- Réduire la quantité de matériaux de recouvrement alternatifs utilisés au LET	44. Utiliser moins de matériaux de recouvrement alternatifs au LET (excluant les sols propres et contaminés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Presser les déchets de façon à réduire la surface à couvrir</li> <li>Diriger les résidus de CRD et les autres matériaux de recouvrement vers des filières de valorisation lorsque possible</li> <li>Utiliser des toiles Écosol pour le recouvrement du LET</li> </ul>	◇			2023	5	100 000 \$	20 000 \$
<b>Sous total - Orientation 5</b>								<b>578 000 \$</b>	<b>408 100 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>								<b>6 375 600 \$</b>	

### 7.3 GOUVERNANCE ET ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

À partir du moment où le PGMR révisé entre en vigueur, en 2023, le compteur démarre en vue de son échéance, sept ans plus tard. En vertu de récentes modifications à la LQE visant les PGMR, la MRC devra amorcer les travaux de révision de son PGMR révisé avant le cinquième anniversaire de sa mise en vigueur, c'est-à-dire avant janvier 2028 (les deux années subséquentes servent à réviser le PGMR, à mener la consultation publique et à faire approuver le projet de PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC). Les travaux de planification et d'élaboration du projet de PGMR révisé nécessite généralement un an.

De plus, si la MRC de Bellechasse souhaite continuer son travail de collaboration avec les autres MRC de la région, elles devraient planifier, dès 2025, des rencontres entre les responsables de la GMR des MRC. Ces rencontres serviront autant à faire le point sur la mise en œuvre des orientations régionales qu'à planifier la prochaine ronde de révision des PGMR.

Le Tableau 38 illustre l'échéancier pour les étapes de mise en œuvre et de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l'échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE sont toutefois incontournables.

**Tableau 38 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR**

Étapes de mise en œuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	Janvier 2023*
Planification de la révision des PGMR par les MRC de la région Chaudière-Appalaches	Mai 2027
Définition des orientations régionales et planification des PGMR collaboratifs à l'échelle régionale	Novembre 2027
Adoption par la MRC de la résolution de démarrage des travaux de révision du PGMR de la MRC de Bellechasse	Octobre 2027
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le Conseil de la MRC de Bellechasse	Octobre 2028
Consultation publique	Janvier 2029
Approbation du PGMR révisé 2030-2037 par RECYC-QUÉBEC et mise en vigueur	Janvier 2030

*\*La MRC de Bellechasse a jusqu'en janvier 2024 pour mettre en vigueur son PGMR révisé, mais elle sera vraisemblablement prête à procéder plus tôt.*



## 7.4 CADRE FINANCIER

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par la MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

### 7.4.1 Estimation des coûts

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des 43 mesures du PGMR (voir le tableau de l'**ANNEXE 7**), les coûts totaux sont estimés à 6,4 M \$. En ajoutant les coûts estimés du plan d'action régional, cela revient à 6,5 M \$. De façon annuelle, cela donne environ 930 000 \$, ou une moyenne d'environ 25 \$ par habitant.

Il importe de préciser qu'une seule mesure, soit l'implantation de la collecte des matières organiques sur le territoire, coûterait environ 2 M \$. À cet égard, il faut considérer que la plus grande partie de ces frais seront couverts par les coûts évités, car les matières organiques valorisées n'entraîneront pas de frais d'enfouissement. En isolant cette mesure des coûts du plan d'action, cela reviendrait à 4,4 M \$ pour la mise en œuvre des autres mesures.

En comparaison, le coût estimé de mise en œuvre des 54 mesures du PGMR de la période 2016-2020 était de 2,3 M \$. Cela revenait à 455 000 \$ par année d'application du PGMR.

### 7.4.2 Estimation des revenus

Les MRC de Bellechasse et ses municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination, du régime de compensation des coûts municipaux de collecte sélective (RCSM) et du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC). Le Tableau 39 illustre les montants attendus durant la période d'application du PGMR 2023-2029 en se basant sur les montants perçus pour l'année 2020, soit près de 10 M \$. L'**ANNEXE 8** présente le détail annuel des revenus découlant de la redistribution de la redevance, du RCSM et du PTMOBC.

**Tableau 39 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles**

REVENUS ESTIMÉS (2023-2029)	MONTANT (\$)
Redistribution des redevances à l'élimination (2020)	3,1 M
Compensation des coûts de collecte sélective (RCSM)	6,4 M
PTMOBC	0,5 M

En ce qui concerne les la compensation des coûts de collecte sélective, il faut noter que la modernisation du régime, à compter de 2025, entraînera des modifications dans les modalités de compensation. Par exemple, les coûts de tri et de conditionnement des matières recyclables seront probablement assumés directement par l'organisme de gestion.

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer. De plus, la MRC tirera des revenus de la tarification imposée aux ICI assimilables pour la GMR. En somme,

une bonne partie des revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourrait financer la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

## 7.5 SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des actions du plan. Elles font partie des éléments de description des actions, lesquels sont insérés à l'**ANNEXE 6**. L'Objectif E du Plan d'action vise d'ailleurs le suivi de la mise en œuvre du PGMR. Cet objectif est accompagné de plusieurs mesures correspondantes. Par ailleurs, la Mesure R10 du plan d'action régional (Annexe 5) permet d'assurer une coordination, entre les acteurs des MRC du PGMR collaboratif, concernant les mesures communes prévues.

C'est le CGMR qui assurera du suivi de la mise en œuvre du PGMR. Il est composé de cinq maires et du directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC. Il se réunit une fois par mois pour assurer un suivi des opérations du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC et formuler des recommandations au conseil des maires de la MRC.

De plus, le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que la MRC transmette, avant le 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

L'élaboration d'un plan de suivi annuel et les indicateurs de performance en fonction des objectifs et des mesures adoptées dans le cadre du présent PGMR serviront de tableau de bord au CGMR. De cette façon, il pourra mesurer le niveau d'avancement, identifier les points forts, cerner les faiblesses et, le cas échéant, effectuer les ajustements au PGMR.

Comme le prévoit le plan d'action, les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR seront présentés une fois par année aux élus. Ce rapport sera également accessible au grand public à partir du site web de la MRC et des municipalités. Cette présentation aux élus et la diffusion du rapport au public contribueront à favoriser l'engagement des municipalités et la bonne coordination des actions en GMR sur le territoire

## ANNEXE 1— SOURCES D'INFORMATION

agriRÉCUP (2021). Programmes et Événements au Québec.

Banque du Canada (2021). L'indice du prix à la consommation depuis 2000.

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de Bellechasse.

Emploi-Québec (2021). Information sur le marché du travail (IMT). Répertoire d'entreprises de 5 employés et plus.

ENF Recyclage (2021). Location Dalji Inc. Fiche de société de recyclage.

Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2021). Fonds municipal vert. Études de faisabilité et projets pilotes.

Frederic Desjardins (2019). Meilleurs salaires et plus d'employés au nord de Chaudière-Appalaches. L'Éclaireur Progrès.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021a). Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021b). Projections de population – MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021c). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021d). Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions.

LET de la MRC de Bellechasse (2021). Rapport d'exploitation 2020.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2014). Gestion des matières résiduelles du secteur des industries, commerces et institutions (ICI). Fiche d'information.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de Bellechasse.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). Aide aux composteurs (sic) domestiques et communautaires.

- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2014). Lieux d'enfouissement technique autorisés et exploités.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020). Décret de population (applicable à la population des municipalités en 2019).
- Moisson Beauce (2020). Territoire desservi par Moisson Beauce en 2019 et quantités d'aliments récupérées.
- MRC de Bellechasse (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.
- MRC de Bellechasse (2015). Plan stratégique de développement de la MRC de Bellechasse 2015-1019. Portrait et statistiques de la MRC.
- MRC de Bellechasse (2015). Schéma d'aménagement révisé (schéma d'aménagement original adopté en 2000 - Règlement 101-00).
- MRC de Bellechasse (2019). Plan de développement de la zone agricole.
- MRC de Bellechasse (2020). Étude d'opportunités pour le développement industriel de la MRC de Bellechasse et validation des besoins pour un parc industriel régional.
- MRC de Bellechasse (2020). Procès-verbaux-Conseil de la MRC.
- MRC de Bellechasse (2020). Projet pilote de recyclage des plastiques de balles rondes. Rapport 2019, Phase 2.1.
- MRC de Bellechasse (2021). Pour les citoyens-Bienvenue au service de la gestion des matières résiduelles.
- MRC de Bellechasse (2021). Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Bellechasse - 2020.
- MRC de Bellechasse (2021). Site des services offerts sur le territoire de la MRC de Bellechasse.
- MRC de Bellechasse (2021). Aménagement du territoire et du développement régional.
- MRC Robert-Cliche (2020). État de situation - Plastiques agricoles 2020.
- Municipalités de la MRC de Bellechasse (2021). Données fournies concernant les quantités de déchets, de matières recyclables, de matières organiques, de résidus de CRD, de boues de fosses septiques et de boues de stations d'épuration éliminées et récupérées en 2019.
- Publications du Québec (2021). Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2).

Publications du Québec (2021). Loi sur les compétences municipales (C-47.1).

RECYC-QUÉBEC. (2021). Programme de reconnaissance « ICI on recycle + ».

RECYC-QUÉBEC (2021). Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – Compensation 2019.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – Version 2 (octobre 2020).

RECYC-QUÉBEC (2020). Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.

RECYC-QUÉBEC et Chamard stratégies environnementales (2021). Diagnostic des contrats municipaux : Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective, août 2021.

Ressourcerie Bellechasse (2021). Dépliant portant sur les collectes de dons à domicile.

SOLINOV. (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412.

Statistiques Canada (2019). Profil du recensement, recensement de 2016 – MRC de Bellechasse.

Stéphanie Martin (2011). Compostage: le centre privé de St-Henri inquiète Lévis. Le Soleil.

Union de producteurs agricoles (UPA) (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan (réalisation : Kathryn Vachon, agronome).

## ANNEXE 2— PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC

Tableau 40 : Occupation du territoire de la MRC

MRC	Périmètre d'urbanisation (km <sup>2</sup> )	Superficie (km <sup>2</sup> )	Proportion (%)
<b>Total des municipalités</b>	<b>31,13</b>	<b>1 775</b>	<b>1,75 %</b>

Source : MRC, 2015

Tableau 41 : Taille des ménages des municipalités de la MRC

	2011	2016		
	Nombre de ménages	Population totale (Habitants)	Nombre de ménages	Nombre de personnes/ménage
<b>Total</b>	<b>14 540</b>	<b>37 233</b>	<b>15 625</b>	<b>2,4</b>

Source : Statistiques Canada, Profil du recensement de la population de 2011 et 2016

Tableau 42 : Évolution démographique 2016-2041

Perspective démographique	2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2016-2041
Population	37 400	38 300	39 300	40 000	40 600	41 000	9,6 %
Nombre de ménages privés	15 635	16 040	16 408	16 654	16 849	16 935	8,3 %
Nombre moyen de personnes par ménage	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041

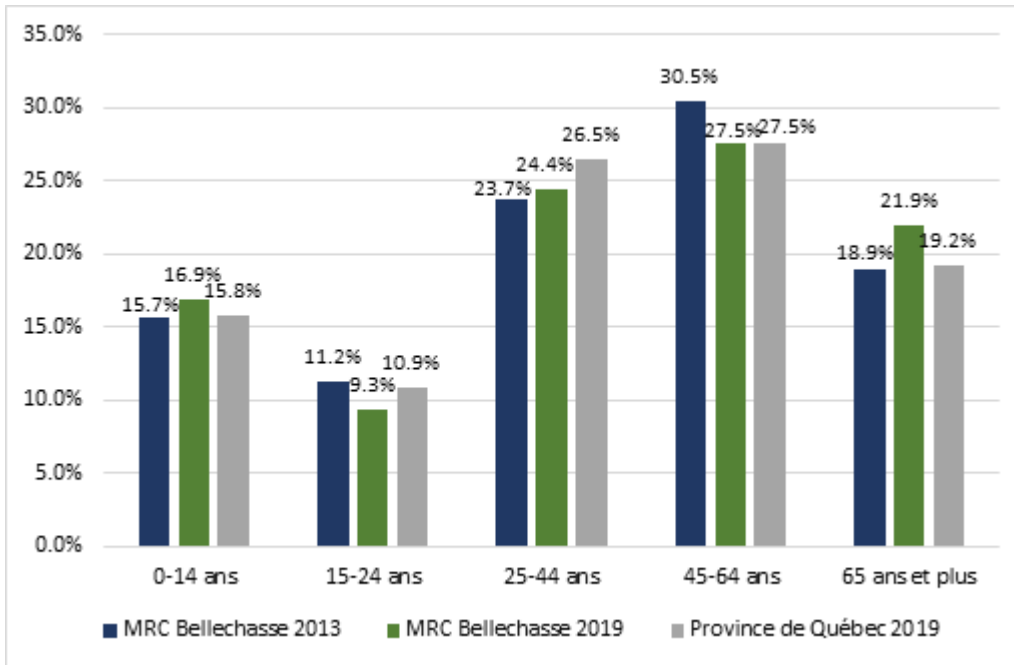


Figure 17 : Tranches d'âge de la population

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), 2019

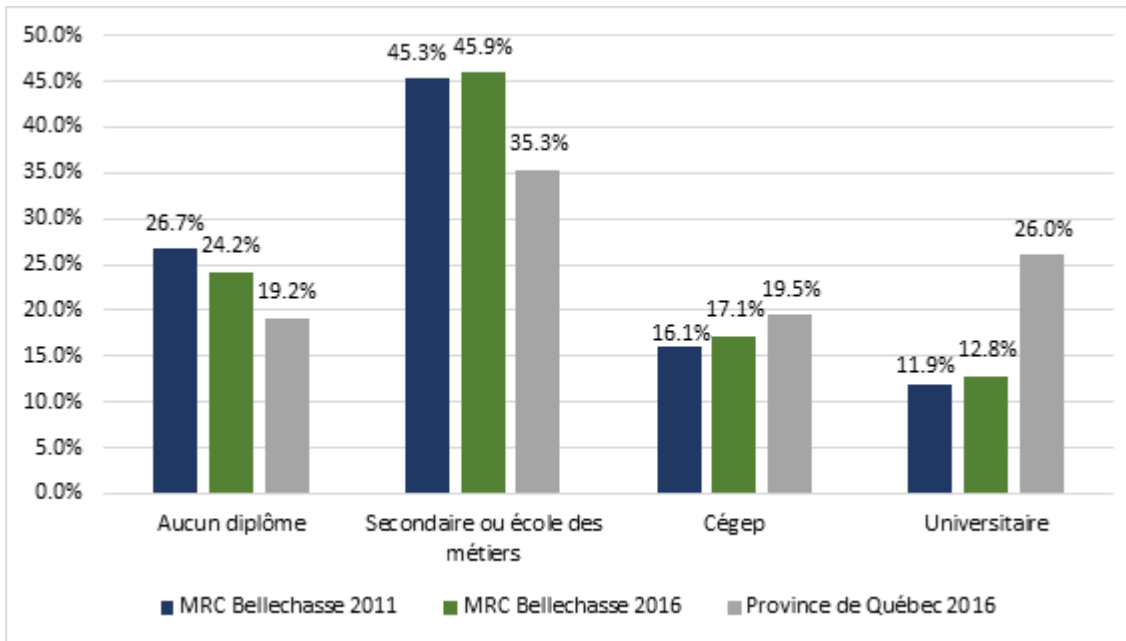


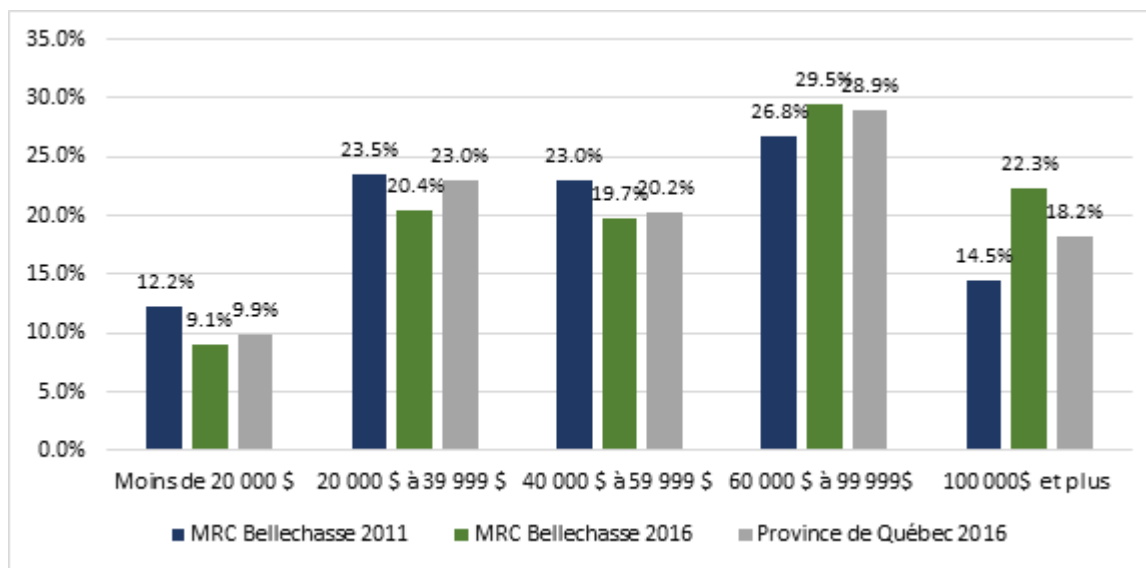
Figure 18: Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

**Tableau 43: Revenu annuel des ménages**

Revenu total du ménage pour les ménages privés	Répartition		
	MRC 2011	MRC 2016	Québec 2016
Moins de 20 000 \$	12,2%	9,1%	9,9 %
20 000 \$ à 39 999 \$	23,5%	20,4%	23,0 %
40 000 \$ à 59 999 \$	23,0%	19,7%	20,2 %
60 000 \$ à 99 999\$	26,8%	29,5%	28,9 %
100 000 \$ et plus	14,5%	22,3%	18,2 %

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016



**Figure 19 : Revenus annuels des ménages comparés au Québec**

**Tableau 44 : Indicateurs économiques**

Situation d'activité	Répartition	
	2010	2015
Taux d'activité	66,7 %	66,9%
Taux de chômage	3,5%	4%

Source : Statistique Canada : Profil du recensement de 2016



## ANNEXE 3— POINTS DE DÉPÔT DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Le **Tableau 45** présente les points de dépôt situés dans la MRC de Bellechasse où les citoyens peuvent disposer de la peinture usagée et des contenants de peinture.

**Tableau 45: Points de dépôt pour la peinture usagée et ses contenants dans la MRC de Bellechasse**

Récupérateur	Adresse
BMR - Avantis Coopérative - La Durantaye	25, rue Olivier-Morel, La Durantaye, Québec, G0R 1W0
BMR - Avantis Coopérative - St-Gervais	46, 1er rang Est, Saint-Gervais, Québec, G0R 3C0
Déchetterie Honfleur	320 rue St-Jean, Honfleur, Québec, G0R 1N0
Dépôt Armagh	114 rue du Couvent, Armagh, Québec, G0R 1A0
Dépôt Buckland	2002 rue Industrielle, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Québec, G0R 1G0
Dépôt St-Gervais	339 rue Principale, Saint-Gervais, Québec, G0R 3C0
Dépôt St-Lazare-de-Bellechasse	307 route 279, Saint-Lazare-de-Bellechasse, Québec, G0R 3J0
Dépôt St-Michel-de-Bellechasse	122 route 132 Est, Saint-Michel-de-Bellechasse, Québec, G0R 3S0
Dépôt St-Nazaire-de-Dorchester	100 rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester, Québec, G0R 3T0
Dépôt St-Philémon	1531 Principale, Saint-Philémon, Québec, G0R 4A0
Dépôt St-Vallier	376 Montée de la Station, Saint-Vallier, Québec, G0R 4J0
Écocentre Beaumont	Route 279, Beaumont, Québec, G0R 1C0
Écocentre MRC de Bellechasse	50, 1er rang Nord-Est, Armagh, Québec, G0R 1A0
Écocentre St-Anselme	1269, route Bégin, Saint-Anselme, Québec, G0R 2N0
Écocentre St-Charles-de-Bellechasse	25 rue de l'Église, Saint-Charles-de-Bellechasse, Québec, G0R 2T0
Écocentre St-Damien-de-Buckland	250 chemin Métivier, Saint-Damien-de-Buckland, Québec, G0R 2Y0
Écocentre Ste-Claire	30, rue Industrielle, Sainte-Claire, Québec, G0R 2V0

Récupérateur	Adresse
Écocentre St-Henri	120 route du Président-Kennedy, Saint-Henri, Québec, G0R 3E0
Écocentre St-Malachie	122 rang Longue-Point, Saint-Malachie, Québec, G0R 3N0
Écocentre St-Nérée	1015, 4e rang Est, Saint-Nérée, Québec, G0R 3V0
Écocentre St-Raphael	491, Route 281, Saint-Raphaël, Québec, G0R 4C0
L'outilleur centre de rénovation - St-Charles	2609 avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, Québec, G0R 2T0
L'outilleur centre de rénovation - Ste-Claire	45, boulevard Bégin, Sainte-Claire, Québec, G0R 2V0
L'outilleur centre de rénovation - St-Henri	2739, route du Président-Kennedy, Saint-Henri, Québec, G0R 3E0
Ressourcerie Bellechasse	491A route 277, Saint-Léon-de-Standon, Québec, G0R 4L0

Le **Tableau 46** présente les points de dépôt situés dans la MRC de Bellechasse où les citoyens peuvent disposer de leurs piles usagées.

**Tableau 46: Points de dépôt pour les piles dans la MRC de Bellechasse**

Récupérateur	Adresse
BMR Saint-Anselme	530 rte Begin, Saint-Anselme, G0R 2N0
Dépôt Saint-Vallier	100 Princes' Boulevard, Saint-Vallier, G0R 4J0
Dépôt Armagh	105 chemin Main Central Site d'enfouissement, Armagh, G0R 1A1
Dépôt Honfleur	Dépot rue Deblois, Honfleur, G0R 1N0
Dépôt Saint-Anselme	499 rte Principale, Saint-Anselme, G0R 2N0
Dépôt Sainte-Claire	2535 1re rue, Sainte-Claire, G0R 2V0
Dépôt Saint-Gervais	500 rue de l'École, Saint-Gervais, G0R 3C0
Dépôt Saint-Henri	25 rue du Centre Sportif, Saint-Henri-de-Lévis, G0R 3E0
Dépôt Saint-Malachie	451 rue Saint-Pierre, Saint-Malachie, G0R 3N0
Dépôt Saint-Nazaire	20 Chemin Charron, Saint-Nazaire-de-Dorchester, G0R 3T0

Récupérateur	Adresse
Dépôt Saint-Philémon	21 rue Industrielle, Saint-Philémon, GOR 4A0
Dépôt Saint-Raphael	358 rue Gosselin, Saint-Raphael-de-Bellechasse, GOR 4C0
MRC de Bellechasse	4342 Queen Street, Armagh, GOR 1A0
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	75 rte Saint-Gerard, Saint-Damien-de-Buckland, GOR 2Y0
Outilleur Saint-Henri	2739 rte du President-Kennedy, Saint-Henri-de-Lévis, GOR 3E0
Poste Canada	1430 rue Principale, Saint-Philémon, GOR 4A0
Poste Canada	D-70 chemin du Domaine, Beaumont, GOR 1C0
Poste Canada	2812 avenue Royal, Saint-Charles-de-Bellechasse, GOR 2T0
Poste Canada	49 rue Principal, Saint-Michel-de-Bellechasse, GOR 3S0
Poste Canada	17 rue de la Fabrique, Armagh, GOR 1A0
Poste Canada	921 Saint-Joseph, Saint-Nérée, GOR 3V0
Poste Canada	29 chemin Saint-Marc, Saint-Anselme, GOR 2N0
Poste Canada	53 rue de la Fabrique, Sainte-Claire, GOR 2V0
Poste Canada	188 rue Commerciale, Saint-Henri-de-Lévis, GOR 3E0
Poste Canada	184 rue Principale, Saint-Gervais, GOR 3C0
Poste Canada	539 Piedmont, La Durantaye, GOR 1W0
Poste Canada	101 rue Saint-Pierre, Standon, GOR 4L0
Poste Canada	B-61 rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester, GOR 3T0
Poste Canada	1141 avenue Principale, Saint-Malachie, GOR 3N0
Poste Canada	105 rue Principale, Saint-Raphael-de-Bellechasse, GOR 4C0
Poste Canada	349 rue Principale, Saint-Vallier, GOR 4J0
Quincaillerie Armagh	75 rue Principale, Armagh, GOR 1A0

Le **Tableau 47** présente les points de dépôt situés dans la MRC de Bellechasse où les citoyens peuvent disposer de leurs ampoules et leurs tubes fluorescents au mercure.

**Tableau 47: Points de dépôt pour les ampoules au mercure dans la MRC de Bellechasse**

Récupérateur	Adresse
Avantis Coopérative (St-Gervais)	46, rang 1, Saint-Gervais, G0R 3C0
Déchetterie municipale	339, route Principale, Saint-Gervais, G0R 3C0
Déchetterie St-Vallier	376, Montée de la Station, Saint-Vallier, G0R 4J0
Dépôt Armagh	114, rue du Couvent, Armagh, G0R 1A1
Dépôt St-Damien-de-Buckland	250, boulevard Métivier, Saint-Damien-de-Buckland, G0R 2Y0
Dépôt Ste-Claire (garage municipal)	200, boulevard Gagnon, Sainte-Claire, G0R 2V0
Dépôt Ste-Nérée	Saint-Nérée-de-Bellechasse, G0R 3V0
Dépôt St-Nazaire	100, rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester, G0R 3T0
Écocentre Beaumont	Rte 279 Beaumont, Beaumont, G0R 1C0
Écocentre Buckland	4340, rue Principale, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, G0R 1G0
Écocentre Honfleur	320, rue St-Jean, Honfleur, G0R 1N0
Écocentre Saint-Nérée-de-Bellechasse	1015, 4e Rang Est, Saint-Nérée-de-Bellechasse, G0R 3V0
Écocentre St-Charles de Bellechasse	25, rue de l'Église, Saint-Charles-de-Bellechasse, G0R 2T0
Écocentre St-Henri	120, Président-Kennedy, Saint-Henri, G0R 3E0
Écocentre St-Lazare de Bellechasse	307, route 279, Saint-Lazare-de-Bellechasse, G0R 3J0
Écocentre St-Malachie	118 rang Longue-Pointe, Saint-Malachie, G0R 3N0
Écocentre St-Michel-de-Bellechasse	122, route 132 Est, Saint-Michel-de-Bellechasse, G0R 3S0
Écocentre St-Philémon	1531, rue Principale, Saint-Philémon, G0R 4A0
Écocentre St-Raphaël	491, route 281, Saint-Raphaël, G0R 4C0
Garage municipal	48, chemin du Domaine, Beaumont, G0R 1C0
Home Hardware Saint-Henri-de-Lévis	2739, Route Président Kennedy, Saint-Henri-de-Lévis, G0R 3E0
Home Hardware Saint-Philémon	1203 rue Principale, Saint-Philémon, G0R 4A0

Récupérateur	Adresse
New Holland Avantis	430, montée de la station Sud, Saint-Vallier, GOR 4J0
Ressourcerie Bellechasse à St-Léon-de-Standon	491, route 277, Saint-Léon-de-Standon, GOR 4L0

Le **Tableau 48** présente les points de dépôt situés dans la MRC de Bellechasse où les citoyens peuvent disposer de leurs produits électroniques.

**Tableau 48: Points de dépôt pour les produits électroniques dans la MRC de Bellechasse**

Récupérateur	Adresse
Déchetterie municipale Citoyens et ICI	120 rte du Président-Kennedy, Saint-Henri, Québec, GOR 3E0
Écocentre de Beaumont Citoyens	470 rte 279, Beaumont, Québec, GOR 1C0
Écocentre de Sainte-Claire Citoyens	30 rue Industrielle, Sainte-Claire, Québec, GOR 2V0
Écocentre de Saint-Vallier Citoyens	376 montée de la Station, Saint-Vallier, Québec, GOR 4J0
Écocentre La Durantaye Citoyens et ICI	900 ch. D'Azur, La Durantaye, Québec, GOR 1W0
Écocentre Saint-Raphaël Citoyens	491 rte 281, Saint-Raphaël, Québec, GOR 4C0
Garage municipal Saint-Lazare-de-Bellechasse Citoyens et ICI	307 rte 279, Saint-Lazare-de-Bellechasse, Québec, GOR 3J0
Marceau Radio TV enr. Détaillant	754 rte Bégin, Saint-Anselme, Québec, GOR 2N0
Marceau Radio TV enr. Détaillant	754 rte Bégin, Saint-Anselme, Québec, GOR 2N0
Ressourcerie Bellechasse Saint-Anselme Citoyens et ICI	1265 rte Bégin, Saint-Anselme, Québec, GOR 2N0
Ressourcerie Bellechasse Saint-Anselme Citoyens et ICI	1265 rte Bégin, Saint-Anselme, Québec, GOR 2N0
Ressourcerie Bellechasse Saint-Léon Citoyens et ICI	491 rte 277, Saint-Léon-de-Standon, Québec, GOR 4L0

Le **Tableau 49** présente les points de dépôt situés dans la MRC de Bellechasse où les citoyens peuvent disposer des huiles usées et antigels ainsi que leurs filtres et contenants.

**Tableau 49: Points de dépôt pour les huiles, antigels, filtres et contenants dans la MRC de Bellechasse**

Récupérateur	Adresse
Monsieur Muffler - Garage J.C. Lachance Inc.	34 1/2, boul. Kennedy, Saint-Henri, Québec, G0R 3E0
OCTO Garage Maurice Asselin Inc.	285, du Fleuve, Beaumont, Québec, G0R 1C0
Garage Michel Noël	180, rue de l'Anse, Beaumont, Québec, G0R 1C0
Chrystian Héту Vitre & Accessoires d'autos	1013 route Kennedy, Saint-Henri, Québec, G0R 3E0
Solutions Expert Mécanique	405 route Campagna, Saint-Henri, Québec, G0R 3E0
Municipalité de Beaumont	rte 279 (site déchetterie), Beaumont, Québec, G0R 1C0
Municipalité de Saint-Henri	120, Président-Kennedy (rte 173), Saint-Henri, Québec, G0R 3E0
Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	122, Route 132 Est, Saint-Michel-de-Bellechasse, Québec, G0R 3S0
Municipalité de Saint-Vallier	376, Montée de la Station, Saint-Vallier, Québec, G0R 4J0
Garage CSR Inc	199, chemin Métivier, Saint-Damien-de-Buckland, Québec, G0R 2Y0
Municipalité d'Armagh	114, rue du Couvent, Armagh, Québec, G0R 1A0
Municipalité de Buckland (Notre-Dame-Auxiliatrice-	4340, rue Principale, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Québec, G0R 1G0
Municipalité de Honfleur	320, rue St-Jean, Honfleur, Québec, G0R 1N0
Municipalité de Saint-Anselme	1269, route Bégin, Saint-Anselme, Québec, G0R 2N0
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	25, rue de l'Église, Saint-Charles-de-Bellechasse, Québec, G0R 2T0
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	250, boul. Métivier, Saint-Damien-de-Buckland, Québec, G0R 2Y0
Municipalité de Sainte-Claire	200, boul. Gagnon, Sainte-Claire, Québec, G0R 2V0
Municipalité de Saint-Gervais	Déchetterie ½ mile route 279, Saint-Gervais, Québec, G0R 3C0

Récupérateur	Adresse
Ville de Saint-Lazare-de-Bellechasse	307, route 279, Saint-Lazare-de-Bellechasse, Québec, G0R 3J0
Municipalité de Saint-Malachie	118, Rang Longue Pointe, Saint-Malachie, Québec, G0R 3N0
Municipalité de Saint-Nérée	1990, route Principale, Saint-Nérée, Québec, G0R 3V0
Municipalité de Saint-Philémon	1531, rue Principale, Saint-Philémon, Québec, G0R 4A0
Municipalité de Saint-Raphaël	Rte 281, Saint-Raphaël, Québec, G0R 4C0
Ville de Saint-Nazaire	100, rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester, Québec, G0R 3T0

L'organisme GoRecycle a depuis peu implanté des points de dépôt pour les appareils électroménagers et de climatisation.

**Tableau 50: Points de dépôt pour les appareils électroménagers et de climatisation**

Récupérateur	Adresse
Écocentre de Saint-Gervais	339 Route 279, Saint-Gervais
Écocentre de Saint-Henri	120 Route du Président-Kennedy, Saint-Henri
Écocentre de Sainte-Claire	30 Rue Industrielle, Sainte-Claire
Écocentre de Saint-Anselme	269 route Bégin, Saint-Anselme

## ANNEXE 4— RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)

## Secteur Résidentiel - Résultats – Bellechasse

Version 2020

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et carton	1 504 t	569 t	2 073 t
Métal	94 t	153 t	247 t
Plastique	236 t	746 t	982 t
Verre	394 t	235 t	630 t
<b>Total</b>	<b>2 229 t</b>	<b>1 703 t</b>	<b>3 932 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS  
 RÉSIDENTIELLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupérées	Éliminées	Générées
Branches et sapins de Noël	150 t	100 t	250 t
Résidus verts	314 t	1 468 t	1 782 t
Résidus alimentaires	226 t	2 152 t	2 377 t
Autres résidus organiques	0 t	1 778 t	1 778 t
<b>Total</b>	<b>690 t</b>	<b>5 497 t</b>	<b>6 187 t</b>

**BOUES MUNICIPALES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupérées	Éliminées	Générées
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	273 t mh	26 t mh	299 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	977 t mh	0 t mh	977 t mh
<b>Total</b>	<b>1 250 t mh</b>	<b>26 t mh</b>	<b>1 276 t mh</b>



**VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)**  
 (Données de l'outil)

	Récupérés	Éliminés	Générés
Véhicules hors d'usage	2 574 t	0 t	2 574 t

**TEXTILE**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	172 t	403 t	575 t

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupérées	Éliminées	Générées
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	259 t	259 t
↪ Centre de tri	0 t	248 t	248 t
↪ Centre de valorisation des M.O.	0 t	12 t	12 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)	0 t	138 t	138 t
Encombrants (Données de l'outil)	819 t	180 t	999 t
↪ Métalliques	819 t	85 t	904 t
↪ Non-métalliques	0 t	96 t	96 t
<b>Total</b>	<b>819 t</b>	<b>578 t</b>	<b>1 396 t</b>

**RÉSIDUS ULTIME (Données de l'outil)**

	Éliminé
Résidus ultime	65 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL**

	Récupérés	Éliminés	Générés
Papier et carton	1 504 t	569 t	2 073 t
Métal	94 t	153 t	247 t
Plastique	236 t	746 t	982 t

<b>Verre</b>	394 t	235 t	630 t
<b>Branches et sapins de Noël</b>	150 t	100 t	250 t
<b>Résidus verts</b>	314 t	1 468 t	1 782 t
<b>Résidus alimentaires</b>	226 t	2 152 t	2 377 t
<b>Autres résidus organiques</b>	0 t	1 778 t	1 778 t
<b>Véhicules hors d'usage</b>	2 574 t	0 t	2 574 t
<b>Textiles</b>	172 t	403 t	575 t
<b>Rejets des centres de tri</b>	0 t	248 t	248 t
<b>Rejets des centres de valorisation des M.O.</b>	0 t	12 t	12 t
<b>Résidus domestiques dangereux (RDD)</b>	0 t	138 t	138 t
<b>Encombrants métalliques</b>	819 t	85 t	904 t
<b>Encombrants non-métalliques</b>	0 t	96 t	96 t
<b>Résidus ultimes</b>	0 t	65 t	65 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>6 483 t</b>	<b>8 246 t</b>	<b>14 729 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil (sans boues)</b>	<b>6 590 t</b>	<b>8 100 t</b>	<b>14 690 t</b>
<b>Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)</b>	0 t mh	0 t mh	0 t mh
<b>Boues municipales d'étangs aérés (BEA)</b>	273 t mh	26 t mh	299 t mh
<b>Boues de fosses septiques (BFS)</b>	977 t mh	0 t mh	977 t mh
<b>TOTAL boues</b>	<b>1 250 t mh</b>	<b>26 t mh</b>	<b>1 276 t mh</b>
<b>TOTAL boues estimé par l'outil</b>	<b>1 292 t mh</b>	<b>1 812 t mh</b>	<b>3 104 t mh</b>

## Secteur ICI - Résultats - Bellechasse

Version 2020

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)
Papier et Carton	3 213 t	2 922 t	6 135 t
Métal	340 t	400 t	740 t
Plastique	313 t	1 559 t	1 872 t
Verre	158 t	398 t	556 t
<b>Total</b>	<b>4 024 t</b>	<b>5 279 t</b>	<b>9 302 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES**

	Récupérées	Éliminées	Générées
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	63 496 t	784 t	64 280 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	35 t	3 086 t	3 121 t
↻ Résidus verts (t)	0 t	332 t	332 t
↻ Résidus alimentaires	35 t	2 274 t	2 309 t
↻ Autres résidus organiques	0 t	480 t	480 t
<b>Total</b>	<b>63 531 t</b>	<b>3 870 t</b>	<b>67 401 t</b>

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupérés	Éliminés	Générés
Plastiques agricoles	52 t	568 t	620 t
<b>Total</b>	<b>52 t</b>	<b>568 t</b>	<b>620 t</b>

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupérées	Éliminées	Générées
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	447 t	447 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	1 t	1 t

<b>Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)</b>	0 t	1 212 t	1 212 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>1 661 t</b>	<b>1 661 t</b>

**RÉSIDUS ULTIME (Données de l'outil)**

	<b>Éliminé</b>
<b>Résidus ultime</b>	349 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI**

	Récupérés	Éliminés	Générés
<b>Papier et Carton</b>	3 213 t	2 922 t	6 135 t
<b>Métal</b>	340 t	400 t	740 t
<b>Plastique</b>	313 t	1 559 t	1 872 t
<b>Verre</b>	158 t	398 t	556 t
<b>Industries de transformation agroalimentaire</b>	63 496 t	784 t	64 280 t
<b>Résidus verts (t)</b>	0 t	332 t	332 t
<b>Résidus alimentaires</b>	35 t	2 274 t	2 309 t
<b>Autres résidus organiques</b>	0 t	480 t	480 t
<b>Plastiques agricoles</b>	52 t	568 t	620 t
<b>Rejets du tri des matières recyclables des ICI</b>	0 t	447 t	447 t
<b>Rejets de la collecte des M.O. des ICI</b>	0 t	1 t	1 t
<b>Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)</b>	0 t	1 212 t	1 212 t
<b>Résidus ultimes</b>	0 t	349 t	349 t
<b>TOTAL</b>	<b>67 607 t</b>	<b>11 727 t</b>	<b>79 334 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>67 520 t</b>	<b>11 196 t</b>	<b>78 716 t</b>

## Secteur CRD - Résultats - Bellechasse

Version 2020

**RÉSIDUS DE CRD**

(Données de l'outil)

	Récupérés (t)	Éliminés (t)	Générés (t)
<b>Agrégats</b>	<b>13 712 t</b>	<b>846 t</b>	<b>14 559 t</b>
<b>Non-agrégats :</b>	<b>3 367 t</b>	<b>4 027 t</b>	<b>7 394 t</b>
↻ <b>Bois de construction</b>	3 250 t	1 801 t	5 051 t
↻ <b>Gypse</b>	31 t	824 t	855 t
↻ <b>Bardeaux d'asphalte</b>	84 t	691 t	775 t
↻ <b>Autres</b>	2 t	711 t	713 t
<b>Total</b>	<b>17 079 t</b>	<b>4 874 t</b>	<b>21 953 t</b>

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD**

	Récupérés	Éliminés	Générés
<b>Agrégats</b>	13 712 t	846 t	14 559 t
<b>Gypse</b>	31 t	824 t	855 t
<b>Bardeaux d'asphalte</b>	84 t	691 t	775 t
<b>Autres</b>	2 t	711 t	713 t
<b>Bois de construction</b>	3 250 t	1 801 t	5 051 t
<b>TOTAL</b>	<b>17 079 t</b>	<b>4 874 t</b>	<b>21 953 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>17 077 t</b>	<b>4 875 t</b>	<b>21 953 t</b>

## Résultats globaux - Bellechasse

Version 2020

	Récupérés	Éliminés	Générés
<b>PAPIER/CARTON</b>	4 717 t	3 491 t	8 207 t
<b>MÉTAL</b>	434 t	553 t	987 t
<b>PLASTIQUE</b>	549 t	2 305 t	2 854 t
<b>VERRE</b>	553 t	633 t	1 186 t
<b>MATIÈRES ORGANIQUES</b>	64 221 t	9 367 t	73 588 t
<b>RÉSIDUS DE CRD</b>	17 079 t	4 874 t	21 953 t
<b>PLASTIQUES AGRICOLES</b>	52 t	568 t	620 t
<b>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX</b>	0 t	138 t	138 t
<b>AUTRES RÉSIDUS</b>	3 564 t	2 504 t	6 068 t
<b>RÉSIDUS ULTIMES</b>		414 t	414 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>91 169 t</b>	<b>24 847 t</b>	<b>116 016 t</b>
<b>BOUES MUNICIPALES</b>	1 250 t mh	26 t mh	1 276 t mh

Calculateur contenants consignés – 2018-2019

Contenants consignés 2019

<b>VENTE</b>	<b>Poids (tonne métrique)</b>	<b>Taux par habitant (TM/hab)</b>	<b>Total MRC</b>
Aluminium	25 207	0299	112,6
Plastique	6 790	0081	30,3
Verre	34 508	0409	154,1
<b>Total</b>	<b>66 505</b>		<b>297,1</b>

<b>RÉCUPÉRATION</b>	<b>Poids (tonne métrique)</b>	<b>Taux par habitant (TM/hab)</b>	<b>Total MRC</b>
Aluminium	17 767	0211	79,4
Plastique	4 441	0053	19,8
Verre	20 499	0243	91,6
<b>Total</b>	<b>42 707</b>		<b>190,8</b>

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-contenants-consignes-pgmr.xlsx>

Calculateur pneus – 2019

Pneus – 2019

	Pneus d'autos et camionnettes	Petits pneus	Pneus de poids lourd	Pneus de chariot élévateur	Nombre total de pneus récupérés	Tonnage TM
<b>Bellechasse</b>	57 186	727	4 548	-	62 461	<b>811,99</b>

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-pneus-pgmr.xlsx>



## ANNEXE 5— PLAN D'ACTION RÉGIONAL

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET				
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel		
<b>GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES</b>																					
<b>1- Uniformiser les mesures d'ISÉ</b>  <b>2- Diminuer les coûts liés à la gestion des matières organiques</b>  <b>3- Avoir des modes de suivi uniformes de performance</b>	R1. Développer un projet/programme régional de compostage domestique et communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer le projet avant son implantation: réaliser un bilan de la situation au niveau de chaque MRC, évaluer les besoins en compostières, budget, ressources nécessaires</li> </ul>		●									◇	●	●	●	2023	4	180 000 \$	25 700 \$	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Envisager un achat groupé des compostières domestiques et/ou mobiliser des entreprises locales d'économie sociale et solidaire à la fabrication des compostières à partir du bois ou plastiques récupérés</li> </ul>		●				●						◇	●	●	●	2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir un programme de formation et de sensibilisation: page internet interactive, réseaux sociaux, ligne d'information régionale, capsules informatives, ateliers de formation à l'utilisation des compostières, partage des astuces</li> </ul>	●				●							◇	●	●	●	2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des incitatifs à participer au programme et mobiliser les acteurs à l'utilisation de leur compostière: Réduction des taxes, concours du 'meilleur compost' suivi d'une récompense à gagner, projets de verdissement d'espaces verts avec du compost produit par les citoyens, etc.</li> </ul>	●								●	◇	●	●	●			2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer un suivi en continu de la participation des citoyens: envoi d'un sondage annuel/mensuel intégrant un système de rappel, appels téléphoniques, communauté Facebook</li> </ul>	●								●	◇	●	●				2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer un suivi en continu de la performance du programme: compilation de données, caractérisation des intrants au compostage pour apprécier la qualité du compost (à partir de 2027)</li> </ul>	●							●	●	◇	●	●				2024			4

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECT'URS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET			
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISE	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel	
<b>ACQUISITION DE CONNAISSANCES DES ICI</b>																				
<p><b>1- Obtenir des données réelles en lien avec la GMR dans les ICI</b>  <b>2- Accompagner les ICI dans la GMR en vue d'accroître la performance régionale</b></p>	<p>R2. Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documenter les façons de faire et s'inspirer des facteurs de succès d'autres régions, villes</li> </ul>	●									◇	●	●	●	2023	1	180 000 \$	25 700 \$	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un portrait (théorique) des ICI par secteur d'activité au niveau de chacune des MRC: matières générées, habitudes actuelles en GMR</li> </ul>	●										◇	●			2023			1
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un échantillonnage des ICI par secteurs d'activité/type de matières résiduelles générées pour des fins d'inventaires ou de caractérisations</li> </ul>	●										◇	●	●		2024			2
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonifier les données du terrain avec celles obtenues dans le cadre des synergies régionales</li> </ul>	●										◇	●			2024			1
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Unifier les projets d'économie circulaire sur le territoire et synchroniser les efforts déployés vers une meilleure connaissance des flux de matières résiduelles générées</li> </ul>	●			●	●						◇	●	●		2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> <li>S'appuyer sur les projets régionaux en économie circulaire pour sensibiliser les ICI à l'importance d'optimiser les procédés de gestion des matières résiduelles</li> </ul>	●				●						◇	●			2023			7
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en commun les informations et réaliser un diagnostic régional pour situer le niveau d'avancement et mieux cibler les besoins propres à chaque MRC</li> </ul>	●										◇	●	●	●	2025			2
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir ou renforcer les incitatifs à la participation des ICI: sensibilisation des ICI sur le pourquoi de la démarche, utilisation de la réglementation, tarification incitative, certification régionale pour faire rayonner les ICI qui prennent part à la démarche (vitrine de la MRC/villes)</li> </ul>	●				●				●		◇	●	●	●	2025			1
<b>OPTIMISATION DES COLLECTES</b>																				
<p><b>1- Réduire les coûts de la GMR à travers des économies d'échelles</b>  <b>2- Réduire les impacts environnementaux (GES) induits par la collecte des matières résiduelles</b></p>	<p>R3. Identifier et mettre en place les opportunités d'optimisation des services de collecte en GMR</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une analyse économique des coûts réels des différents services de la GMR afin d'en ressortir les meilleures pratiques et facteurs de succès</li> </ul>	●	●								◇	●	●		2023	1	75 000 \$	10 700 \$	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer avec les entrepreneurs de collecte pour envisager les possibilités d'optimisation et d'uniformisation des services offerts: proposition d'un bordereau de prix détaillé et uniforme pour l'ensemble des MRC/municipalité</li> </ul>	●	●									◇	●	●		2023			1
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les pistes d'optimisation possibles ainsi que les potentiels bénéfiques (économiques, environnementaux), incluant d'éventuels regroupements</li> </ul>	●	●									◇	●	●	●	2024			1
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en application les pistes d'optimisation retenues (jusqu'à 2029)</li> </ul>	●	●									◇	●	●		2025			5

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET				
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISE	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel			
<b>STRATÉGIE DE GESTION DES ENCOMBRANTS</b>																						
1- Uniformiser à l'échelle régionale, les modes de collectes des encombrants 2- Détourner de l'élimination les encombrants potentiellement réutilisables et recyclables	R4. Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	• Réaliser un portrait régional des modes de gestion des encombrants et valider la faisabilité d'uniformiser les pratiques à l'échelle régionale: collecte sur appel, collecte spéciale, apport volontaire	•			•							◇	•	•	2023	1	45 000 \$	6 400 \$			
		• Interdire par règlement la collecte des encombrants avec celle des déchets et rendre obligatoire leur mise en valeur	•							•	•	◇	•	•	2024	1						
		• Produire un bordereau de prix uniforme et plus détaillé afin de connaître les coûts associés aux collectes des encombrants		•				•	•			◇	•	•	•	2024	1					
<b>STRATÉGIE DE RÉEMPLOI</b>																						
1- Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques de réemploi 2- Mettre en place la stratégie de réemploi	R5. Adopter une stratégie régionale de réemploi	• Documenter les bonnes pratiques et les acteurs de la région au niveau du réemploi de matières résiduelles	•			•							◇	•	•	2023	1	65 400 \$	9 300 \$			
		• Réaliser une étude afin de définir les gisements potentiels d'encombrants, de résidus de CRD et d'autres matières (textiles) potentiellement réutilisables	•			•								◇	•	•	2024			1		
		• Évaluer la faisabilité et la stratégie d'implantation d'un 'Carrefour Chaudière-Appalaches' de réemploi	•			•									◇	•	•			•	2025	2
		• Collaborer avec les organismes du milieu: main d'œuvre, partage du savoir-faire et des installations	•	•		•		•							◇	•	•			•	2023	7
<b>OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES</b>																						
1- Bonifier les services offerts dans les écocentres 2- Uniformiser les pratiques au niveau régional	R6. Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale	• Réaliser le portrait des écocentres existants sur le territoire ; par MRC ou par municipalité (services offerts, horaire d'ouverture, installations, conformité, sécurité, etc.)		•	•								◇	•	•	2024	1	120 000 \$	20 000 \$			
		• Élaborer un cadre de gestion applicable à tous les écocentres de la région (aménagement, services offerts, horaire d'ouverture, collecte des données) afin d'uniformiser les pratiques et message en GMR aux usagers		•	•						•	◇	•	•	•	2025	3					
		• Développer des synergies avec des projets de réemploi des encombrants et des résidus CRD		•	•	•		•							◇	•	•			2025	5	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECT'URS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel
<b>HARMONISATION DE LA RÈGLEMENTATION</b>																			
1- Disposer d'une trame commune de règlements en GMR 2- Assurer le suivi de l'application des règlements	R7. Harmoniser les règlements du domaine municipal en gestion des matières résiduelles	• Développer un modèle de gabarit de règlement ajustable par les MRC et les municipalités		●	●						●	◇	●	●	2023	1	20 400 \$	2 900 \$	
		• Offrir des ressources aux municipalités dans l'application et le suivi de leurs règlements, le cas échéant (ex.: mesures de sensibilisation, écopatrouille régionale, etc.)	●	●			●				◇	●	●	2023	7				
<b>ZÉRO DÉCHET ET MESURES D'ISÉ</b>																			
1- Adopter une vision régionale 'zéro déchet' 2-Uniformiser les outils d'ISÉ	R8. Développer une vision régionale 'zéro déchet' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ	• Définir la vision 'zéro déchet' souhaitée et bâtir une méthodologie personnalisable par les MRC	●	●		●					●	◇	●	●	2024	1	60 000 \$	10 000 \$	
		• Développer un plan de communication collaboratif entre MRC: trousse d'outils d'ISÉ, logo 'zéro déchet' Chaudière-Appalaches, formations annuelles en GMR (citoyens, écoles, DG, élus)	●	●			●				◇	●	●	●	2024	1			
		• Développer des projets pilotes en partenariats avec les écoles et les organismes locaux		●			●				◇	●	●	2024	6				
		• Collaborer avec le CRECA dans une démarche d'uniformisation des communications		●			●				◇	●	●	2024	6				
<b>ÉVALUATION DES BESOINS EN ÉLIMINATION</b>																			
1- Réaliser une veille informationnelle sur les besoins en élimination 2- Prévoir des alternatives à l'élimination	R9. Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	• Recenser les capacités d'enfouissement des LET de la région et les besoins des MRC	●	●	●			●	●			◇	●	●	●	2023	1	25 200 \$	3 600 \$
		• S'il y a lieu, effectuer des arrimages entre les besoins et les capacités	●	●	●			●			◇	●	●	●	2023	1			
<b>GOVERNANCE ET REDDITION DES COMPTES</b>																			
1- S'assurer de la mise en œuvre du plan d'action régional 2- Effectuer des ajustements, le cas échéant	R10. Maintenir le comité régional en place	• Effectuer le suivi de la mise en œuvre des actions et définir la gouvernance de celle-ci (budget et coûts)		●						●		◇	●	●	●	2024	6	10 200 \$	1 700 \$
		• Tenir des rencontres périodiques		●			●			●		◇	●	●	2024	6			
		• Partager les résultats de différents projets (ex. Tri robotisé, traitement mécano-biologique, etc.) afin de valider si des stratégies communes pourraient être développées		●			●			●		◇	●	●	2024	6			
<b>Sous total - RÉGIONAL</b>																<b>781 200 \$</b>	<b>111 600 \$</b>		
<b>Sous-total par MRC</b>																<b>130 200 \$</b>	<b>18 600 \$</b>		

## ANNEXE 6— PLAN D'ACTION DU PGMR DE LA MRC DE BELLECHASSE

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>Orientation 1 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV</b>																			
<b>Réduire les quantités annuelles de matières générées par habitant de 5% et la quantité éliminée par habitant de 10%, d'ici 2026, en renforçant les mesures de réduction à la source et de réemploi</b>																			
<b>A- Renforcer les mesures de réduction à la source</b>	1. Poursuivre les actions en lien avec la vision « zéro déchet » de la MRC (ex.: loterie et événements zéro déchet)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventionner l'achat de couches lavables et produits d'hygiène durables (municipalités)</li> <li>Poursuivre la sensibilisation sur le « Zéro déchet » (MRC et municipalités)</li> <li>Maintenir les événements « Zéro déchet »: loterie, grandes récoltes, cueillette à domicile (MRC et municipalités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités qui offrent les subventions à l'achat</li> <li>Nombre de subventions octroyées (par municipalité)</li> <li>Nombre d'annonce en lien avec le Circuit « Zéro déchet »</li> <li>Nombre d'évènements «Zéro déchet» organisés</li> </ul>	●			●	●				●	●	◊	●	2023	7	301 000 \$	43 000 \$
	2. Adopter une politique d'approvisionnement responsable pour la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les types de services et de produits assujettis pour lesquels des alternatives écologiques sont possibles</li> <li>Élaborer les dispositions de la politique d'approvisionnement responsable</li> <li>Assurer la formation des employés concernés et le suivi de l'application de la politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ayant une politique d'approvisionnement responsable</li> <li>Nombre de catégories de services et de produits assujettis à l'approvisionnement responsable</li> </ul>		●		●	●			●	●	●	◊		2024	6	19 600 \$	3 300 \$
	3. Intégrer les critères de développement durable dans les devis d'appels d'offres publics pour certains projets (ex. déneigement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger une disposition concernant les critères d'approvisionnement écoresponsable pour les devis d'achats publics</li> <li>Diffuser la disposition de développement durable auprès des municipalités</li> <li>Prioriser des produits recyclés ou qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ajustant leur devis pour intégrer des critères de développement durable</li> <li>Nombre de municipalités intégrant des critères environnementaux dans la grille de sélection des fournisseurs</li> <li>Nombre d'exigences d'écoresponsabilité incluses dans les devis municipaux</li> </ul>		●		●	●			●	●	●	◊		2024	6	94 000 \$	15 700 \$
	4. Implanter la tarification incitative des déchets pour le secteur résidentiel et les ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier le mode de tarification (volume du bac, nombre de levées, etc.)</li> <li>Mettre en place les équipements et les systèmes de suivi des données (ex.: puces RFID)</li> <li>Lancer une campagne de sensibilisation concernant le fonctionnement de la tarification incitative et les pratiques permettant de réduire les coûts</li> <li>Effectuer un suivi de la performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des résidences et des ICI assimilables couverts par la tarification incitative</li> <li>Pourcentage des résidences et des ICI assimilables ayant réduit leurs coûts en éliminant moins de déchets</li> <li>Mesure de l'impact de la tarification incitative sur les quantités de déchets éliminés par la MRC</li> </ul>	●	●		●	●	●		●	●	◊	●		2025	5	140 000 \$	28 000 \$
	5. Favoriser la tenue d'événements écoresponsables sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger ou adapter un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables et le diffuser auprès des municipalités (MRC)</li> <li>Offrir un service d'accompagnement aux organisateurs d'événements sur le territoire (municipalités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités diffusant l'aide-mémoire des événements écoresponsables</li> <li>Nombre d'événements écoresponsables organisés sur le territoire</li> <li>Bilan de récupération des événements</li> <li>Nombre de prêts d'ilots de récupération et d'articles réutilisables</li> </ul>	●	●		●	●	●		●	◊	●		2023	7	11 600 \$	1 700 \$	





OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION									RESPONSABLE (◇) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
E- Réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	14. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publier à chaque année le bilan tiré du rapport de suivi du PGMR sur les sites web de la MRC et des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parution sur les réseaux sociaux, sites internet, médias traditionnels</li> </ul>	●	●	●		●		●				◇	●		2023	7	2 800 \$	400 \$
	15. Prévoir des rencontres périodiques des responsables de la GMR des municipalités pour discuter de la mise en œuvre des mesures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un calendrier de rencontre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontres tenues et taux de participation</li> </ul>	●	●	●		●		●				◇	●		2023	7	16 800 \$	2 400 \$
	16. Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de la GMR de la région Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des rencontres avec le comité PGMR régional Chaudière-Appalaches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontre tenues Taux de participation aux rencontres avec le comité régional</li> </ul>	●	●	●		●		●					◇			2023	7	10 500 \$
<b>Sous total - Orientation 1</b>																	<b>1 404 800 \$</b>	<b>250 100 \$</b>		

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
<b>Orientation 2 : Maintenir les programmes existants et implanter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités</b>																				
<b>Desservir 100% de la population par la collecte des matières organiques (MO) d'ici 2025 et recycler 60% des MO du secteur résidentiel d'ici 2028</b>																				
<b>A- Renforcer les programmes existants de recyclage des matières organiques de façon à réduire de 5% la quantité de MO éliminées</b>	17. Poursuivre la récupération d'aliments comestibles par des organismes communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les activités des organismes en récupération d'aliments</li> <li>Favoriser la mise en place des frigos solidaires/communautaires sur le territoire</li> <li>Diffuser l'information via les réseaux sociaux, sites web des municipalités, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantités d'aliments récupérés par les organismes communautaires</li> <li>Nombre de sites de frigos solidaires sur le territoire</li> <li>Nombre de parutions sur les réseaux sociaux, site internet des municipalités et de la MRC, médias traditionnels, etc.</li> </ul>	●	●		●	●						◊	●	●	2023	7	10 500 \$	1 500 \$
	<b>B-Mettre en place la collecte de porte-en-porte des résidus alimentaires en sacs dans le bac de déchets dans toutes les municipalités d'ici 2025</b>	18. Identifier les modalités de la collecte en sacs des matières organiques (MO), à même le bac à déchets, du secteur résidentiel et des ICI assimilables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un projet pilote dans le secteur résidentiel pour la collecte en sacs des MO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats du projet pilote</li> <li>Taux de participation des ménages et des ICI</li> <li>Taux de récupération des matières organiques</li> </ul>	●	●		●		●	●				◊	●		2023	1	200 000 \$
19. Implanter la collecte des MO en sacs, à même le bac à déchets, sur le territoire		<ul style="list-style-type: none"> <li>Distribuer le matériel de collecte des MO (sacs, bacs de cuisine) aux citoyens</li> <li>Établir et harmoniser les collectes des résidus alimentaires dans les municipalités concernées (calendriers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux des ménages et ICI ayant reçu leur matériel de collecte</li> <li>Taux de participation des ménages et des ICI</li> </ul>	●	●		●		●	●				◊	●		2023	2	500 000 \$	250 000 \$
20. Implanter le tri robotisé des matières organiques et le traitement par compostage		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place les infrastructures et les équipements requis</li> <li>Effectuer des essais pour assurer l'efficacité du système de tri</li> <li>Assurer le transport des matières organiques triées vers la plateforme de compostage de la MRC de La Nouvelle-Beauce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats des essais du tri robotisé</li> <li>Taux de récupération des MO</li> <li>Modes de valorisation des MO (compostage, épandage, aménagement paysager, etc.)</li> </ul>	●	●		●		●	●				◊	●		2023	2	1 500 000 \$	750 000 \$
<b>C- Déployer des mesures d'ISÉ pour accompagner les citoyens et les ICI</b>	21. Déployer un plan de communication pour expliquer aux citoyens leur rôle dans la collecte des matières organiques intégrée à celle des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Monter un plan de communication et le diffuser</li> <li>Produire et diffuser les outils d'ISÉ spécifique à la gestion des MO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'activités d'ISÉ organisées</li> <li>Nombre de participants</li> </ul>	●	●			●		●				◊	●		2023	7	150 000 \$	21 429 \$
	22. Mettre en œuvre des mécanismes de suivi et de contrôle (patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Embaucher et former les agents de la patrouille verte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'interventions des agents de la patrouille verte</li> </ul>	●	●			●		●				◊	●		2024	6	- \$	- \$
<b>D- Maintenir les programmes existants de valorisation des résidus verts (rognures de</b>	23. Poursuivre la formation et la sensibilisation à l'herbicyclage et au feuillicyclage, puis l'apport volontaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les citoyens à la valorisation sur place des résidus verts (herbicyclage, feuillicyclage)</li> <li>Diffuser l'information sur l'apport volontaire</li> <li>Mesurer ou estimer les quantités de résidus verts récupérés aux écocentres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de publications concernant l'herbicyclage et le feuillicyclage</li> <li>Taux de répondants à un sondage pratiquant l'herbicyclage et le feuillicyclage</li> <li>Taux de participation à l'apport volontaire</li> <li>Tonnage de résidus verts récupérés</li> </ul>	●			●	●	●					◊	●		2023	7	30 100 \$	4 300 \$



OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
gazon, retailles de cèdres, feuilles mortes, etc.)	24. Maintenir le programme de subvention à l'achat de compostières domestiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventionner les compostières domestiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de subventions octroyées par la MRC</li> </ul>	●			●		●				◊	●		2023	7	140 000 \$	20 000 \$
E- Recycler 100% des boues municipales	25. Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesurer et planifier la vidange des boues d'étangs aérés (municipalités)</li> <li>Planifier et mettre en œuvre un calendrier de vidange des fosses septiques selon les municipalités et les secteurs (MRC)</li> <li>Planifier la vidange avec une entreprise spécialisée assurant le recyclage des boues (MRC et municipalités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ayant effectué la mesure ou la vidange de leurs boues d'étangs aérés</li> <li>Nombre et pourcentage des fosses visées par les vidanges chaque année</li> <li>Taux de recyclage des boues de stations d'épuration et des boues de fosses septiques</li> </ul>	●	●		●	●	●		●	●	●	◊	●	2023	7	700 000 \$	100 000 \$
<b>Sous total - Orientation 2</b>																	<b>3 230 600 \$</b>	<b>1 347 200 \$</b>	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
<b>Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI</b>																				
<b>Accompagner les ICI dans leur gestion des matières résiduelles</b>																				
<b>A- Renforcer le programme d'ISÉ destiné aux ICI</b>	26. Promouvoir le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE +	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscrire les édifices et bâtiments municipaux au programme ICI on recycle +</li> <li>Offrir de l'accompagnement et des outils aux municipalités pour qu'elles adoptent de saines pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'édifices municipaux inscrits au programme de reconnaissance ICI on recycle +</li> <li>Nombre d'ICI (autres que les municipalités) inscrits à ICI ON RECYCLE +</li> </ul>		●		●	●					◊	●		2025	3	60 000 \$	20 000 \$	
	27. Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à l'affiche ou en vitrine des sites internet, les ICI qui se démarquent en GMR</li> <li>Publiciser les bonnes pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mentions spéciales durant les rencontres du Conseil, conférences, congrès, etc.</li> <li>Parutions dans les bulletins municipaux, réseaux sociaux, sites internet de la MRC et des municipalités, etc.</li> </ul>		●			●					◊	●		2023	7	7 000 \$	1 000 \$	
	28. Publiciser le projet d'économie circulaire « Synergie Bellechasse-Etchemins » de même que les maillages entre entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire connaître la plateforme d'échange en ligne</li> <li>Inviter les ICI à participer aux événements de réseautage/maillage</li> <li>Mettre à l'affiche ou en vitrine les cas de succès sur le territoire ou ailleurs au Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Embauche de l'éco-conseiller</li> <li>Nombre de visites de la plateforme d'échange en ligne</li> <li>Nombre de mentions spéciales des symbioses durant les événements municipaux, sur les réseaux sociaux, etc.</li> <li>Nombre de symbioses industrielles créées sur le territoire</li> </ul>		●		●	●		●			◊	●		2023	7	355 200 \$	50 700 \$	
<b>B- Accroître la récupération des matières recyclables du secteur ICI</b>	29. Favoriser l'approvisionnement de contenants (bacs et/ou conteneurs) de pour la collecte des matières recyclables des ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les ICI dépourvus de contenant pour les matières recyclables</li> <li>Fournir de tels contenants aux ICI (gratuitement ou non) ou les sensibiliser aux économies possibles grâce à l'achat en groupe</li> <li>Examiner les opportunités d'achat de groupe de bacs/conteneurs</li> <li>Faciliter la transaction entre les ICI concernées et le détaillant de bacs/conteneurs sélectionné, le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ICI ayant acquis un ou plusieurs conteneurs de matières recyclables par le biais du groupe d'achat</li> <li>Quantité de déchets éliminés en moins depuis l'acquisition de conteneurs de matières recyclables par les ICI concernés</li> </ul>		●		●	●	●				◊			2023	2	10 000 \$	5 000 \$	
	30. Promouvoir la tarification incitative des ICI sur l'ensemble du territoire après l'implantation de conteneurs de matières recyclables pour tous les ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour le système de tarification incitative applicable à l'ensemble de la MRC</li> <li>Faire connaître la tarification incitative et accompagner les municipalités et les ICI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ICI auxquels la tarification incitative s'applique</li> </ul>		●		●	●	●		●			◊	●		2023	7	131 200 \$	18 800 \$
	31. Augmenter la récupération des plastiques agricoles en collaboration avec l'organisme agriRÉCUP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planter ou améliorer les lieux de dépôt des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières en partenariat avec agriRÉCUP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de nouveaux points de dépôt</li> <li>Nombre de catégories de matières visées par la collecte des plastique agricoles</li> <li>Quantité des plastiques agricoles récoltés</li> </ul>		●		●		●					◊	●		2023	7	7 000 \$	1 000 \$
<b>C- Évaluer la desserte des ICI dans la gestion des MO (autres que ceux de</b>	32. Réaliser un projet pilote concernant les modalités applicables aux ICI intégrés à la collecte municipale des déchets/matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les ICI prioritaires pour participer au projet pilote</li> <li>Réaliser le projet pilote pour la collecte en sacs des MO du secteur ICI</li> <li>Identifier des sources de financement possible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tonnage collecté par le projet pilote</li> <li>Nombre d'ICI participants au projet pilote</li> </ul>		●				●	●				◊	●		2024	2	120 000 \$	60 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET											
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel										
<b>l'agroalimentaire)</b>	33. Ajuster le service de collecte offert aux ICI en conteneurs pour améliorer la performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon les résultats, élargir le projet pilote aux ICI desservis en conteneurs</li> <li>Distribuer le matériel de collecte des MO (sacs, bacs de cuisine) aux ICI</li> <li>Mettre en place les infrastructures requises</li> <li>Harmoniser les calendriers de collecte, si nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de participation des ICI</li> <li>Pourcentage des MO détournées de l'enfouissement</li> </ul>		●									◊	●		2025	3	300 000 \$	100 000 \$									
<b>D- Encadrer la gestion des matières résiduelles des ICI ayant leurs propres systèmes d'élimination et de récupération</b>	34. Développer une méthodologie de suivi des matières des ICI gérées en contrats privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cibler une méthode pour recueillir les informations des matières gérées sous contrats privés (sondage annuel, bordereaux d'expédition, caractérisation, etc.)</li> <li>Développer un formulaire/registre de suivi de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité et qualité des données colligées</li> <li>Registre à jour du suivi des matières</li> </ul>		●									◊	●		2024	6	10 000 \$	1 700 \$									
	35. Prévoir une caractérisation des matières à l'entrée au LET	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mandater une firme pour effectuer la caractérisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des résultats de la caractérisation</li> </ul>		●		●							◊	●		2025	1	35 000 \$	35 000 \$									
<b>Sous total - Orientation 3</b>																												<b>1 035 400 \$</b>	<b>293 200 \$</b>

<b>Orientation 4 : Améliorer le niveau de connaissances des résidus de CRD générés sur le territoire et en faire une saine gestion</b>																					
<b>Recycler 70% des résidus de CRD non-agrégats</b>																					
<b>A-Acquérir des connaissances sur le flux de résidus CRD</b>	36. Brosser un portrait des résidus de CRD traités par la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une caractérisation des résidus de CRD à l'entrée des centres de tri de résidus de CRD</li> <li>Analyser les données en collaboration avec le projet d'économie circulaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données de la caractérisation</li> <li>Schéma montrant le flux des résidus de CRD dans la MRC et hors-MRC</li> </ul>	●	●	●	●								◊	●		2024	1	35 000 \$	35 000 \$
	37. Mettre en place, en collaboration avec les chantiers de construction, un suivi des données sur les résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cibler une méthode pour recueillir les informations des résidus de CRD (sondage, entrevues, etc.)</li> <li>Développer un formulaire et un registre de suivi de données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de la méthode de collecte d'information et des résultats obtenus</li> <li>Création et mise à jour du registre des données</li> </ul>	●	●	●									◊	●	●	2025	4	21 500 \$	5 400 \$
	38. Mettre en commun les informations obtenues et documenter les débouchés potentiels pour les résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une recherche documentaire sur les débouchés des CRD et les intervenants de ce secteur</li> <li>Partager les informations avec les acteurs en économie circulaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan des modes de valorisation des résidus de CRD</li> <li>Nombre d'intervenants actifs dans la valorisation des résidus de CRD</li> <li>Quantité de résidus de CRD générés et récupérés</li> </ul>	●	●	●									◊	●		2025	4	37 800 \$	9 500 \$
<b>B- Inciter les acteurs à adopter des pratiques saines</b>	39. Poursuivre la diffusion du guide de gestion des résidus de CRD élaboré par la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonifier le guide et le transmettre aux municipalités et aux personnes ressources (MRC)</li> <li>Diffuser le guide lors de l'émission de permis de bâtir (municipalités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité du guide des modes de valorisation des résidus de CRD</li> <li>Nombre de municipalités diffusant le guide lors de l'émission des permis</li> </ul>	●		●	●	●							◊	●		2023	7	3 500 \$	500 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel	
de gestion des résidus de CRD	40. Lors de l'émission de permis de construction, envisager l'implantation d'un dépôt remboursable sur présentation d'une preuve de récupération des résidus de CRD	Étudier la possibilité d'instaurer un dépôt remboursable lors de la demande de permis <ul style="list-style-type: none"> <li>Si l'étude est concluante, évaluer le montant de la caution et le taux de récupération exigé selon la nature et l'envergure des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ayant implanté la caution remboursable</li> <li>Taux de projets de construction assujettis à la caution remboursable</li> </ul>	●		●	●					●	●	●	◊		2025	4	9 000 \$	2 300 \$
	41. Interdire le dépôt de résidus de CRD dans le bac ou les conteneurs à ordures	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un règlement interdisant le dépôt de résidus CRD dans le bac ou le conteneur à ordures (MRC)</li> <li>Assurer l'application du règlement en impliquant les municipalités et les patrouilles vertes (MRC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption par la MRC d'un règlement interdisant le dépôt de résidus de CRD aux ordures</li> <li>Nombre de municipalités assurant un suivi de l'application du règlement (ex.: par les patrouilles vertes)</li> </ul>	●	●	●	●		●				●	●	◊	●		2025	4	20 000 \$
<b>Sous total - Orientation 4</b>																<b>126 800 \$</b>	<b>57 700 \$</b>			

Orientation 5 : Optimiser les infrastructures de la GMR existantes sur le territoire de la MRC																				
Améliorer l'offre de services et l'accessibilité aux installations																				
A- Optimiser les infrastructures de la GMR sur le territoire	42. Finaliser le développement du plan d'infrastructures en GMR: presse à déchets, centre de tri des matières organiques, centre de transfert des matières recyclables, centre de tri des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à niveau les installations en GMR</li> <li>Faire l'acquisition des équipements nécessaires</li> <li>Acquérir un camion électrique pour les collectes de matières résiduelles</li> <li>Optimiser le centre de tri des résidus de CRD de la MRC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une mise à niveau</li> <li>Nombre de pièces d'équipement acquis ou mis à niveau</li> </ul>	●	●	●	●								◊		2025	1	373 000 \$	373 000 \$ <sup>10</sup>
	43. Améliorer l'accessibilité et les services des écocentres existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner les horaires et les services offerts par les écocentres municipaux (MRC et municipalités)</li> <li>Arrimer l'offre des écocentres de façon complémentaire (municipalités)</li> <li>Faciliter l'accès des citoyens aux écocentres d'autres municipalités en fonction des matières acceptées (municipalités)</li> <li>Élargir l'accès des écocentres aux ICI (municipalités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modifications apportées aux services offerts par les écocentres</li> <li>Achalandage/taux de fréquentation des écocentres</li> <li>Nombre d'écocentres acceptant les matières des ICI</li> </ul>	●	●	●	●		●					●	◊		2023	7	105 000 \$	15 000 \$
<b>Réduire de 10% la quantité annuelle de matériaux alternatifs de recouvrement utilisés au LET d'Armagh entre 2021 et 2026</b>																				
B- Réduire la quantité de matériaux de recouvrement alternatifs utilisés au LET	44. Utiliser moins de matériaux de recouvrement alternatifs au LET (excluant les sols propres et contaminés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Presser les déchets de façon à réduire la surface à couvrir</li> <li>Diriger les résidus de CRD et les autres matériaux de recouvrement vers des filières de valorisation lorsque possible</li> <li>Utiliser des toiles Écosol pour le recouvrement du LET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité annuelle de matériaux alternatifs de recouvrement utilisée au LET</li> <li>Quantité annuelle de sols propres ou contaminés utilisés au LET</li> </ul>		●	●	●		●	●	●	●		◊		2023	5	100 000 \$	20 000 \$	

<sup>10</sup> L'implantation d'une installation de tri des matières organiques est admissible à une subvention du PTMOBC. Le Tableau 39 en présente le montant estimé.

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION							RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (●)			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)
													<b>Sous total - Orientation 5</b>		<b>578 000 \$</b>	<b>408 100 \$</b>	
													<b>GRAND TOTAL</b>		<b>6 375 600 \$</b>		

## ANNEXE 7— SYNTHÈSE DES COÛTS DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

No	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>ESTIMATION DES DÉPENSES – MRC</b>									
1	Poursuivre les actions en lien avec la vision « zéro déchet » de la MRC (ex.: loterie et événements zéro déchet)	43 000 \$	43 000 \$	43 000 \$	43 000 \$	43 000 \$	43 000 \$	43 000 \$	301 000 \$
2	Adopter une politique d'approvisionnement responsable pour la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)		3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	19 600 \$
3	Intégrer les critères de développement durable dans les devis d'appels d'offres publics pour certains projets (ex. déneigement)		15 700 \$	15 700 \$	15 700 \$	15 700 \$	15 700 \$	15 700 \$	94 000 \$
4	Implanter la tarification incitative des déchets pour le secteur résidentiel et les ICI			28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	140 000 \$
5	Favoriser la tenue d'événements écoresponsables sur le territoire	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	11 600 \$
6	Maintenir et promouvoir les services de réemploi offerts par la Ressourcerie Bellechasse et d'autres organismes dans toutes les municipalités	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	7 700 \$
7	Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation dans les écocentres et les ressourceries (petits appareils électroménagers, petits moteurs, etc.)	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	350 000 \$
8	Déployer des activités d'ISÉ pour améliorer la qualité et la quantité des matières déposées dans le bac bleu	45 400 \$	45 400 \$	45 400 \$	45 400 \$	45 400 \$	45 400 \$	45 400 \$	317 800 \$
9	Mettre à jour et diffuser le règlement interdisant l'enfouissement des matières recyclables (+ nouvelles matières visées) et s'assurer de son application par les municipalités			34 300 \$	34 300 \$	34 300 \$			103 000 \$
10	Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	10 000 \$							10 000 \$
11	Produire un plan de gestion des débris après sinistre		5 000 \$						5 000 \$
12	Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matière		5 000 \$						5 000 \$
13	Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)			3 333 \$	3 333 \$	3 333 \$			10 000 \$
14	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	2 800 \$
15	Prévoir des rencontres périodiques des responsables de la GMR des municipalités pour discuter de la mise en œuvre des mesures	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	16 800 \$
16	Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de la GMR de la région Chaudière-Appalaches	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	10 500 \$
17	Poursuivre la récupération d'aliments comestibles par des organismes communautaires	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	10 500 \$
18	Identifier les modalités de la collecte en sacs des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables	200 000 \$							200 000 \$
19	Implanter la collecte des MO en sacs, à même le bac à déchets, sur le territoire	250 000 \$	250 000 \$						500 000 \$
20	Implanter le tri robotisé des matières organiques et le traitement par compostage	750 000 \$	750 000 \$						1 500 000 \$
21	Déployer un plan de communication pour expliquer aux citoyens leur rôle dans la collecte des matières organiques intégrée à celle des déchets	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	150 000 \$
22	Mettre en œuvre des mécanismes de suivi et de contrôle (patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)								
23	Poursuivre la formation et la sensibilisation à l'herbicyclage et au feuillicyclage, puis l'apport volontaire et les collectes	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	30 100 \$
24	Maintenir le programme de subvention à l'achat de compostières domestiques	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	140 000 \$
25	Assurer le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	700 000 \$
26	Promouvoir le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE +			20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$			60 000 \$
27	Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$



No	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
28	Publiciser le projet d'économie circulaire « Synergie Bellechasse-Etchemins » de même que les maillages entre entreprises	50 700 \$	50 700 \$	50 700 \$	50 700 \$	50 700 \$	50 700 \$	50 700 \$	355 200 \$
29	Organiser le regroupement d'ICI pour l'achat de conteneurs pour la collecte des matières recyclables	5 000 \$	5 000 \$						10 000 \$
30	Promouvoir la tarification incitative des ICI sur l'ensemble du territoire après l'implantation de conteneurs de matières recyclables pour tous les ICI	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	131 200 \$
31	Augmenter la récupération des plastiques agricoles en collaboration avec l'organisme agriRÉCUP	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$
32	Réaliser un projet pilote concernant les modalités applicables aux ICI intégrés à la collecte municipale des déchets/matières organiques		60 000 \$	60 000 \$					120 000 \$
33	Ajuster le service de collecte offert aux ICI en conteneurs pour améliorer la performance			100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$			300 000 \$
34	Développer une méthodologie de suivi des matières des ICI gérées en contrats privés		1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	10 000 \$
35	Prévoir une caractérisation des matières à l'entrée au LET			35 000 \$					35 000 \$
36	Brosser un portrait des résidus de CRD traités par la MRC		35 000 \$						35 000 \$
37	Mettre en place, en collaboration avec les chantiers de construction, un suivi des données sur les résidus de CRD			5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$		21 500 \$
38	Mettre en commun les informations obtenues et documenter les débouchés potentiels pour les résidus de CRD			9 500 \$	9 500 \$	9 500 \$	9 500 \$		37 800 \$
39	Poursuivre la diffusion du guide de gestion des résidus de CRD élaboré par la MRC	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$
40	Lors de l'émission de permis de construction, envisager l'implantation d'un dépôt remboursable sur présentation d'une preuve de récupération des résidus de CRD			2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$		9 000 \$
41	Interdire le dépôt de résidus de CRD dans le bac ou les conteneurs à ordures			5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$		20 000 \$
42	Finaliser le développement du plan d'infrastructures en GMR: presse à déchets, centre de tri des matières organiques, centre de transfert des matières recyclables, centre de tri de résidus de CRD			373 000 \$					373 000 \$
43	Améliorer l'accessibilité et les services des écocentres	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	35 800 \$
44	Utiliser moins de matériaux de recouvrement alternatifs au LET (excluant les sols propres et contaminés)	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$			100 000 \$
<b>SOUS-TOTAL DES DÉPENSES À L'ÉCHELLE DE LA MRC</b>		<b>1 614 700 \$</b>	<b>1 530 400 \$</b>	<b>1 096 300 \$</b>	<b>628 300 \$</b>	<b>628 300 \$</b>	<b>450 600 \$</b>	<b>428 400 \$</b>	<b>6 375 600 \$</b>
<b>ESTIMATION DES DÉPENSES – RÉGIONAL</b>									
R1	Développer un projet/programme régional de compostage domestique et communautaire	15 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	1 500 \$	1 500 \$			30 000 \$
R2	Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$					30 000 \$
R3	Adopter une vision régionale d'optimisation des services de collecte en GMR	7 500 \$	1 250 \$	1 250 \$	625 \$	625 \$	625 \$	625 \$	12 500 \$
R4	Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	6 375 \$	1 125 \$						7 500 \$
R5	Adopter une stratégie régionale de réemploi	5 995 \$	1 635 \$	654 \$	654 \$	654 \$	654 \$	654 \$	10 900 \$
R6	Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale		4 000 \$	16 000 \$					20 000 \$
R7	Harmoniser les règlements du domaine municipal en gestion des matières résiduelle	1 360 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	3 400 \$
R8	Développer une vision régionale 'Zéro Déchets' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ		5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	10 000 \$
R9	Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	4 200 \$							4 200 \$
R10	Maintenir le comité régional en place		300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	1 800 \$
<b>SOUS-TOTAL DES DÉPENSES RÉGIONAL</b>		<b>50 430 \$</b>	<b>29 650 \$</b>	<b>35 544 \$</b>	<b>4 419 \$</b>	<b>4 419 \$</b>	<b>2 919 \$</b>	<b>2 919 \$</b>	<b>130 300 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>1 665 200 \$</b>	<b>1 560 100 \$</b>	<b>1 131 800 \$</b>	<b>632 700 \$</b>	<b>632 700 \$</b>	<b>453 500 \$</b>	<b>431 300 \$</b>	<b>6 505 900 \$</b>

## ANNEXE 8: REVENUS ANTICIPÉS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	Valeur de départ (année 2020)	2023 *	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Redistribution de la redevance à l'élimination	402 507 \$	410 557 \$	418 768 \$	427 144 \$	435 686 \$	444 400 \$	453 288 \$	462 354 \$	3 052 198 \$
Compensation ou remboursement pour les frais de collecte sélective (RCSM ou organisme de gestion)**	947 333 \$	966 280 \$	985 605 \$	848 294 \$	865 260 \$	882 565 \$	900 217 \$	918 221 \$	6 366 442 \$
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC)	n/a	500 000 \$	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	500 000 \$
<b>Total de la redistribution de la redevance et du remboursement des coûts de collecte sélective ***</b>	<b>1 349 840 \$</b>	<b>1 876 837 \$</b>	<b>1 404 373 \$</b>	<b>1 275 438 \$</b>	<b>1 300 947 \$</b>	<b>1 326 965 \$</b>	<b>1 353 505 \$</b>	<b>1 380 575 \$</b>	<b>9 918 640 \$</b>

\* L'augmentation annuelle des revenus est estimée à 2%.

\*\* À compter de 2025, les organismes municipaux ne seront plus compensés pour les coûts de tri et de conditionnement des matières recyclables, car ces frais seront assumés directement par l'organisme de gestion.

\*\*\* Ce tableau ne comprend pas les autres sources possibles de revenus, comme les compensations pour les frais de récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP).